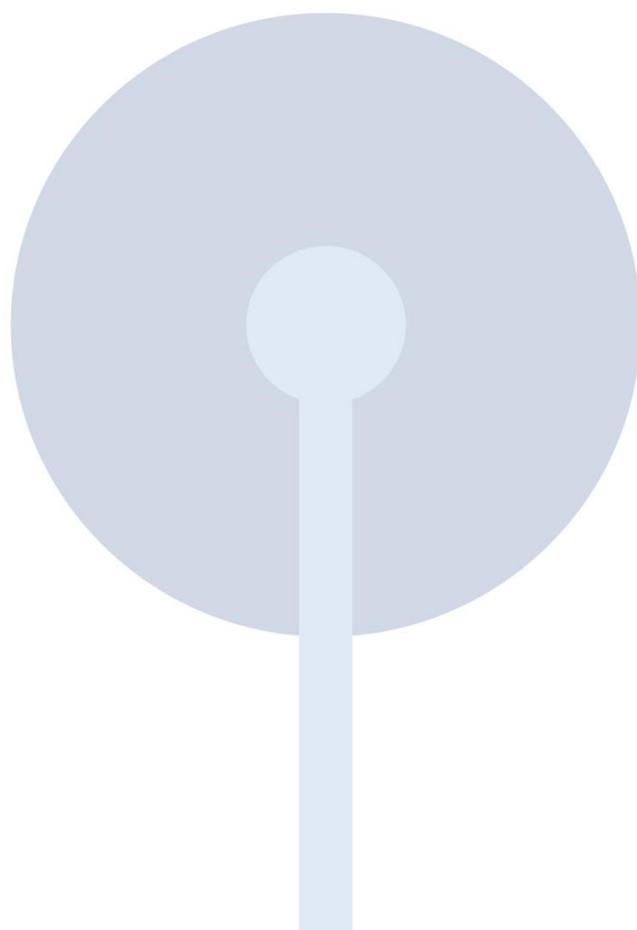


Direction Générale de la Cohésion Sociale
Etude sur les causes des difficultés des
services d'accueil familiaux dits « crèches
familiales »

Note d'état des lieux complémentaire

Août 2017



Sommaire

1	Introduction.....	6
1.1	Contexte et objectifs de l'étude globale	6
1.2	Méthodologie de l'étude.....	6
2	Éléments clés issus du focus group avec des assistants maternels.....	7
2.1	Un fort attachement à l'accueil familial sur le territoire du Pays noyonnais	7
a)	Un portage politique déterminant	7
b)	Un service au plus proche du besoin des familles	7
2.2	Des assistants maternels attachés à leur structure.....	8
a)	Un choix de carrière	8
b)	De nombreux avantages à travailler en crèche familiale	8
2.3	Des idées reçues concernant la différence de salaire effectif entre l'exercice en crèche familiale et l'exercice en indépendant	8
a)	Le salaire comme principal inconvénient perçu dans l'exercice en crèche familiale	8
b)	Une différence qui ne se vérifie pas toujours dans les faits	9
2.4	Le souhait de garder son indépendance comme autre frein à l'exercice en crèche familiale selon les assistants maternels indépendants	9
2.5	L'exercice en Maison d'Assistants Maternels, une alternative très intéressante pour les assistants maternels	9
3	Synthèse des entretiens et des visites sur site réalisés dans des crèches familiales.....	10
3.1	Fiche de synthèse – Crèche familiale Estrelia à Paris	10
a)	Présentation de la crèche familiale	10
b)	L'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de la crèche familiale.....	11
c)	Focus sur les principes et modalités de fonctionnement	12
d)	Le portage politique et institutionnel.....	16
e)	Synthèse	16
3.2	Fiche de synthèse – Ancienne crèche familiale Gif-sur-Yvette	17
a)	Présentation de la crèche familiale	17
b)	L'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de la crèche familiale.....	17
c)	Focus sur les modalités de fermeture	18
d)	Le portage politique et institutionnel.....	19
e)	Synthèse	19
3.3	Fiche de synthèse – Site de Beauchamp (Val d'Oise).....	20



a)	Présentation de la crèche familiale	20
b)	L'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de la crèche familiale.....	20
c)	Focus sur les principes et modalités de fonctionnement	21
d)	Le portage politique et institutionnel.....	22
e)	Synthèse.....	23
3.4	Fiche de synthèse - Crèche familiale de l'association AAFS (Pays Basque).....	24
a)	Présentation de la crèche familiale	24
b)	L'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de la crèche familiale.....	24
c)	Focus sur les principes et modalités de fonctionnement	25
d)	Le portage politique et institutionnel.....	27
e)	Synthèse	27
4	Analyse des réponses au questionnaire diffusé aux gestionnaires et directeurs de structures d'accueil familial	29
4.1	Présentation de la démarche et du questionnaire	29
4.2	Participation.....	29
4.3	Profil des structures ayant participé	30
a)	Une majorité de structures de taille moyenne	30
b)	La présence d'un personnel riche et varié dans les structures	30
c)	Des structures majoritairement anciennes	31
d)	Des gestionnaires majoritairement communaux	31
e)	Une minorité de multi accueil collectif et familial	32
4.4	Le financement des structures	32
a)	La prédominance d'un financement via la PSU	32
b)	Un service majoritairement complet pour les familles (couches et repas)	32
c)	Un avis mitigé sur le financement via la PSU	33
d)	Plus d'un tiers des structures en difficultés financières	34
e)	Un accueil en crèche familiale qui semble moins onéreux pour les familles.....	35
f)	Une mutualisation des coûts dans les multi accueils collectif et familiaux	36
4.5	La rémunération des assistants maternels	37
a)	Une rémunération majoritairement mensualisée.....	37
b)	Une gestion différenciée des heures supplémentaires	37
4.6	L'aspect réglementaire et le statut des assistants maternels	38
a)	Une lisibilité relative sur le statut des assistants maternels exerçant en crèche familiale	38
b)	Des assistants maternels considérés majoritairement comme les autres salariés du gestionnaire	39
4.7	Les ressources humaines.....	40



a)	Des effectifs en baisse dans la majorité des crèches familiales	40
b)	Des difficultés de recrutement d’assistants maternels dans la majorité des crèches familiales	41
c)	Une méconnaissance des crèches familiales par les assistants maternels	42
4.8	Le portage politique	43
a)	Les crèches familiales : des atouts pour les communes	43
b)	Une absence de portage politique qui peut entraîner la fermeture des structures	44
c)	Un soutien indispensable pour le bon fonctionnement des crèches familiales	44
4.9	Le développement des maisons d’assistants maternels.....	45
a)	La présence limitée de MAM sur les territoires des crèches familiales	45
b)	Une concurrence relative des MAM	45
4.10	Les besoins des familles.....	47
a)	Un accueil familial majoritairement urbain	47
b)	Des structures sollicitées par les familles	47
c)	Une importante amplitude horaire	48
d)	Un manque de communication sur les crèches familiales en direction des parents.....	50
4.11	Synthèse.....	51
a)	Les difficultés financières comme principale difficulté des crèches familiales	51
b)	La socialisation des enfants comme principal avantage des crèches familiales.....	51
c)	La communication comme levier le plus important pour le développement des crèches familiales	52
4.12	Annexe 1 : les grands types de crèches familiales	53
a)	Crèches familiales en difficultés	53
b)	Crèches familiales qui ne se considèrent pas en difficultés	53
4.13	Annexe 2 : Verbatim expliquant la non satisfaction des crèches familiales concernant le financement via la PSU.....	54
4.14	Annexe 3 : Précisions apportées par les crèches familiales sur les raisons des difficultés financières.....	57
4.15	Annexe 4 : Compléments apportés par les crèches familiales sur les difficultés rencontrées.....	58
4.16	Annexe 5 : Compléments apportés par les crèches familiales sur les avantages de ces structures	62
4.17	Annexe 6 : Compléments apportés par les crèches familiales sur les axes d’amélioration possibles	65
4.18	Annexe 7 : Commentaires généraux apportés par les crèches familiales	68



1 Introduction

1.1 Contexte et objectifs de l'étude globale

Le développement de modes d'accueil de la petite enfance diversifiés et adaptés aux besoins des familles est une priorité actuelle du Gouvernement. En effet, l'actuelle convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'Etat et la CNAF, portant sur la période 2013-2017, fixe comme objectif le développement de 200 000 nouvelles solutions d'accueil de la petite enfance (en plus des 75 000 places devant être créées par l'Education nationale à l'école maternelle à destination des 2-3 ans).

Parmi l'offre actuellement proposée en termes de solutions d'accueils de la petite enfance, les crèches familiales constituent une offre minoritaire et qui a tendance à décliner¹, malgré le fait qu'elles présentent des avantages pour les familles et pour les assistants maternels notamment.

Or, la crèche familiale apparaît comme une solution intermédiaire très intéressante de par le fait qu'elle se trouve à mi-chemin entre l'accueil collectif et une garde chez un assistant maternel indépendant, salarié du parent employeur.

Face à ces constats, l'objet de la présente étude est notamment de mieux comprendre **les raisons du faible développement de cette offre d'accueil du jeune enfant**, dans un contexte d'enjeux politiques forts sur ces sujets. La présente étude doit permettre **d'analyser l'ensemble des causes pouvant expliquer les difficultés des crèches familiales afin de dégager des solutions et/ou des aménagements permettant de développer ce type d'accueil**.

Par ailleurs, d'autres éléments de contexte viennent également s'inscrire dans les réflexions à prendre en compte dans le cadre de cette étude :

- Déploiement des schémas départementaux des services aux familles ;
- Mise en œuvre des préconisations du rapport Giampino ;
- Refonte des diplômes et des statuts de certains professionnels de la petite enfance.

1.2 Méthodologie de l'étude

La Direction Générale de la Cohésion Sociale est accompagnée par le cabinet Cekoïa Conseil dans le cadre de cette étude sur les difficultés rencontrées par les crèches familiales aujourd'hui en France.

Cette étude se déroule en deux grandes phases :

- Etape 1 : Etat des lieux

L'objectif est d'obtenir une meilleure compréhension du positionnement des crèches familiales dans le paysage des solutions d'accueil du jeune enfant en France, notamment à travers un rappel historique de l'origine de ce mode d'accueil, de son contexte de création, de ses objectifs spécifiques initiaux et actuels.

- Etape 2 : Analyse des difficultés et identification des solutions

L'objectif de cette seconde étape est d'obtenir une meilleure compréhension des causes et des conséquences des difficultés des services d'accueil familial et de disposer de pistes de solutions opérationnelles et réalistes qui permettraient de remédier à l'érosion du développement de cette offre d'accueil.

Cette note d'état des lieux complémentaire présente des résultats et des analyses complémentaires. Ce document a été construit sur la base d'entretiens et de visites sur site réalisés dans des crèches familiales, de l'analyse d'un questionnaire diffusé à l'ensemble des directeurs et gestionnaires d'accueils familiaux en France ainsi que d'un focus group auprès d'assistants maternels.

¹ D'après le rapport 2014 sur le développement de l'accueil des jeunes enfants du Haut Conseil de la Famille, les places en crèches familiales représentent moins de 1% de l'offre totale en accueil collectif.

2 Éléments clés issus du focus group avec des assistants maternels

Un focus group avec des assistants maternels de la Communauté de communes du Pays noyonnais, dans le département de l'Oise, a été réalisé le 30 mai.

Les objectifs de ce focus group étaient :

- D'avoir des informations sur la perception et l'image de l'exercice en crèche familiale (niveau de connaissance, intérêt dans l'exercice)
- De prendre l'avis des assistants maternels exerçant en crèche familiale (notamment questions de la rémunération, formation, accompagnement...) ainsi que sur les raisons pour lesquelles cet exercice n'est pas plus répandu selon eux (identification des freins éventuels)
- D'identifier des pistes de solutions ou des suggestions pour rendre ce mode d'accueil plus attractif

Ainsi, trois assistantes maternels exerçant en crèches familiales et deux exerçant en indépendant ont été rencontrées. Les MAM présentes sur le territoire n'ont pas souhaité participer aux échanges.

Par ailleurs, une rencontre avec la responsable petite enfance, le DGS et l'élu Petite enfance de la Communauté de communes du Pays Noyonnais, les services de la PMI du Conseil départemental de l'Oise, la directrice et la directrice adjointe de la crèche familiale et une représentante de l'Ufnafaam a également été organisée en amont des échanges avec les assistantes maternelles. Cette rencontre a permis d'échanger autour des réflexions menées par le Conseil départemental de l'Oise sur les crèches familiales ainsi que sur les spécificités de la crèche familiale du Pays noyonnais.

2.1 **Un fort attachement à l'accueil familial sur le territoire du Pays noyonnais**

a) **Un portage politique déterminant**

La communauté de communes du Pays noyonnais est très attachée à son service de petite enfance et à sa crèche familiale. Pour les élus, la crèche familiale permet en premier lieu de garantir un service d'accueil de qualité. Globalement, grâce à la crèche familiale, la réponse aux besoins de la population en matière de petite enfance est diversifiée. La crèche familiale répond aux besoins de manière complémentaire avec les autres structures d'accueil de la petite enfance du territoire.

Ce constat est confirmé par le Conseil départemental. Selon les professionnels de PMI rencontrés, les crèches familiales dans l'Oise sont appréciées des parents. Certaines structures, en se positionnant sur des horaires atypiques (le week-end par exemple) ont su se renouveler pour ainsi proposer une offre de garde nouvelle aux parents.

Par ailleurs, la crèche familiale constitue également une manière de promouvoir l'emploi sur le territoire de la Communauté de communes où les assistants maternels indépendants peuvent avoir des difficultés pour avoir une activité à plein temps et un salaire suffisant.

b) **Un service au plus proche du besoin des familles**

La direction de la crèche assure une astreinte 24/24, 7j/7 pour organiser les remplacements des assistants maternels. Cela permet de toujours proposer aux parents une solution rapide en cas d'absence de l'assistant maternel et de garantir un accueil pour l'enfant.

Selon le Conseil départemental de l'Oise, une astreinte aussi large constitue une spécificité de la crèche familiale du Pays noyonnais.

Ce souci de répondre aux besoins de garde des parents est combiné avec la préoccupation du gestionnaire de maintenir des salaires « satisfaisants »² pour les assistants maternels (au plus proche d'un plein temps). Cela représente un important travail de gestion administrative pour faire correspondre les contrats d'accueil des enfants et les agréments des assistants maternels.

2.2 Des assistants maternels attachés à leur structure

a) Un choix de carrière

Les assistants maternels exerçant en crèche familiale rencontrés ont expliqué que le choix de travailler au sein d'une crèche familiale s'est fait dès l'agrément pour certaines ou suite à un exercice en libéral de plusieurs années pour d'autres. Le travail en crèche familiale est considéré comme une orientation de carrière pour les assistants maternels présents.

Pour tous les assistants maternels exerçant en crèche familiale présents, il y a une volonté de terminer leur carrière au sein de la structure. Ils ne souhaitent pas changer de mode d'exercice.

b) De nombreux avantages à travailler en crèche familiale

Selon les assistants maternels exerçant en crèche familiale rencontrés, il y a de nombreux avantages à travailler au sein d'une structure de ce type.

Le travail en équipe et l'accompagnement par les différents professionnels de la crèche sont en effet très appréciés par les assistants maternels qui trouvent un appui et un support dans leurs pratiques et dans leur quotidien, que ce soit avec les familles ou les enfants.

Le fait de pouvoir partir en formation continue facilement et régulièrement est également un point positif pour les assistants maternels exerçant en crèche familiale.

2.3 Des idées reçues concernant la différence de salaire effectif entre l'exercice en crèche familiale et l'exercice en indépendant

a) Le salaire comme principal inconvénient perçu dans l'exercice en crèche familiale

De manière unanime, les assistants maternels invoquent le salaire comme 1^{er} frein à l'exercice en crèche familiale.

Selon les assistants maternels exerçant en crèche familiale, le salaire (perçu comme moins important), est compensé par de nombreux avantages. En premier lieu, ces derniers bénéficient d'une sécurité de l'emploi puisque c'est la crèche qui est en charge de trouver les familles. Par ailleurs, en cas de non-activité temporaire, les assistants maternels bénéficient d'une indemnité d'attente. En outre, la prise en charge financière, par la crèche, du matériel de puériculture (poussettes, lits, sièges auto...) est un avantage perçu comme très important pour les assistants maternels exerçant en crèche familiale.

Ces derniers ont également la possibilité de prendre des congés facilement. En effet, l'organisation des remplacements est assurée par la crèche, ce qui laisse une grande indépendance aux assistants maternels dans la prise de congés.

Enfin, les assistants maternels exerçant en crèche familiale soulignent le fait qu'ils n'ont pas besoin de s'occuper de la gestion administrative des contrats avec les familles. Cet élément permet notamment de centrer la relation avec les parents sur l'enfant, ce qui est un gage de qualité selon ces derniers.

Néanmoins, pour les assistants maternels indépendants, un salaire plus élevé faciliterait le recrutement d'assistants maternels en crèche familiale et l'attractivité de type d'exercice. En effet, le montant horaire est d'environ 3€ bruts en exercice libéral sur le territoire du Pays noyonnais contre 2,75€ au sein de la crèche familiale.

² Volonté du gestionnaire de proposer un salaire relativement proche à l'ensemble des assistants maternels de la crèche.

b) Une différence qui ne se vérifie pas toujours dans les faits

En réalité, le salaire moyen peut être nettement plus important pour les assistants maternels exerçant en crèche familiale qu'en indépendant sur le territoire de la communauté de communes du Pays noyonnais.

En effet, par exemple, sur l'année 2016, une assistante maternelle indépendante a gagné 989€ nets par mois en moyenne sur pour un agrément de 4 places (avec un maximum de 3 places occupées). Une autre a perçu un salaire moyen de 867€ nets par mois sur la même période pour un agrément de 4 places (dont 2 places occupées par de l'accueil périscolaire).

A l'inverse, en crèche familiale, les assistants maternels qui ont un agrément de 4 places, ont un salaire moyen de 1878, 6€ nets (sur l'année 2016)

Cette différence s'explique par le fait qu'en crèche familiale, toutes les places des assistants maternels sont occupées de manière continue, l'indemnité d'attente permet en effet de faire le lien entre les contrats et de maintenir un salaire constant pour les assistants maternels.

2.4 Le souhait de garder son indépendance comme autre frein à l'exercice en crèche familiale selon les assistants maternels indépendants

Les assistants maternels indépendants ont mis en avant la volonté de garder leur autonomie et de ne pas disposer d'un encadrement comme proposé par la crèche familiale. Le fait de pouvoir organiser son travail comme on le souhaite et de faire ses propres choix dans sa manière de travailler sont en effet des avantages importants selon les assistants maternels indépendants.

A contrario, pour les assistants maternels de la crèche familiale, cet encadrement est bénéfique et rassurant. C'est un véritable atout qui leur permet d'améliorer leurs pratiques, de se tenir informées et d'être régulièrement formées afin de garantir le meilleur accueil possible aux enfants.

Les inconvénients de l'exercice en crèche familiale perçus par certains assistants maternels sont donc vus comme des avantages pour d'autres ; ce qui montre bien la différence de perception de la pratique en crèche familiale selon le profil des assistants maternels.

2.5 L'exercice en Maison d'Assistants Maternels, une alternative très intéressante pour les assistants maternels

Certains assistants maternels exerçant en crèche familiale précisent qu'ils auraient pu exercer en MAM si ce type de structure avait existé auparavant. En effet, la MAM permet de travailler en équipe. Par ailleurs, cela représente un travail hors du domicile. Cet élément favorise la reconnaissance professionnelle de la profession d'assistant maternel par la population et l'entourage de l'assistant maternel.

Ce dernier élément est partagé par les assistants maternels exerçant en indépendant. Le fait de pouvoir différencier son lieu de travail de son lieu de vie est en effet un élément très important pour eux.

3 Synthèse des entretiens et des visites sur site réalisés dans des crèches familiales

Dans le cadre de cette phase 2 de l'étude, des focus en crèches familiales ont été organisés afin de :

- Mieux comprendre, à partir d'exemples concrets, les différentes réalités de fonctionnement des crèches familiales en fonction de leur profil
- Analyser pourquoi certaines crèches sont en difficulté ; repérer les leviers et les freins (diagnostic local, interaction entre les acteurs, soutien politique ou non...)
- Identifier les forces et les faiblesses de ce mode d'accueil
- Obtenir une meilleure compréhension du positionnement de ce type d'offre dans le paysage des solutions d'accueil du jeune enfant
- Identifier des pistes de solutions ou des suggestions pour rendre ce mode d'accueil plus attractif

En ce sens, 4 crèches au profil différent ont été sélectionnées par le comité de suivi de l'étude suite aux premiers éléments recueillis lors de la phase 1 :

- La crèche familiale Estrelia : située dans le 19^{ème} arrondissement de Paris (gestionnaire associatif, financement via la PSU).
- La crèche familiale AAFS : située à Anglet (Pyrénées Atlantique) (gestionnaire associatif, financement via PAJE – CMG structure).
- Le multi accueil familial de Beauchamp (Val d'Oise) : ancienne crèche familiale, la structure a été transformée en multi accueil familial et collectif par son gestionnaire, la commune de Beauchamp.
- La crèche familiale de Gif-sur-Yvette (Essonne), crèche familiale avec un gestionnaire communal qui a définitivement fermé en 2015.

3.1 Fiche de synthèse – Crèche familiale Estrelia à Paris

Dans le cadre de ces focus, la direction, le personnel, le gestionnaire de la crèche ont été rencontrés. Des échanges ont également eu lieu avec la collectivité territoriale du lieu d'implantation de la crèche, la CAF et les services de la PMI. Les informations ci-dessous recouvrent les éléments recueillis lors de ces focus et via le questionnaire rempli par la structure observée.

a) Présentation de la crèche familiale

Type de structure	Crèche Familiale
Localisation	Paris 19 ^{ème} (7 crèches familiales sur l'arrondissement)
Année de création	2006
Nombre de places	30 à l'ouverture 32 aujourd'hui
Nombre d'enfants actuellement accueillis	28
Taux d'occupation	83,76% en 2016 (taux minimum demandé par la mairie de Paris : 82%)
Nombre d'assistants maternels	11
Moyenne d'âge	52 ans (44 ans à l'embauche)
Type de gestionnaire	Associatif (Association Estrelia)
Type de financement	PSU
Amplitude et horaires d'ouverture	8h-19h – 3 semaines de fermeture annuelle
Coût horaire moyen par enfant (pour les familles)	3,51 €
Indemnités repas et entretien	7,9€ nets



b) L'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de la crèche familiale

o **Caractéristiques de la commune**

La crèche Estrelia se situe dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Il s'agit d'un arrondissement avec un taux de pauvreté important (25%)³, le plus élevé de Paris.

Cela a une incidence sur les enfants accueillis par la crèche familiale Estrelia. En 2016, la crèche a accueilli 44 enfants issus de 42 familles dont 18 monoparentales et 7 logées en hôtel. Sur les 44 enfants, 31 vivaient en dessous du seuil de pauvreté. La crèche Estrelia n'applique pas de critère de ressources ou d'activité des parents pour accueillir les enfants. Il s'agit en effet du cœur du projet de la structure, être accessible à tout type de famille.

o **Caractérisation de l'offre d'accueil de la petite enfance sur la commune / à proximité**

Paris compte 35 crèches familiales municipales et 10 crèches familiales associatives. Les crèches familiales municipales représentent 2% de l'offre d'accueil collectif proposé (1 500 places sur 72 000 places en accueil collectif). L'ensemble des crèches familiales sur Paris offre 2 040 places.

Le 19^{ème} arrondissement compte 7 crèches familiales, dont 3 associatives, soit 369 places. C'est un arrondissement atypique puisque le nombre total de places en accueil collectif est supérieur à la demande.

La concurrence entre les structures et les différents modes d'accueil dans le 19^{ème} arrondissement est importante (du fait du taux d'équipement en modes d'accueil de la petite enfance particulièrement élevé dans cet arrondissement). A cela s'ajoute un chômage important des assistants maternels. Sur l'ensemble de la ville, 12% sont au chômage total et 40% au chômage partiel selon la Mairie de Paris.

Le 19^{ème} arrondissement compte un nombre important d'assistants maternels par rapport au reste de la ville de Paris. En 2014, cet arrondissement comptait 258 assistants maternels exerçant en libéral, soit un total de 612 places. Cela représente 9,5% de l'offre parisienne. Cela s'explique notamment par la présence d'un important parc de logements sociaux de grande taille sur l'arrondissement.

Selon les données de la PMI de Paris, le 19^{ème} arrondissement offre 989 places chez les assistants maternels employées par des particuliers ou en crèches familiales.⁴

o **Positionnement de la crèche familiale dans l'offre globale**

Il n'y a pas de MAM à Paris pour le moment. C'est néanmoins un souhait pour la Mairie de Paris de les développer (dans un objectif de diversification de l'offre d'accueil) afin de rompre l'isolement des assistants maternels et de contribuer à rééquilibrer l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire parisien.

Lors du forum de la petite enfance qui a lieu tous les mois (organisation par la Ville de Paris), tous les modes d'accueil, y compris les crèches familiales sont présentées aux parents. Les attributions en structures collectives sont gérées par les mairies d'arrondissement. La crèche familiale Estrelia participe, à titre informatif, à la commission d'attribution des places du 19^{ème} arrondissement.

Sur le 19^{ème} arrondissement, c'est la Maison de l'enfance qui assure la coordination entre l'ensemble des modes d'accueil. Cette dernière a toutefois, selon les personnes rencontrées, de moins en moins de rapports avec les coordinateurs de crèches de la Ville de Paris qui sont majoritairement concentrés sur les structures municipales.

La crèche familiale Estrelia est en concurrence avec les autres modes de garde du fait d'un nombre important de structures collectives sur le territoire.

Aujourd'hui, la crèche familiale cherche à s'ouvrir et se faire connaître, en réponse au nombre croissant d'ouvertures de structures sur l'arrondissement. En 2013, le nombre de préinscriptions à la crèche familiale était d'une centaine alors qu'en 2016, la crèche a compté 78 préinscriptions.

³ <http://www.observationsociete.fr/revenus/pauvrete/la-pauvrete-dans-les-arrondissements-de-paris-lyon-et-marseille.html>

⁴ Source : Ville de Paris, PMI, CAF de Paris, INSEE Recensement.



Les locaux de la crèche familiale sont partagés avec ceux du LAEP de l'association.

Par ailleurs, il existe sur le 19^{ème} et 10^{ème} arrondissement un réseau de directeurs de crèches familiales, municipales et associatives. Ce réseau a pour but de faciliter l'échanger autour de l'accueil familial et d'organiser des activités en commun.

- **Les besoins des familles en termes d'accueil de la petite enfance sur le territoire**

De manière générale, les parents ont une préférence pour un accueil collectif. Jusqu'en 2016, les crèches familiales étaient peu favorisées par la commission d'attribution (attribution par défaut). Aujourd'hui, la promotion de ces structures est plus importante. Ainsi, lorsqu'un parent fait une demande de place en crèche, on lui propose de manière automatique et en fonction de son lieu d'habitation (sectorisation), de se préinscrire dans deux crèches collectives et une crèche familiale.

- c) **Focus sur les principes et modalités de fonctionnement**

- **Focus sur les principes de fonctionnement**

- Les temps de regroupement

Pour les assistants maternels de la crèche familiale Estrelia, le travail dans cette structure est motivant. Le travail en équipe, les différents temps de regroupement permettent de l'échange, du soutien et une amélioration des pratiques.

Ces temps de regroupement ont lieu 2 fois par semaine (mardi matin et jeudi matin). Ils sont liés aux temps de formation des assistants maternels.

La crèche familiale Estrelia fonctionne sur un modèle géographique assez concentré, tous les assistants maternels se situent à 20 minutes à pied maximum des locaux de la crèche (critère de recrutement). De la même manière, les familles se situent à 10 minutes à pied maximum du domicile de l'assistant maternel (critère au moment de l'inscription).

- Les modalités d'accompagnement technique / professionnel des assistants maternels

Pour l'équipe encadrante et le gestionnaire de la crèche, un des principaux avantages de la crèche familiale est d'assurer un accompagnement de l'équipe des assistants maternels sur leurs pratiques professionnelles, leurs relations aux enfants ainsi qu'aux parents. La crèche assure un rôle de tiers. C'est un point fort qui est partagé par les assistants maternels qui sont rassurés par la présence de la crèche dans les relations avec les parents.

Par ailleurs la crèche familiale permet une continuité dans l'accueil (l'enfant est avec la même personne chaque jour, toute la journée, ce qui n'est pas le cas en crèche collective).

Les visites de la direction chez les assistants maternels sont programmées à l'avance, elles sont mensuelles. Il s'agit d'un véritable temps de travail entre l'assistant maternel et l'infirmière ou l'éducatrice de jeunes enfants.

- L'amplitude horaire d'ouverture

La crèche familiale est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h. La première année, des horaires élargis avaient été mis en place, mais un nombre très faible d'enfants était concerné ce qui n'a pas rendu l'expérience concluante.

La crèche familiale est fermée trois semaines par an, deux semaines en août et une semaine en décembre. Les assistants maternels bénéficient de 5 semaines de congés payés et 10 jours de congés exceptionnels, qui, en dehors des périodes de fermeture, peuvent être pris quand l'assistant maternel le souhaite.



- **Focus sur la gestion des ressources humaines**

- L'aspect réglementaire et le statut des assistants maternels

Les assistants maternels de la crèche Estrelia sont embauchés en CDI et ont une rémunération mensualisée. Selon la direction de la crèche, le statut réglementaire applicable est assez lisible. Cependant, par rapport au reste du personnel de l'association (l'association Estrelia compte 150 employés), les assistants maternels constituent un groupe à part. Elles ne bénéficient pas de la même convention collective et ont des conditions de travail particulières.

- Le recrutement du personnel et l'attractivité des postes à la crèche familiale pour les assistants maternels par rapport aux autres modalités d'exercice possibles dans le secteur géographique de la crèche

La crèche Estrelia, ouverte en 2005 a connu des difficultés de recrutement. Il a fallu 7 ans pour atteindre le nombre d'assistants maternels souhaité (pour atteindre le nombre de places prévu dans l'autorisation d'ouverture). La direction et le gestionnaire de la crèche expliquent ces difficultés par le manque d'adéquation entre les profils de candidats et le projet de la crèche familiale. Le souhait de la directrice de la crèche et du gestionnaire est d'avoir un positionnement solidaire, tant dans le recrutement que dans le profil des familles accueillies. Il est donc primordial d'avoir un personnel partageant ce même positionnement. En outre, à l'ouverture de la crèche, la Mairie de Paris n'agréait que pour un seul enfant, afin de permettre aux nouveaux assistants maternels de bien connaître le métier. Un agrément pour un enfant ne permettait pas, en crèche familiale, d'avoir un salaire assez intéressant. Aujourd'hui, la crèche familiale compte 11 assistants maternels, dont 10 avec un agrément pour 3 enfants et 1 avec un agrément pour 2 enfants.

Par ailleurs, à Paris, le salaire des assistants maternels exerçant en crèche familiale municipale est plus élevé (notamment grâce à l'ARTT⁵ : qui implique le versement d'une somme forfaitaire chaque mois). Il existe donc une concurrence entre les crèches familiales, municipales et associatives, dans le recrutement des assistants maternels. Selon les assistants maternels et la direction de la crèche familiale Estrelia, les assistants maternels en structures municipales bénéficient de deux mois de vacances et d'un salaire d'environ 2 200€ par mois pour un agrément de deux enfants et une place en remplacement. En moyenne, les assistants maternels de la crèche Estrelia touchent 684€ bruts par enfant.

Enfin, la rémunération horaire moyenne pour un assistant maternel indépendant dans l'arrondissement est de 4€50 bruts.

La crèche familiale Estrelia a donc travaillé un projet afin de valoriser l'exercice de la profession d'assistant maternel au sein de la crèche afin d'attirer des candidats.

Par ailleurs, la crèche compte également une éducatrice de jeunes enfants et une infirmière (qui sont chacune à mi-temps sur une autre structure), un temps de psychologue, un temps de médecin, une aide éducatrice dans le cadre d'un emploi aidé (20h / semaine) ainsi qu'une personne employée dans le cadre d'un chantier d'insertion.

- La formation du personnel

La formation du personnel est très importante pour la crèche familiale Estrelia. La directrice est très attachée à la formation des assistants maternels comme du reste de l'équipe pédagogique. Il est primordial, selon elle, de savoir se questionner sur ses pratiques et de savoir se remettre en question.

La question de la formation des assistants maternels fait partie du projet de la crèche et des enjeux auxquels cette dernière sera confrontée, notamment au regard du développement de l'accueil d'enfants nés prématurés⁶ et d'enfants en situation de handicap par exemple.

⁵ Aménagement Réduction du Temps de Travail

⁶ Pour ces enfants, l'accueil en crèche familiale est très souvent recommandé par le milieu médical



Pour les assistants maternels, le fait que la formation soit autant valorisée au sein de la crèche familiale a facilité leur embauche et leur adhésion au projet. En effet, plusieurs assistants maternels ont pu passer le CAP Petite enfance depuis leur intégration dans la crèche familiale. Le passage de ce diplôme est encouragé par la crèche familiale.

Chaque semaine, lors des temps de regroupement à la crèche, les assistants maternels, en groupe, participent à des ateliers sur des thématiques diverses (santé, sécurité, nutrition ...).

A la demande des assistants maternels, une demi-journée par semaine (vendredi matin, lors de la réunion d'équipe encadrante), ces derniers ont accès aux locaux de la crèche familiale. Cela leur permet de faire des activités en groupe ou de plus grande ampleur, autour de la motricité par exemple. La participation est volontaire (contrairement aux temps de regroupement qui, eux, sont obligatoires)

En outre, la direction de la crèche encourage les assistants maternels et le reste de l'équipe encadrante à participer à de nombreuses conférences. L'inscription à ces conférences est prise en charge financièrement par la crèche. C'est ainsi que les assistants maternels participent régulièrement aux soirées-débat de l'Association Pickler-Loczy. Cela fait partie de la formation continue et les heures sont à récupérer par les assistants maternels.

Il existe également sur le 19^{ème} arrondissement, des formations gratuites mises en place par la DPVI (Délégation à la politique de la ville et à l'intégration de la Ville de Paris) et qui sont proposées aux assistants maternels en fonction des thématiques et des disponibilités.

Par ailleurs, en matière de formation continue, les formations sont désormais internalisées au sein de l'association. Auparavant, Estrelia faisait appel à un centre de formation extérieur.

Actuellement, sur les 6 journées pédagogiques, 3 demi-journées sont consacrées à la formation (formation théorique, temps d'observation dans 1 multi accueil qui accueille 30% d'enfants en situation de handicap...).

De plus, une fois par an, le personnel de la crèche familiale participe à une journée de conférences inter-crèches familiales avec les structures du 19^{ème} et 10^{ème} arrondissement (municipales et associatives).

Enfin, des actions de formations sont organisées en commun avec le multi accueil de l'association, dernièrement sur l'accueil des enfants « particuliers ». Dans le cadre des actions « inter-estrelia », le gestionnaire souligne que les assistants maternels sont très investis. C'est ainsi que deux assistants maternels ont participé au travail d'écriture d'une charte de bientraitance commune à toutes les structures de l'association Estrelia.

La crèche Estrelia propose de nombreux dispositifs d'accompagnement, et ce, de manière régulière. Cela conduit à un fort investissement du personnel et notamment des assistants maternels.

L'organisation des remplacements lors des formations des assistants maternels est assurée par la directrice de la crèche. Les enfants sont accueillis chez un autre assistant maternel de la crèche familiale (fonctionnement en binôme). En cas d'absence imprévue, une astreinte est assurée par la directrice ou l'adjointe, en semaine, entre 7h et 20h.

- **Focus sur la gestion financière de la structure**

- Type de financement

La crèche familiale Estrelia est financée via la PSU, les participations des familles et des subventions de la Ville de Paris. Le gestionnaire perçoit ainsi, outre la participation des familles, un montant fixe lié à la Prestation de service Enfance-Jeunesse -PSEJ-, puis un montant de la PSU, calculé par rapport à son taux de facturation (heures réalisées / heures facturées). La différence entre ces montants perçus et les dépenses est comblée par une subvention de la Ville de Paris. En cas de déficit, la Ville de Paris peut accepter ou non de le prendre en charge. Le gestionnaire d'Estrelia précise que certaines dépenses sont peu prises en charge par la Ville de Paris (notamment les frais de gestion administrative, la maintenance informatique, la mutuelle des salariés).



Selon le gestionnaire de la crèche, le fonctionnement de la PSU avec une tarification à l'heure n'est pas adapté au fonctionnement d'une crèche familiale. Il serait plus intéressant de réfléchir à une PSU calculée sur l'ensemble de l'activité de l'année en fonction de la capacité d'accueil des structures.

A noter : à Paris, il existe une dérogation au fonctionnement de la PSU. Ainsi, à la crèche Estrelia, les parents signent de manière systématique des contrats de garde de 10h par jour et par enfant.

Ce fonctionnement correspond aux besoins des familles parisiennes qui s'orientent majoritairement vers des contrats à temps plein.

➤ Répartition des charges

Focus sur la rémunération des assistants maternels

Les assistants maternels sont rémunérés de manière mensualisée, à un taux horaire de 3,51€ bruts sur une base de 9h / jour et par enfant soit 198h / mois. A cela s'ajoute 7,9€ d'indemnités par jour et par enfant (repas et entretien) qui sont nets d'impôts.

Par ailleurs, tout le gros matériel de puériculture est fourni par la crèche ainsi que les couches.

Les assistants maternels bénéficient des mêmes avantages que le reste des salariés de l'association ; ils ont une mutuelle, et des chèques vacances par exemple.

Focus sur le paiement des heures supplémentaires

Selon le gestionnaire et la direction, les heures supplémentaires peuvent déséquilibrer le budget de fonctionnement de la crèche. Celles-ci sont versées de manière mensualisée. Elles sont comptabilisées au-delà de 9h de garde par enfant, au réel. Les assistants maternels ne peuvent pas dépasser 10h de garde par jour et par enfant conformément au contrat d'accueil. La rémunération est sur la base du coût horaire majoré de 25%.

L'organisation et le financement des remplacements des assistants maternels (maladie, formation...)

La crèche familiale dispose de locaux et de personnel permettant d'accueillir les enfants le matin en cas d'absence ponctuelle / imprévue des assistants maternels. Lors d'absence prévues et de plus longues durées, les remplacements s'effectuent entre les assistants maternels.

Récemment, certains assistants maternels ont proposé de demander un agrément supplémentaire qui permettrait d'avoir une plus grande souplesse pour les remplacements.

D'une manière générale, le gestionnaire et la direction de la crèche soulignent que les remplacements sont assez lourds à gérer, d'un point de vue logistique notamment. Une astreinte téléphonique est assurée tous les jours de la semaine par la directrice ou l'infirmière de 7h à 20h pour prévenir de l'absence des assistants maternels ou des enfants. Le personnel de la crèche ne travaille pas le week-end, néanmoins les remplacements du lundi sont organisés le dimanche soir.

➤ Le coût pour les familles par rapport aux autres modes d'accueil présents sur la commune

Sur le 19^{ème} arrondissement, le coût d'une crèche familiale est le même qu'un autre accueil collectif pour les parents. Le coût moyen est un peu moins cher dans la crèche familiale qu'en micro crèche.

Le coût de revient pour les familles d'un assistant maternel en libéral varie selon les personnes rencontrées de 3,50€ à 4€50, mais il reste supérieur aux coûts d'une place en crèche familiale.

Le coût mensuel de la crèche familiale Estrelia pour une famille dépend des revenus des parents. Pour un contrat équivalent, il va actuellement de 43€ à 627€.



d) Le portage politique et institutionnel

○ Portage communal

La Mairie de Paris est très attachée aux crèches familiales. Ces dernières jouent un rôle important dans la professionnalisation des assistants maternels. Un travail est actuellement mené pour valoriser les crèches familiales, afin de les faire connaître des parents notamment qui confondent l'accueil familial avec les crèches parentales. Une phase de recrutement est actuellement en cours auprès des assistants maternels afin d'élargir l'offre d'accueil familial sur Paris.

Selon le gestionnaire de la crèche familiale Estrelia, la Ville de Paris apporte un réel soutien sur les crèches familiales, notamment financier et technique.

○ Portage institutionnel

La CAF de Paris a fait le choix de ne pas appliquer la PSU horaire aux structures financées via cette prestation. Actuellement, les parents signent une annexe au contrat d'accueil qui fixe un forfait de 10 heures de garde par jour. Cela correspond aux besoins majoritaires des parents à Paris (temps de transport importants et fort taux d'activité des familles qui ont donc besoin de contrat à temps plein).

Par ailleurs, au regard du nombre important de structures, la CAF de Paris, en collaboration avec la Mairie de Paris, a mis en place une expérimentation qui concerne les structures collectives (hors crèches familiales) municipales, 10 gestionnaires associatifs et 5 crèches parentales pour aller vers une « diversification des modes de fréquentation » (DMF). Cette expérimentation, qui prendra fin au 31 août 2018 pour les structures associatives et un an plus tard pour les communales, a pour but de proposer aux parents une tarification plus souple, des jours « de congés » (non accueil de l'enfant) supplémentaires non facturés, la fourniture des couches et des repas ainsi que des contrats différenciés (à temps partiel, à la carte...). A l'heure actuelle, cette expérimentation ne concerne pas les crèches familiales.

La Caf 75, comme la Ville de Paris, sont dans une logique de développement de l'offre (lutter contre les déséquilibres territoriaux). L'objectif est de proposer aux parents une diversité des modes d'accueil. En ce sens, les crèches familiales constituent une offre particulièrement intéressante, qui s'inscrit en complémentarité avec les autres offres.

e) Synthèse

○ Les éléments qui fonctionnent le mieux dans la crèche familiale

Il existe une réelle convivialité entre le personnel de la crèche familiale. Cela permet un bon fonctionnement et un dynamisme pour proposer et participer à des formations notamment.

Pour les assistants maternels, la crèche, de par sa proximité, apporte un réel soutien dans leur travail.

La crèche est particulièrement proactive en matière de formation pour les assistants maternels.

○ Les principales difficultés

La crèche familiale Estrelia ne connaît pas de grands dysfonctionnements. Néanmoins, il est possible de souligner une certaine lourdeur dans la gestion administrative de la crèche, notamment sur la question des remplacements des assistants maternels.

Par ailleurs, pour les assistants maternels, le salaire proposé par la crèche familial (inférieur au salaire moyen versé dans une crèche familiale de la Ville de Paris) est le principal inconvénient.

Les autres inconvénients de la crèche familiale par rapport à un exercice en libéral cités par les assistants maternels de la crèche familiale sont le fait de ne pas exercer en autonomie, de ne pas pouvoir choisir ni les enfants



accueillis, ni les parents, ni les horaires de travail. Cependant, ces inconvénients pèsent peu par rapport aux nombreux avantages que les assistants maternels trouvent dans l'exercice au sein de la crèche familiale Estrelia (notamment le fait de travailler en équipe et de bénéficier de nombreuses formations).

- **Les évolutions souhaitées**

Aujourd'hui, la crèche Estrelia fonctionne bien. Le personnel est stable et l'équipe d'animation au complet. Néanmoins, la crèche craint une nouvelle application de la PSU, avec une tarification à l'heure par exemple qui pourrait remettre en question l'équilibre notamment financier de la crèche.

Selon la Marie de Paris, un travail est à mener pour communiquer autour des crèches familiales, une adaptation de la législation serait également à prévoir pour faciliter la gestion des ressources humaines concernant les assistants maternels (statut...).

3.2 Fiche de synthèse – Ancienne crèche familiale Gif-sur-Yvette

Dans le cadre de ce focus, un échange téléphonique a eu lieu avec l'ancienne directrice de la structure, actuellement coordinatrice petite enfance de la commune.

a) Présentation de la crèche familiale

Il s'agit ici de la présentation de la crèche familiale au moment de sa fermeture en 2015.

Type de structure	Crèche Familiale
Localisation	Gif-sur-Yvette, Essonne, 22 000 habitants
Année de création	1974 (structure d'accueil de la petite enfance la plus ancienne de la commune)
Nombre de places	80 à l'ouverture
	30 à la fermeture en 2015
Nombre d'assistants maternels	14 à la fermeture
Moyenne d'âge des assistants maternels	Plus de 50 ans
Type de gestionnaire	Communal depuis 2004 avant associatif (Croix Rouge)
Type de financement	PSU
Amplitude et horaires d'ouverture	7h-19h (aucune semaine de fermeture)
Coût pour les parents / reste à charge moyen pour un enfant pour 1h	6€40 (3 fois plus que les autres structures de la commune)
Composition de l'équipe d'encadrement/accompagnement	Une directrice, une éducatrice de jeunes enfants, un agent administratif à mi-temps

b) L'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de la crèche familiale

- **Caractéristiques de la commune**

La crèche familiale se situait à Gif-sur-Yvette, une commune semi-rurale de 22 000 habitants. La crèche familiale était la plus ancienne structure d'accueil de la petite enfance sur la commune. Au fur et à mesure des années, des structures d'accueil collectif (5 au total) ont ouvert sur la commune afin de répondre aux besoins des parents.



○ **Caractérisation de l'offre d'accueil de la petite enfance sur la commune / à proximité**

La commune a constaté une baisse des demandes pour l'accueil familial. Les familles se tournent de plus en plus vers l'accueil collectif, dans 80% des cas actuellement.

Sur le territoire de la crèche familiale, les assistants maternels qui exercent en indépendant ont un prix horaire moyen de 3€50, selon la commune. Elles sont au nombre de 80. Certains connaissent une faible activité et un chômage partiel.

Il n'existe pas de crèches privées sur le territoire de la commune. Cette dernière est par ailleurs réticente à l'ouverture d'une MAM sur son territoire, préférant maintenir une offre municipale.

c) **Focus sur les modalités de fermeture**

○ **Des causes de fermeture multiples**

Au vu de la baisse de la demande des familles pour l'accueil familial et du peu de perspectives d'évolution possible pour la structure, la commune de Gif-sur-Yvette, gestionnaire de la structure, a pris la décision de fermer la crèche familiale en 2014.

Plusieurs facteurs ont conduit la commune à faire ce choix :

- Le financement via la PSU, obligatoire, a complexifié la gestion de la crèche. En effet, l'obligation de s'adapter le plus possible aux besoins des parents n'a pas permis à la crèche familiale d'être viable (beaucoup de petits contrats, adéquation compliquée avec les agréments des assistants maternels). Le prise en charge des couches constituait également un coût financier supplémentaire pour la commune.
- La renégociation des statuts des assistants maternels (obligation d'une indemnité d'attente) et leur qualité d'agents non titulaires de la fonction publique a alourdi la charge financière qu'ils représentaient pour la commune
- Les difficultés d'organisation liées à l'étendue géographique de la ville : la commune finançait un bus afin d'amener les assistants maternels à la crèche pour les temps de regroupement
- Le coût du personnel d'encadrement : la directrice et le personnel administratif notamment.
- L'ouverture non-stop de la crèche familiale constituait également une charge financière importante.

○ **Une fermeture préparée**

La crèche a effectivement fermé à la rentrée de 2015 afin de coïncider avec le départ en retraite de trois assistants maternels. Le processus de fermeture s'est donc étalé sur près d'un an et demi. La commune de Gif-sur-Yvette a pris exemple sur la ville de Clamart qui avait fermé son accueil familial quelques années plus tôt. Une rencontre avec l'ancienne directrice de la crèche familiale a eu lieu afin de préparer la fermeture de la structure de Gif-sur-Yvette.

Un planning a été mis en place et de nombreuses réunions ont eu lieu avec les assistants maternels, les parents, le personnel des autres structures de la petite enfance de la commune afin d'expliquer le choix de la commune et de présenter les modalités d'évolution de la structure.

Ainsi, les accueils collectifs de la commune ont été transformés en multi accueil collectifs et familiaux afin de réintégrer les assistants maternels de la crèche familial, jusqu'à leur départ en retraite. Cela a permis de maintenir une continuité dans le mode de garde des enfants et de maintenir les emplois des assistants maternels. Une assistante maternelle a fait le choix d'intégrer un EAJE classique. En outre, une formation sur l'estime de soi a été organisée pour les assistantes maternelles afin qu'elles ne considèrent pas la fermeture de la crèche familiale comme un abandon.

- **Une transition réussie**

Aujourd'hui, deux ans après la fermeture de la crèche familiale, la transition s'est bien déroulée selon la commune. Les assistants maternels se sont bien intégrés aux équipes des accueils collectifs. Néanmoins, certains assistants maternels regrettent l'aspect convivial qu'avait la crèche familiale. Afin de pallier cela, la commune de Gif-sur-Yvette organise des événements au cours de l'année afin de rassembler les assistants maternels de l'ancienne crèche familiale.

Aucun recrutement d'assistant maternel ne sera effectué par la commune. L'accueil familial se maintiendra jusqu'au départ à la retraite des derniers assistants maternels.

Dans le cadre du multi accueil familial, les remplacements s'effectuent plus facilement. En effet, la structure collective peut prendre le relai de l'accueil familial ce qui assure une certaine souplesse de gestion pour la commune.

- d) **Le portage politique et institutionnel**

- **Portage communal**

- La crèche familiale était appréciée et portée par la commune. Toutefois, la charge financière qu'impliquait le fonctionnement de la structure a conduit à sa fermeture de la structure.

- **Portage institutionnel**

- Selon les personnes rencontrées, la CAF et les services de la PMI de l'Essonne souhaitent soutenir et développer l'accueil individuel chez les assistants maternels indépendants, en travaillant notamment avec les RAM. L'accueil familial ne fait pas partie des axes de travail dans le développement d'une offre d'accueil de la petite enfance.

- e) **Synthèse**

- **Les éléments qui fonctionnent le mieux dans la crèche familiale**

- Les avantages pour l'enfant de ce mode de garde, à mi-chemin entre l'accueil individuel et le collectif, étaient reconnus par l'ensemble des acteurs de la crèche familiale, commune, gestionnaire et équipe pédagogique.

- Par ailleurs, la crèche disposait d'une équipe d'assistants maternels soudée, ce qui favorisait le bon fonctionnement de la structure.

- **Les principales difficultés**

- Ce sont des difficultés multiples qui ont conduit à la fermeture de la crèche. Néanmoins, la méconnaissance de la crèche familiale tant pour les familles que pour les assistants maternels est l'un des éléments centraux de la fermeture des crèches familiales.

- **Les évolutions souhaitées**

- Selon les personnes rencontrées, et en l'état actuel de la législation et des besoins des familles, les crèches familiales sont amenées à disparaître avec le temps, malgré les nombreux avantages qu'elles représentent pour les enfants.

- Une refonte du statut des assistants maternels et des règles de droit s'y appliquant permettrait de continuer à proposer une offre d'accueil familial sur le territoire.

- Enfin, des contrats avec les familles au forfait (8 ou 10 heures) permettraient aux crèches familiales d'assurer une meilleure gestion et d'optimiser le fonctionnement des crèches familiales. Selon la commune, le principe de la PSU, à savoir ajuster le financement à la présence effective de l'enfant, n'est pas compatible avec le fonctionnement d'une crèche familiale.



3.3 Fiche de synthèse – Site de Beauchamp (Val d’Oise)

Dans le cadre de ces focus, trois entretiens ont eu lieu avec :

- L’ensemble des assistants maternels
- L’équipe encadrante de l’accueil familial
- L’élue Petite Enfance de la commune de Beauchamp

a) Présentation de la crèche familiale

Type de structure	Multi accueil familial (actuellement)
Localisation	Beauchamp (95), 9 000 habitants
Année de création	1969 (multi accueil depuis 10 ans)
Nombre de places	66 places en accueil familial 17 places en accueil collectif
Nombre d’assistants maternels	22
Moyenne d’âge	51,9 ans
Type de gestionnaire	Communal
Type de financement	PSU
Amplitude et horaires d’ouverture	7h15-18h45 (deux semaines de fermeture par an)
Reste à charge pour la commune	500 000€ par an
Composition de l’équipe d’encadrement/accompagnement	Une directrice, une éducatrice de jeunes enfants, un agent administratif à mi-temps

b) L’offre d’accueil petite enfance sur le territoire de la crèche familiale

o Caractéristiques de la commune

La crèche familiale se situe sur la commune de Beauchamp, dans le Val d’Oise. La commune compte 9 000 habitants et dénombre 100 naissances par an en moyenne.

o Caractérisation de l’offre d’accueil de la petite enfance sur la commune / à proximité

Au cours de ces 10 dernières années, l’offre sur la commune s’est diversifiée. Deux crèches privées se sont installées sur la commune. Ainsi, le taux de couverture en termes de structures d’accueil de la petite enfance par rapport au nombre d’enfants de moins de 3 ans est de 99% sur la commune de Beauchamp. La CAF offre des aides qui sont proportionnées à ce taux de couverture, aussi sur Beauchamp, les structures privées n’ont pas d’aides de la CAF.

Le multi accueil de la ville est réservée aux enfants de la commune exclusivement ce qui le différencie des autres structures.

o Positionnement de la crèche familiale dans l’offre globale

Il existe sur la commune des assistants maternels qui exercent en indépendant. Selon la commune, ils connaissent un fort taux de chômage.

La ville de Beauchamp ne compte pas de MAM sur son territoire. Selon la commune, ce type de structure ne représente pas une concurrence pour l’accueil familial. En effet, la nécessité de trouver et de financer des locaux constitue souvent un obstacle pour les assistants maternels pour développer ce type de structures.

o Les besoins des familles en termes d’accueil de la petite enfance sur le territoire

Les familles se tournent de plus en plus vers l’accueil collectif, selon le gestionnaire du multi accueil. Les assistants maternels souffrent d’une image dégradée ce qui ne favorise pas l’accueil familial. Aujourd’hui, la commune de



Beauchamp a mis en place un point annuel d'information auprès des familles ce qui a permis de mieux faire connaître la crèche familiale.

Actuellement, la commune a des difficultés à répondre aux demandes de toutes les familles, d'autant plus que l'accueil collectif du multi accueil n'est ouvert qu'aux enfants de plus de 9 mois. La liste d'attente est importante pour le multi accueil. La commune note une augmentation des demandes pour les enfants de 2-3 ans pour lesquels il ne lui est pas facile de répondre. Afin de proposer une solution à toutes les familles, la municipalité se tourne vers le RAM et l'accueil individuel qui n'est souvent pas le premier choix des familles.

c) Focus sur les principes et modalités de fonctionnement

o Focus sur les principes de fonctionnement

L'accueil familial de Beauchamp propose un accompagnement et un soutien technique dans les pratiques professionnelles des assistants maternels grâce à une équipe pluridisciplinaire composée d'une infirmière puéricultrice, une éducatrice de jeunes enfants ainsi que d'un étudiant en CAP petite enfance. L'accueil familial dispose également d'une vacation de pédiatre, d'un psychologue et d'une psychomotricienne une fois par semaine hors vacances scolaires.

Les assistants maternels ont la possibilité d'effectuer des formations une fois par an en interne ou via le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Des formations sont également organisées via l'équipe encadrante (la psychologue, le pédiatre ou la psychomotricienne). Selon la direction de la crèche, les assistantes maternelles plus jeunes sont très demandeuses de formation. Pour la direction de la crèche, ces temps de formation sont très importants pour l'ensemble du personnel afin de prendre du recul sur ses pratiques et ainsi bénéficier de plus de temps pour réfléchir à la manière de les améliorer.

La direction de la crèche est très en contact avec les assistants maternels lors de la période d'adaptation des enfants chez les assistantes. Par ailleurs, elle rencontre les assistants maternels tous les deux mois lors des visites à domicile « surprise » (non planifiées).

Les temps de regroupement ont lieu tous les matins, par roulement, du lundi au jeudi, donc minimum une fois par semaine pour chaque assistant maternel. Les assistants maternels ont également la possibilité de s'inscrire pour un temps d'activité supplémentaire le vendredi matin. Afin de faciliter le déplacement des assistants maternels, le domicile de ces derniers se trouve obligatoirement maximum à 20 minutes à pieds des locaux de la crèche.

o Focus sur la gestion des ressources humaines

- L'aspect réglementaire et le statut des assistants maternels

Les assistants maternels sont employés en CDI.

- Le recrutement du personnel et l'attractivité des postes à la crèche familiale pour les assistants maternels par rapport aux autres modalités d'exercice possibles dans le secteur géographique de la crèche

La commune ne souhaite pas effectuer pour le moment de recrutement au sein de l'accueil familial. Lorsque la commune était en phase de recrutement, un manque de candidature était constaté. Il n'y a que très peu d'assistants maternels sur la commune de Beauchamp. Par ailleurs, il y avait un problème d'adéquation entre le profil des candidats et l'organisation du travail en accueil familial.

- La formation du personnel

La formation est valorisée par la structure. Le fait de pouvoir se former est vu comme un atout par les assistants maternels. Certains ont ainsi pu passer le CAP Petite Enfance et le diplôme d'auxiliaire de puériculture depuis leur entrée dans la crèche familiale.



- **Focus sur la gestion financière de la structure**

- Type de financement

La structure est financée par la PSU.

Il y a 10 ans, la commune a fait le choix de transformer sa crèche familiale et sa halte-garderie en un multi accueil familial afin de proposer une offre de garde complète, mais également pour des questions économiques. En effet, le multi accueil permet de mutualiser les coûts des locaux et de l'équipe d'encadrement.

A présent, la commune souhaite évaluer le coût que représente l'accueil familial par rapport à l'accueil collectif. Cela va permettre, à terme, de statuer sur l'avenir de la structure. Les résultats de cette comparaison seront connus à l'automne 2018.

D'autre part, la commune de Beauchamp a connu de nombreuses difficultés financières. En 2015, la commune a été accompagnée par le Centre de gestion départemental afin de l'aider dans sa gestion. Suite à cela, de nouvelles règles de gestion ont impacté la politique de la petite enfance et le multi accueil, sur 2 aspects plus particulièrement :

- Un changement dans le calcul de la rémunération des assistants maternels désormais basée sur le contrat d'accueil et non plus sur l'agrément
- La fin de la prime d'ancienneté

- Répartition des charges

Focus sur la rémunération des assistants maternels

Le salaire des assistants maternels est mensualisé. Une bonification est effectuée lorsqu'un accueil d'enfant handicapé est réalisé. Aujourd'hui, les assistants maternels sont payés en fonction des contrats des familles, au réel. Le taux horaire est de 3€14 bruts.

Focus sur le paiement des heures supplémentaires

Les heures supplémentaires des assistants maternels sont calculées au-delà de 45h d'accueil pour chaque enfant et sont rémunérées à hauteur de 125% du taux horaire. Les assistants maternels bénéficient d'une indemnité d'attente sur un maximum de 4 mois. Un système de prime a également été mis en place. Les primes sont calculées sur la base de plusieurs critères comme l'ancienneté, la disponibilité, l'implication au sein de la structure...

Focus sur l'organisation et le financement des remplacements des assistants maternels (maladie, formation...)

Afin d'organiser les remplacements, une astreinte est réalisée par la directrice et la directrice adjointe du multi accueil. Le multi accueil permet de faciliter l'organisation des remplacements, une solution peut souvent être trouvée en accueil collectif, notamment en cas d'absence imprévue d'un assistant maternel.

- Coût pour les familles par rapport aux autres modes d'accueil présents sur la commune :

Pour les familles, le coût pour une heure de garde en accueil familial est exactement le même que pour l'accueil collectif.

d) Le portage politique et institutionnel

- **Portage communal et/ou intercommunal**

Selon le gestionnaire de la structure, sans volonté politique et soutien financier de la commune, ce mode d'accueil n'est pas viable. Aujourd'hui, la commune de Beauchamp qui a connu d'importantes difficultés financières ne peut



plus assurer ce soutien financier. La solution du transfert vers un gestionnaire privé pourra être envisagée par la commune à l'avenir, cela pourra prendre la forme d'une délégation de service public.

- **Portage institutionnel**

La CAF du Val d'Oise a mis en place une règle particulière concernant l'adaptation de la PSU en crèche familiale. Les assistants maternels peuvent accueillir des enfants sur un maximum de 2 250 heures par an. Cela a pour conséquence de limiter l'activité de l'accueil familial au profit des autres modes de garde.

e) Synthèse

- **Les éléments qui fonctionnent le mieux dans la crèche familiale**

L'accueil familial de Beauchamp bénéficie d'une équipe solide et ancienne, que ce soit parmi les assistants maternels ou parmi l'équipe encadrante. Les assistants maternels soulignent par ailleurs qu'il leur est possible de refuser un accueil à l'issue de la présentation des familles en début d'année, ce qui représente pour ces derniers une grande souplesse dans l'exercice de leur métier.

- **Les principales difficultés**

Le gestionnaire met en avant le fait que le reste à charge financier pour l'accueil familial est trop important. En outre les problèmes de recrutement, rencontrés au cours des années précédentes par la commune, constituent une inquiétude pour l'avenir de l'accueil familial.

- **Les évolutions souhaitées**

La commune de Beauchamp souhaiterait que les gestionnaires d'accueil familial puissent bénéficier d'un accompagnement sur le plan financier et juridique. Il serait également intéressant, selon les personnes rencontrées, de travailler sur la professionnalisation des assistants maternels d'une part et de simplifier leur statut juridique d'autre part afin de simplifier la gestion administrative de ce personnel qui est aujourd'hui assez lourde et chronophage.

Les assistants maternels soulignent que l'accueil familial est très peu présenté lors de la formation initiale qui est très axée sur l'exercice en indépendant. Il est important de parler de l'accueil familial lors de la formation des assistants maternels, mais également de présenter ce mode de garde aux parents.

Selon les assistants maternels, des règles simples peuvent être mises en place afin de faciliter la gestion financière de la structure :

- La mise en place d'une limitation dans les congés que peuvent poser les parents
- La fourniture des couches par les parents, ou avec une participation des parents
- La facturation des heures supplémentaires aux parents

Ces règles qui sont déjà en vigueur dans certaines crèches devraient être étendues sur l'ensemble de l'accueil familial en France selon les assistantes maternelles du multi accueil de Beauchamp.



3.4 Fiche de synthèse - Crèche familiale de l'association AAFS (Pays Basque)

Dans le cadre de ces focus, un échange téléphonique a eu lieu avec le directeur général et la directrice des modes d'accueil de l'association ainsi que deux assistants maternels.

a) Présentation de la crèche familiale

Type la structure	Crèche familiale
Localisation	Anglet – 35 communes sur le Pays Basque et le Sud Landes
Année de création	1970
Nombre de places	370
Taux d'occupation	90%
Nombre d'assistants maternels	150
Moyenne d'âge des assistants maternels	45 ans
Type de gestionnaire	Associatif (association AAFS)
Type de financement	CMG Structure - Paje
Amplitude et horaires d'ouverture	En fonction des besoins des parents
Composition de l'équipe d'encadrement/accompagnement	Infirmière puéricultrice, EJE, Médecin, Psychomotricien

b) L'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de la crèche familiale

o Caractéristiques du territoire

Le territoire couvert par la crèche familiale s'étend sur 26 communes sur le Pays Basque (Pyrénées Atlantique) et le Sud Landes (Landes). Le territoire est à majorité semi-urbain et rural. En outre, 38 communes adhèrent aux RAM gérés par l'association AAFS.

o Caractérisation de l'offre d'accueil de la petite enfance à proximité de la structure

La crèche familiale est la première structure d'accueil de la petite enfance ayant ouvert sur le territoire. Toutefois, depuis son ouverture, l'offre d'accueil collectif s'est développée autour de la crèche. Cette dernière représente 15% de l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire couvert.

La structure répond aux besoins des communes grâce à un système particulier de financement⁷. Par ailleurs, pour les communes de Bayonne, Hendaye et Saint-Jean-de-Luz, la crèche familiale travaille en lien avec les guichets unique petite enfance des communes.

Pour le gestionnaire de la crèche, il s'agit de placer la structure en complémentarité avec les autres modes de garde existant et non pas en concurrence. Le souhait est de s'associer avec les communes pour garantir une offre la plus complète possible aux familles.

Les assistants maternels indépendants sont au nombre de 800 sur le territoire. L'association AAFS est également en charge des RAM du territoire, ce qui lui permet d'être en lien avec une grande partie des assistants maternels sur le territoire du Pays Basque.

o Les besoins des familles en termes d'accueil de la petite enfance sur le territoire

La demande des parents s'oriente de plus en plus vers un mode d'accueil collectif. Néanmoins la crèche familiale est ancienne et connue sur le territoire. Les familles apprécient ce mode de garde ce qui lui permet de maintenir une certaine attractivité. L'association constate que les familles demandent de plus en plus des contrats courts (des contrats de 20 à 40 heures par semaine par exemple).

⁷ Voir partie portage des communes sur le territoire



La crèche familiale a une liste d'attente tous les ans, notamment sur certaines zones géographiques (certains quartiers de Bayonne notamment). Le fait que les RAM soient également gérés par l'association permet de trouver, dans la majeure partie des cas, une solution pour les parents.

c) Focus sur les principes et modalités de fonctionnement

○ Focus sur les principes de fonctionnement

Le territoire couvert par la crèche familiale est très vaste, c'est pourquoi le choix a été fait de diviser le territoire en 5 secteurs. Chaque secteur dispose d'une auxiliaire de puériculture et d'une éducatrice de jeunes enfants et de ses propres locaux. Dans les secteurs les plus ruraux, des locaux annexes sont installés. Chaque secteur dispose par ailleurs de son propre RAM.

Les temps de regroupement des assistants maternels ont lieu dans ces différents locaux, une dizaine au total. Ainsi, au sein de chaque secteur, des groupes de 25 à 30 assistants maternels sont formés pour permettre à tous les assistants maternels de profiter d'un atelier au minimum une fois tous les 15 jours. Ces temps ont lieu le matin. Par ailleurs, des ateliers en autonomie sont organisés dans les différents locaux sur la base du volontariat des assistants maternels l'après-midi

Les assistants maternels habitent à maximum 15 minutes en voiture du lieu de regroupement de leur secteur. Le territoire de la crèche est très vaste. Ainsi, une politique d'aide à la mobilité a été mise en place. Ainsi, les frais kilométriques des assistants maternels sont pris en charge et des cartes de bus sont financées pour les assistants maternels en secteur urbain.

En outre, les puéricultrices effectuent des visites non prévues au domicile des assistants maternels une fois par mois. Ces visites sont vues comme un outil sécurisant tant pour les assistants maternels que pour les enfants. Selon l'association, ces visites rassurent également les parents.

Des visites d'accompagnement renforcé sont également organisées par la puéricultrice en fonction des besoins de l'assistant maternel. Ces visites permettent de travailler sur une thématique particulière sur un temps plus long avec un assistant maternel. De plus, l'éducatrice de jeunes enfants prévoit des visites pédagogiques afin de faire le bilan des activités mises en place pour les enfants au domicile de l'assistant maternel.

L'amplitude horaire de la crèche familiale s'ajuste aux besoins des parents, c'est ainsi qu'une offre de garde peut être proposée avant 7h30 et après 19 heures ainsi que le week-end.

○ Focus sur la gestion des ressources humaines

➤ L'aspect réglementaire et le statut des assistants maternels

Les assistants maternels sont employés en CDI.

La direction de l'association regrette le flou juridique autour du statut des assistants maternels. Il y a, selon l'association, une méconnaissance des textes juridiques sur lesquels s'appuyer pour comprendre le statut des assistants maternels de crèche familiale.

Selon la direction de la crèche familiale, le statut juridique des assistants maternels exerçant en crèche familiale constitue une difficulté pour plusieurs raisons :

- Le manque de clarté du cadre juridique
- La persistance de l'image péjorative de l'exercice en accueil familial (salaire inférieur, encadrement vécu comme du contrôle...)
- L'absence d'une homogénéité dans les différents cadres juridiques d'exercice du métier d'assistant maternel
- Le recrutement du personnel et l'attractivité des postes à la crèche familiale pour les assistants maternels par rapport aux autres modalités d'exercice possibles dans le secteur géographique de la crèche



La moyenne d'âge des assistants maternels de la crèche est élevée, aussi afin de maintenir une offre de garde constante, les besoins en recrutement sont de plus en plus importants. A l'heure actuelle, la crèche est confrontée à des difficultés dans le recrutement des assistants maternels. Pour la rentrée de 2017, sur le secteur d'Anglet, six recrutements sont à effectuer. Pour le moment (juin 2017), seul un recrutement, sur six candidatures reçues, a pu aboutir.

L'association constate une chute des candidatures. La crèche familiale a une mauvaise image auprès des assistants maternels. Par ailleurs, la crèche familiale reçoit également des candidatures par défaut provenant d'assistants maternels indépendants au chômage qui souhaite retrouver un revenu en intégrant la crèche familiale. Le profil de ces assistants maternels ne correspond souvent pas au profil recherché par l'association.

➤ La formation du personnel

La capacité à se questionner sur ces propres pratiques professionnelles est centrale pour l'association. La formation est donc essentielle. Les assistants maternels bénéficient d'une formation en moyenne une fois par an. L'effectif de la crèche familiale est important ce qui permet d'organiser les remplacements assez facilement.

○ **Focus sur la gestion financière de la structure**

➤ Un financement atypique

La structure est financée via un financement PAJE, au travers du CMG Structure. Le choix de ce type de financement a été fait pour maintenir une certaine indépendance dans la construction de la grille tarifaire par rapport à un financement PSU.

Le choix d'un financement PAJE a été fait afin de s'émanciper des contraintes imposées par la CAF dans le cas d'un financement PSU. Cependant, une modulation des tarifs en fonction des ressources des parents a été mise en place par l'association qui a une visée sociale.

Selon l'association, il est plus rentable pour la structure d'être financée par la PAJE, avec un financement PSU, la crèche familiale constaterait une perte de 250 000€ par an (le budget de la crèche familiale est d'environ 5 400 000€ par an).

De manière plus précise, les participations familiales représentent 53% du budget de la crèche, le financement Paje 32% et la participation des communes 14%, enfin les participations des conseils départementaux 1%.

➤ La répartition des charges

Focus sur la rémunération des assistants maternels

Les assistants maternels ont un salaire mensualisé. En moyenne, il est d'environ 1 500€⁸ nets par mois. Selon les assistants maternels, ce salaire est inférieur à celui qu'ils pourraient avoir en travaillant en indépendant.

Les heures effectuées avant 7h30 et après 19h ainsi que le week-end sont majorées pour les assistants maternels à hauteur de 20%. L'accueil d'un enfant handicapé permet également une majoration du salaire.

Les assistants maternels bénéficient d'une indemnité d'attente pendant 4 mois en cas de place non occupée. Cette indemnité est de 1€92 nets par heure.

Selon la direction de l'association, la part représentée par les indemnités (repas et entretien) est trop importante dans le salaire global des assistants maternels. Ainsi, une réflexion est actuellement en cours pour renforcer la base de la rémunération et garantir un salaire plus important aux assistants maternels notamment en cas d'absence des enfants.

⁸ La médiane est de 1 600€ nets par mois.



Les heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont calculées en fonction de la durée d'accueil de chaque enfant et sont versées une fois par an aux assistants maternels.

L'organisation et le financement des remplacements des assistants maternels (maladie, formation...)

Les effectifs de la crèche familiale sont très importants ce qui permet une gestion simplifiée des remplacements des assistants maternels en cas d'absence imprévue, de congés et de formation.

La crèche familiale propose également un accueil d'urgence pour les familles. Cela demande un travail de gestion important pour l'association.

➤ **Coût pour les familles par rapport aux autres modes d'accueil présents sur la commune**

Le coût pour les familles varie entre 0,38€ et 3,54€ par heure d'accueil. Les repas sont fournis par les assistants maternels, mais les couches sont à la charge des familles. Selon les gestionnaires, le coût de revient au sein de la crèche familiale AAFS est un peu moins cher par rapport à un assistant maternel libéral et par rapport à une micro crèche, mais il est plus cher par rapport à un EAJE collectif.

d) Le portage politique et institutionnel

○ **Portage des communes sur le territoire de la structure**

Les communes couvertes par la crèche familiale sont investies dans la structure. Tout d'abord d'un point de vue financier, ces dernières versent à la structure 1€08 par heure et par enfant de la commune inscrit à la crèche familiale. Par ailleurs, l'association travaille en lien avec les commissions communales d'attribution des places. Le but est de se placer en complémentarité de l'offre communale et non en concurrence.

○ **Portage institutionnel**

Le poids de la structure sur l'offre de garde du département est reconnu par les institutions du territoire. Les conseils départementaux des Pyrénées Atlantique et des Landes participent financièrement au budget de la crèche familiale. Au vu du poids de la structure sur l'offre du territoire, la crèche familiale AAFS est portée par l'ensemble des acteurs institutionnels de la petite enfance du territoire.

e) Synthèse

○ **Les éléments qui fonctionnent le mieux dans la crèche familiale**

La crèche familiale fonctionne très bien. Son ancienneté et l'importance de l'offre qu'elle représente sur le territoire du Pays Basque et du Sud Landes lui ont permis de développer au fil des années un mode de garde appréciée des parents avec des principes de fonctionnement particuliers : une amplitude horaire au plus proche des besoins des familles, une sécurité de l'emploi appréciée des assistants maternels, un accompagnement fort des assistants maternels et proximité entre les assistants maternels et la crèche.

L'association AAFS souhaite développer une offre complète et diversifiée d'accueil de la petite enfance. C'est pourquoi un projet de MAM, porté par l'association, est en cours de développement. Les MAM seront situées dans les locaux de l'association, avec des assistants maternels salariés de l'association et un encadrement par une auxiliaire puéricultrice. La 1^{ère} MAM de ce type a ouvert sur le secteur d'Urrugne en 2017. Le souhait de l'association est d'ouvrir ce type de structures sur l'ensemble des secteurs couverts par la crèche familiale d'ici 2018.

○ **Les principales difficultés**

La crèche familiale AAFS est confrontée à d'importantes difficultés de recrutement ce qui freine son développement. Pour l'association AAFS, ces difficultés de recrutement sont liées au manque de lisibilité du statut des assistants maternels. Ces deux éléments ne permettent pas aujourd'hui, aux crèches familiales, au niveau national, d'assurer une offre de garde pérenne, selon l'association.

- **Les évolutions souhaitées**

Selon les personnes rencontrées, il est nécessaire de travailler sur l'image des assistants maternels auprès des familles pour pouvoir promouvoir l'accueil familial. Une réflexion est également à mener sur la lisibilité du statut des assistants maternels.

Pour l'association AAFS, il est important de réfléchir de manière globale à l'avenir de la politique de la petite enfance, tant au niveau national que local, afin de donner une chance au maintien d'une offre d'accueil familial.



4 Analyse des réponses au questionnaire diffusé aux gestionnaires et directeurs de structures d'accueil familial

4.1 Présentation de la démarche et du questionnaire

Dans le cadre de l'étude de la Direction générale de la cohésion sociale sur les causes et des difficultés des crèches familiales, un questionnaire en ligne a été diffusé à l'ensemble des gestionnaires et directeurs de crèches familiales et multi accueils familiaux en France.

Ce questionnaire répondait aux objectifs suivants :

- Récueillir des données quantitatives sur le fonctionnement et l'activité des crèches familiales
- Prendre l'avis des gestionnaires quant au fonctionnement d'une crèche familiale (gestion financière et du personnel notamment), l'intérêt des familles (listes d'attente par exemple)
- Consulter les gestionnaires sur les évolutions à apporter et leurs attentes afin de faciliter ou de développer ce mode d'accueil
- Identifier des pistes de solutions ou des suggestions pour rendre ce mode d'accueil plus attractif
- Etablir des croisements en fonction du type de gestionnaire et des territoires

Les réponses ont été traitées de manière anonyme par le cabinet indépendant Cekoïa Conseil.

Les résultats ci-dessous ne présentent donc pas de manière exhaustive la situation de l'ensemble des crèches familiales en France, mais seulement de celles ayant participé à l'enquête.

Remarque

Les questions ci-dessous n'ont pas pu être exploitées du fait d'une difficulté de compréhension des répondants sur la manière de répondre :

- Le montant des coûts non couverts par le versement de la PSU, du CEJ et des participations familiales
- Le coût moyen pour une heure de garde pour les familles

4.2 Participation

Le questionnaire a été diffusé de manière large en direction des crèches familiales et multi accueils familiaux par l'intermédiaire du fichier CNAF des déclarations faites par les structures percevant la PSU. Les adresses mail des gestionnaires des structures financées par la Paje ont également été transmises par la CNAF.

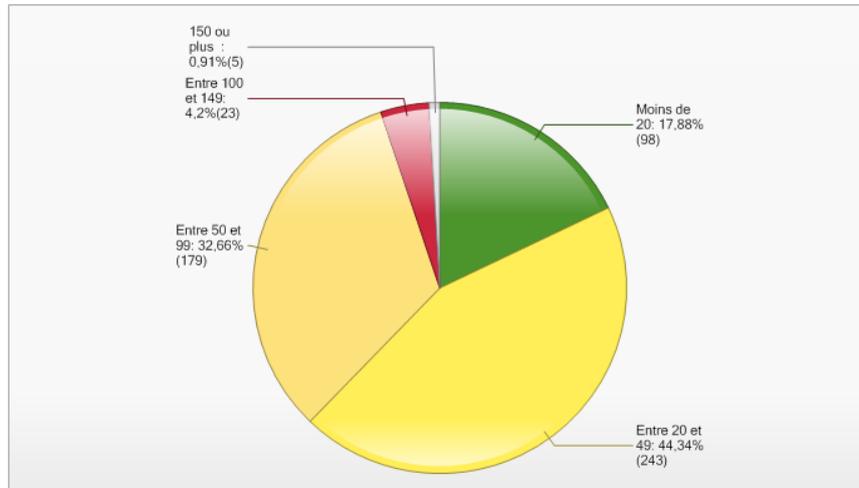
Un lien personnalisé a été envoyé par mail à chaque structure.

Le questionnaire a été diffusé entre le 11 mai et le 14 juin 2017, une relance a été effectuée le 2 juin 2017.

Au total, **572 crèches familiales ou multi accueils familiaux ont répondu** en totalité (à l'ensemble des questions) ou en partie (à certaines questions).

4.3 Profil des structures ayant participé

a) Une majorité de structures de taille moyenne

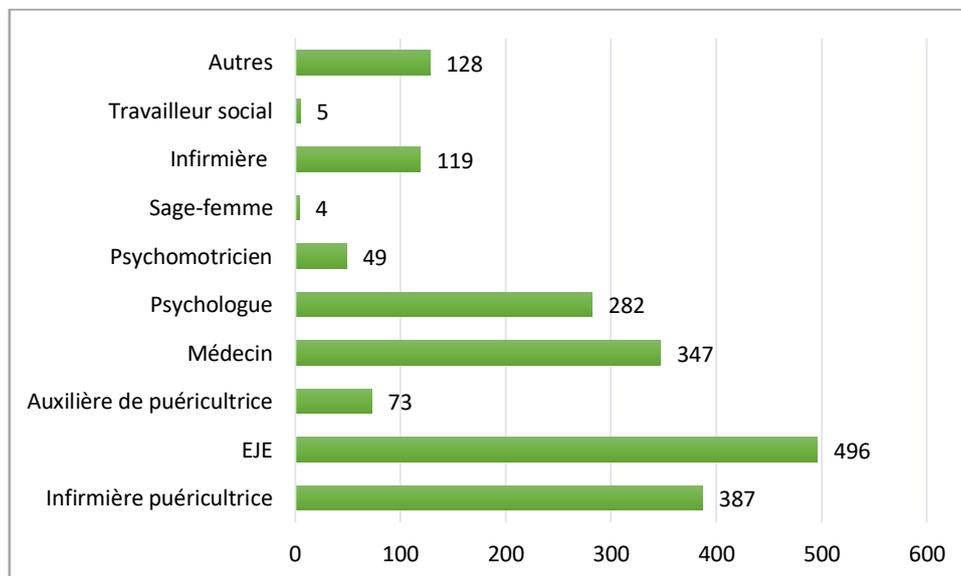


Le nombre de places d'accueil familial proposées aux familles au sein des structures

Près de 44% des structures, soit 243, comptent **entre 20 et 49 places**, 33% offrent entre 50 et 99 places d'accueil familial. Une minorité, 5%, soit 28 structures, offrent plus de 100 places en accueil familial.

En moyenne, les crèches et multi accueils familiaux emploient **15,5 assistants maternels** (maximum : 150, minimum déclaré : 0)

b) La présence d'un personnel riche et varié dans les structures



Personnel présent au sein de la crèche familiale

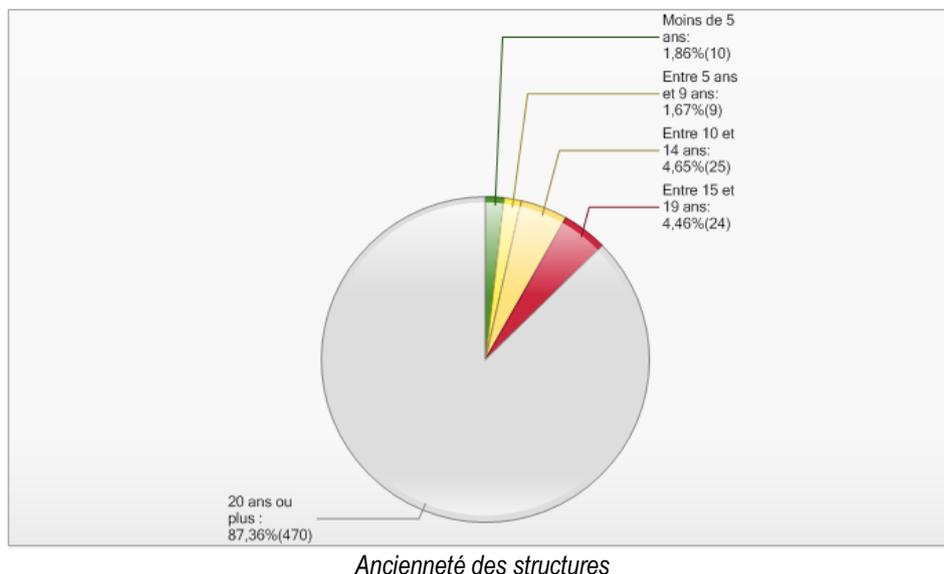
91% des structures sont dotées d'une **éducatrice de jeunes enfants**, 71% ont une **infirmière puéricultrice** et 63% un médecin⁹.

⁹ Plusieurs réponses étaient possibles à cette question.



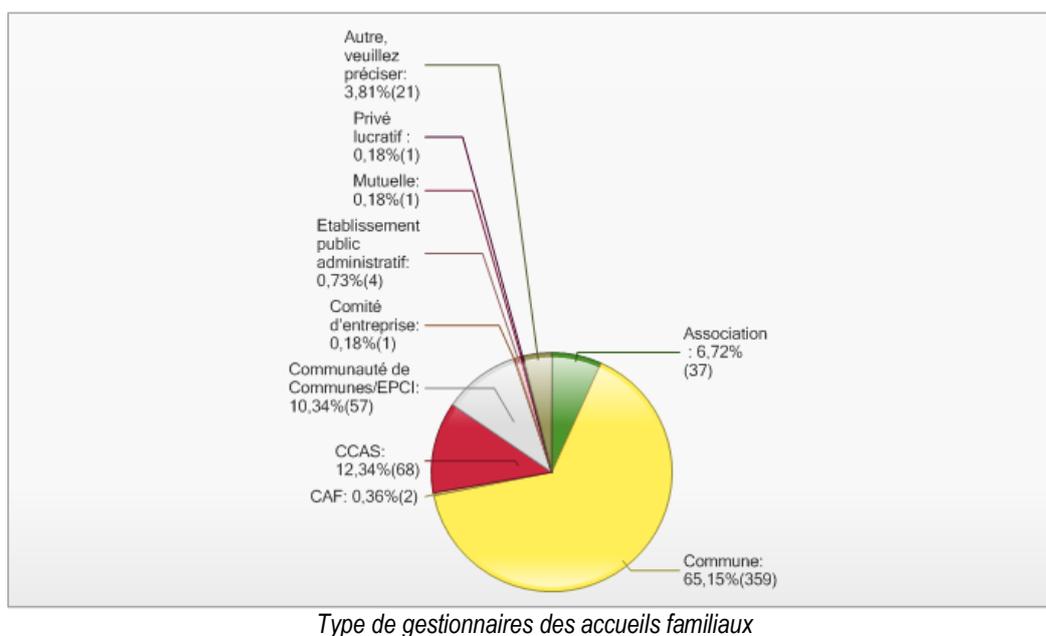
Parmi la catégorie autre, il est possible de remarquer que près d'un quart des structures dispose également d'un **agent administratif**.

c) Des structures majoritairement anciennes



La grande majorité des crèches familiales, 87% soit 470 structures, est **ouverte depuis 20 ans ou plus**. Seules 10 structures, 2%, se sont ouvertes depuis moins de 5 ans.

d) Des gestionnaires majoritairement communaux

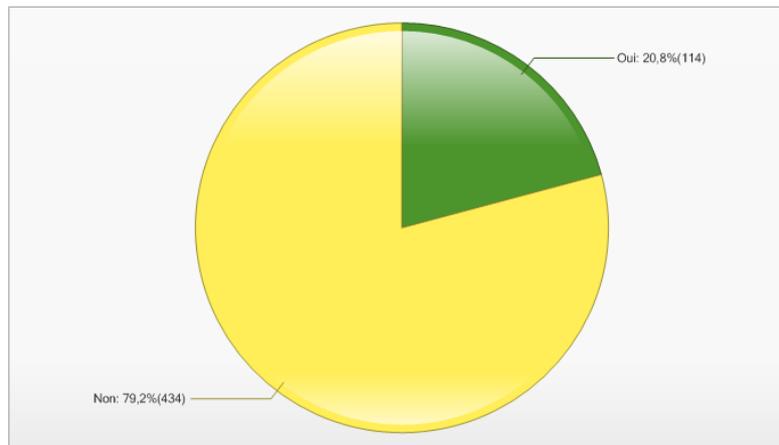


Parmi les structures répondantes, 65% soit 359 sont **gérées par une commune** et 7%, 37 structures, ont un gestionnaire associatif.



Une grande partie des gestionnaires est en charge de **plusieurs structures d'accueil** ; c'est le cas pour 458 gestionnaires soit 84%. Les gestionnaires communaux et associatifs sont à plus de 80% en charge de plusieurs structures d'accueil tout comme les CCAS qui sont 91% (61/67) à être des multi gestionnaires.

e) Une minorité de multi accueil collectif et familial



Part des multi accueils familiaux

Parmi les structures répondantes, **21% sont des multi accueils familiaux**. Le cas échéant, les places en accueil familial représentent en moyenne 41% des places proposées par la structure.

4.4 Le financement des structures

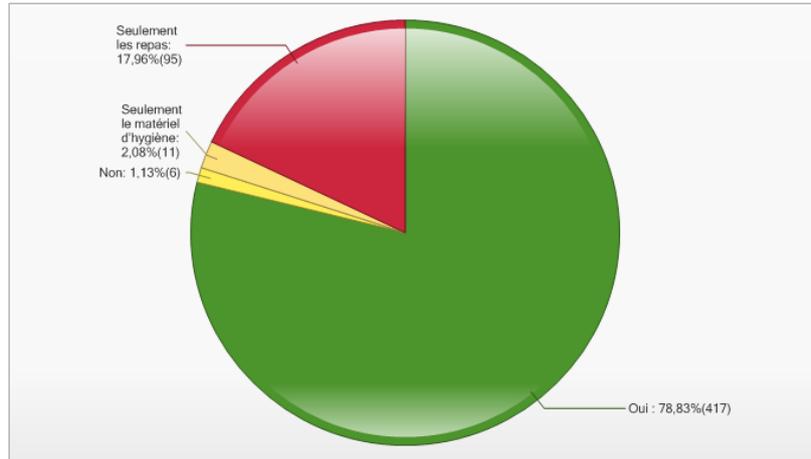
a) La prédominance d'un financement via la PSU

99% des structures, soit 527, sont financées via la PSU. 3 structures ont indiqué être financées par la Paje (CMG structure) ; ce sont essentiellement des structures ayant pour gestionnaire une association ou un comité d'entreprise.

Les 3 structures financées par la **Paje** ont organisé **une modulation du coût pour les familles en fonction de leurs ressources**. Une structure a indiqué avoir choisi le financement via le CMG Structure de la Paje plutôt qu'un financement via la PSU afin d'avoir moins de contraintes administratives dans le fonctionnement de la crèche.

b) Un service majoritairement complet pour les familles (couches et repas)





Prise en compte du matériel d'hygiène et des repas dans la tarification des crèches familiales

Dans 79% des cas, 417 structures, tout mode de financement confondu, le matériel d'hygiène et les repas sont compris dans la tarification appliquée aux familles.

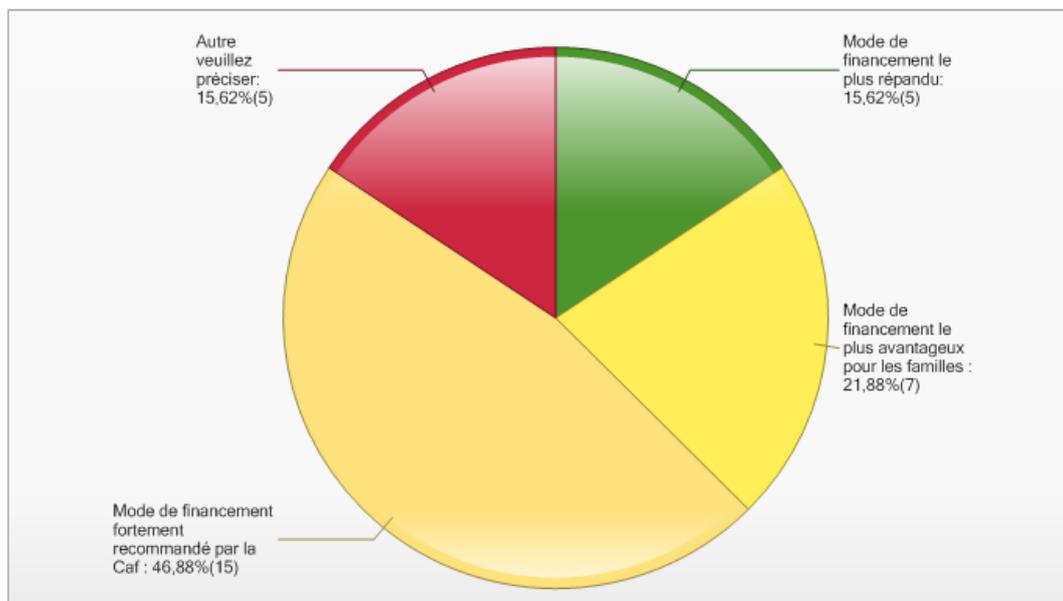
Enfin, **77% des structures**, soit 390, ont conclu un **CEJ**.

c) Un avis mitigé sur le financement via la PSU

Près de 22% des structures financées via la PSU ne sont pas satisfaites de ce financement. Cela concerne plus **particulièrement les structures avec un gestionnaire associatif (30%)**.

Les structures qui ne sont pas satisfaites du financement PSU ont expliqué leurs réponses sous forme de verbatims (en annexe n°2).

La majorité des **structures associatives** ont choisi un financement PSU (97%), soit 33 structures. Pour 47%, soit 15 structures, ce mode de financement a été choisi car c'est **le mode de financement fortement recommandé par la CAF** ; pour 22%, 7 structures, car c'est le mode de financement le plus avantageux pour les familles.



Raisons du choix d'un financement PSU par les structures associatives



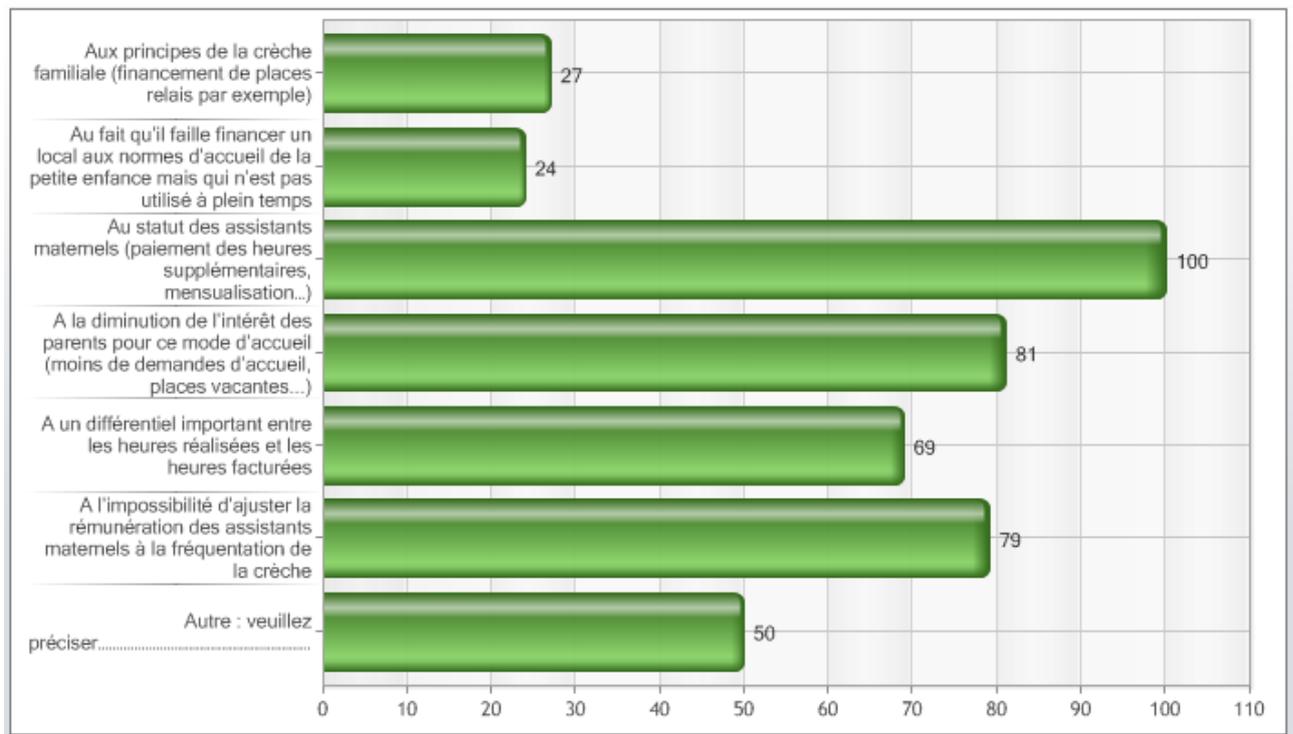
21% des structures, soit 6, ne sont pas satisfaites de ce choix. Les structures expriment notamment le fait que le **financement est « trop strict »** et que « l'assistante maternelle est rémunérée sur une journée complète peu importe le nombre d'heures effectuées par l'enfant en garde ».

d) Plus d'un tiers des structures en difficultés financières

39% des structures (soit 175) indiquent rencontrer des difficultés financières aujourd'hui.

Plus précisément, les structures ouvertes depuis 10 à 14 ans sont 61% à être en difficultés, contre 17% des structures ouvertes depuis 5 à 9 ans. Lorsque le gestionnaire est un CCAS, 59% des structures (soit 33), sont en difficultés, contre 33% des structures associatives.

37% des structures qui ont signé un CEJ précisent connaître des difficultés financières contre 40% des structures qui n'en n'ont pas signé.

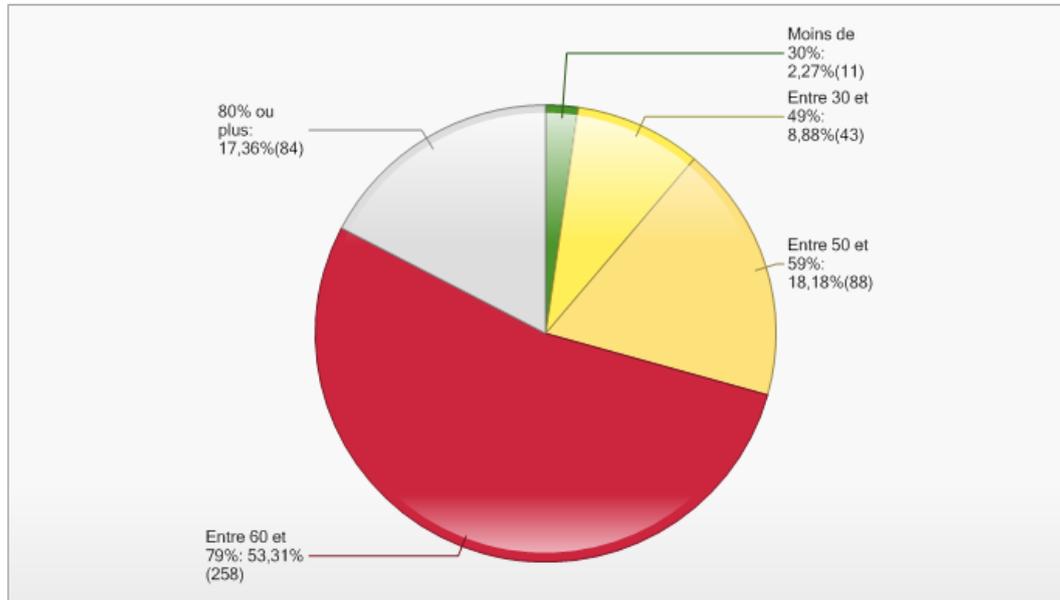


Causes des difficultés financières des crèches familiales

Pour 58% des structures concernées (soit 100 structures), ces difficultés financières s'expliquent par **le statut des assistants maternels**, et **l'impossibilité d'ajuster la rémunération des assistants maternels à la fréquentation de la crèche** pour 46% des structures concernées (soit 79 structures). **La diminution de l'intérêt des parents** pour ce mode d'accueil est également une des causes des difficultés de la structure, pour 81 crèches familiales soit 47%¹⁰.

Le détail des précisions apportées à la rubrique « autre » figure en annexe 3.

¹⁰ Plusieurs réponses étaient possibles à cette question.



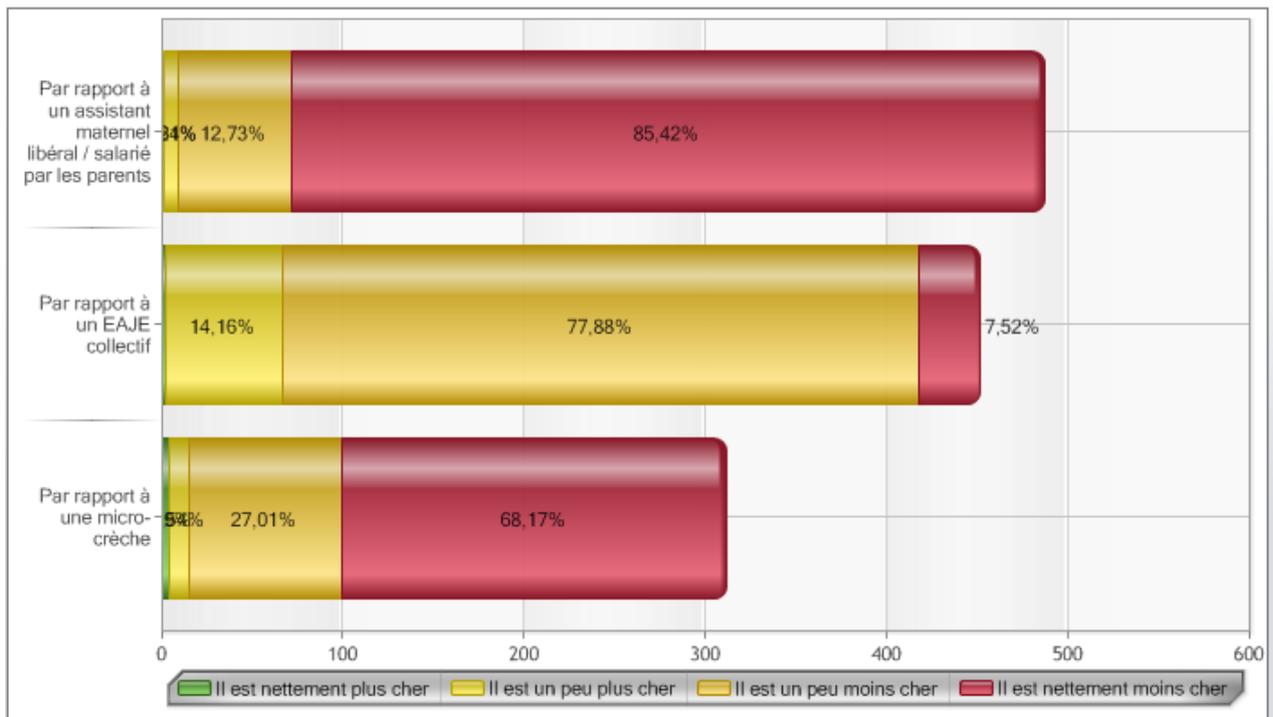
Taux d'occupation des crèches familiales

Le taux d'occupation des structures est compris entre 60 et 79% pour 258 structures (soit 53 %). 11 structures (soit 2%) ont un taux d'occupation inférieur à 30% et 84 structures (soit 17%), ont un taux d'occupation à plus de 80%. 40% des structures, soit 13, avec un gestionnaire associatif ont un taux d'occupation de 80% ou plus, contre 16%, soit 49, des structures avec un gestionnaire communal.

e) Un accueil en crèche familiale qui semble moins onéreux pour les familles

Selon les répondants, le **coût en crèche familiale est globalement inférieur voire nettement inférieur pour les parents** par rapport aux autres modes d'accueil présents sur le territoire d'implantation de la crèche familiale, pour un même nombre d'heures. Ainsi, pour 85 % des crèches familiales ayant répondu, la crèche familiale est nettement moins chère, pour les parents, qu'un assistant maternel libéral. Le constat est le même pour 68 % des crèches familiales, en comparaison avec une micro crèche. La crèche familiale est un peu moins chère par rapport à un EAJE collectif pour 78% des crèches familiales ayant répondu.

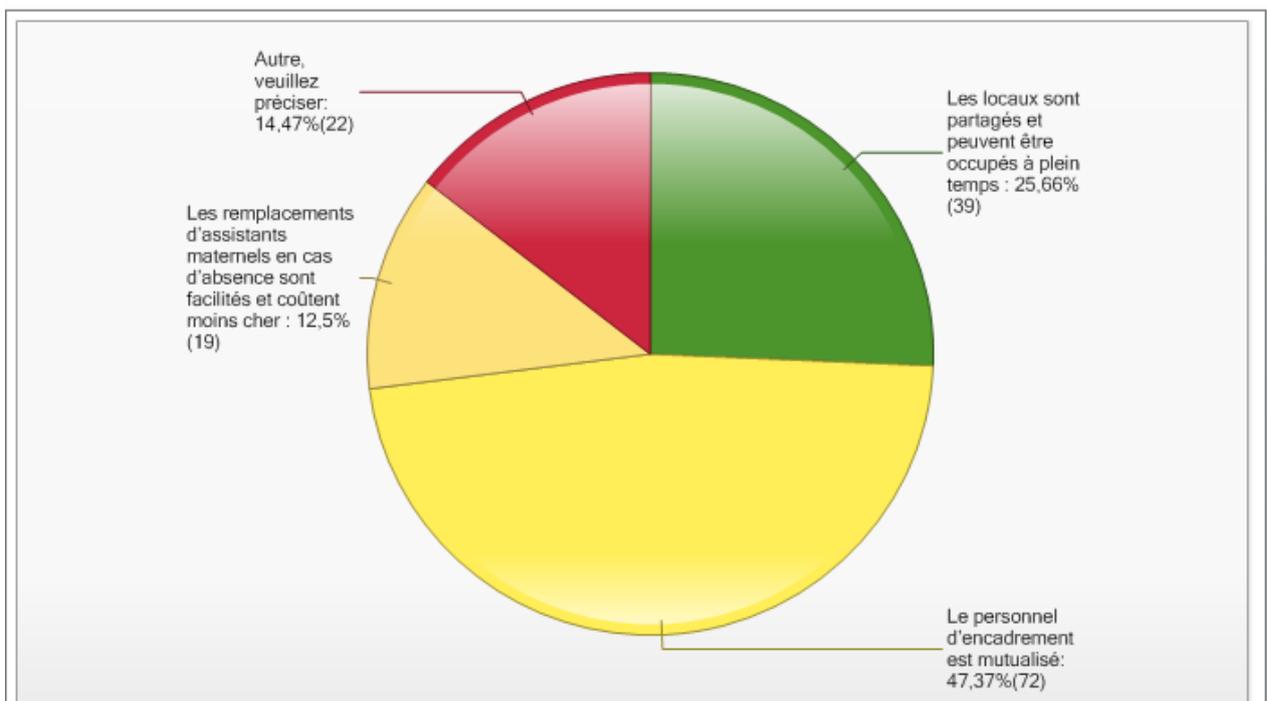




Comparaison du coût d'une garde en crèche familiale par rapport aux autres modes d'accueil présents sur le territoire d'implantation de la crèche familiale

f) Une mutualisation des coûts dans les multi accueils collectif et familiaux

L'appartenance de la structure à un **multi accueil** permet de **mutualiser les coûts** pour 63% des structures concernées, notamment par une mutualisation du personnel d'encadrement pour 47% des structures concernées (soit 72 structures). Cela permet également de mutualiser les services de nettoyage et de restauration ainsi que le secrétariat de la structure (catégorie autre).



Modalités de la mutualisation des coûts en multi accueil familial

Dans 10% des structures (soit 49 crèches), les assistants maternels de la crèche familiale assurent également des temps d'accueil au sein de l'accueil collectif.

4.5 La rémunération des assistants maternels

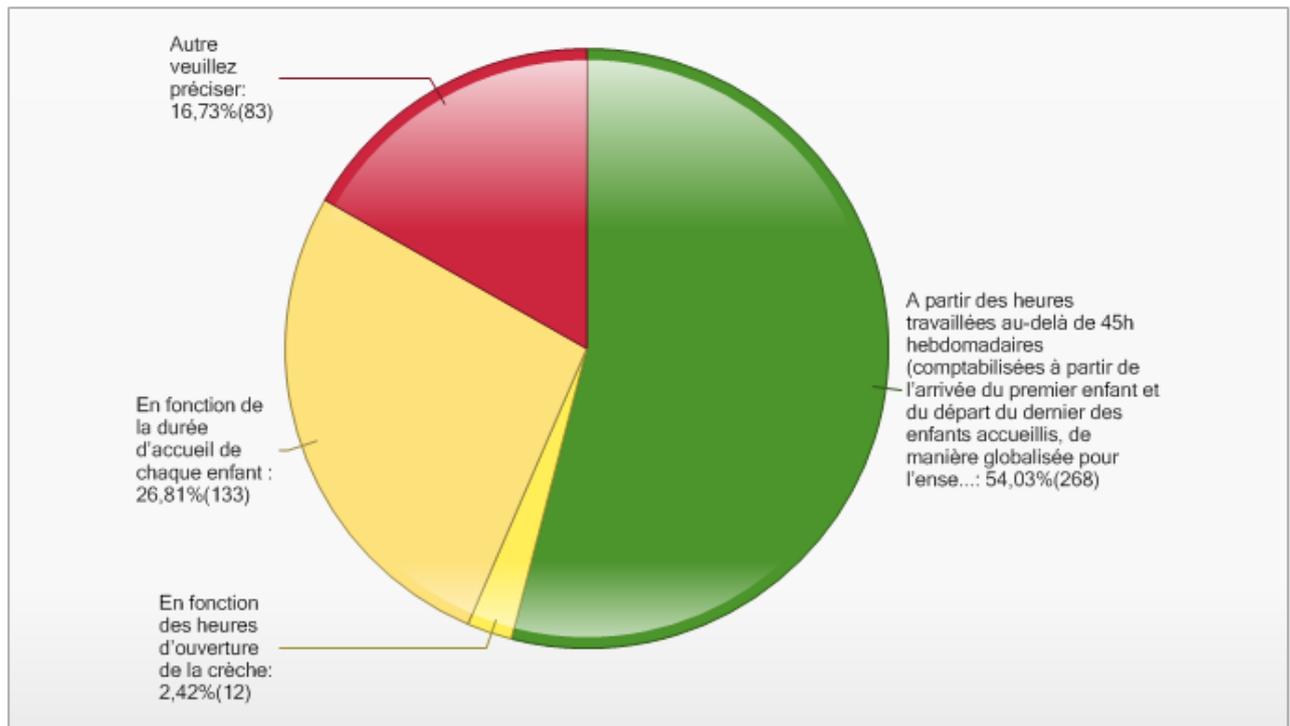
a) Une rémunération majoritairement mensualisée

La rémunération des assistants maternels est mensualisée dans 83% des structures répondantes (soit 434 crèches familiales), comme le prévoit la réglementation. **Le montant horaire moyen de la rémunération des assistants maternels est de 3,8 € net.**

Dans près de 75% des crèches familiales, les assistants maternels disposent d'**indemnités d'attente entre deux contrats**. Dans 89% des cas (196 structures), il existe une durée maximum pour ces indemnités, qui est en moyenne de 3,7 mois.

Les **assistants maternels ont des contrats d'accueil des enfants en moyenne de 216,5 heures par mois.**

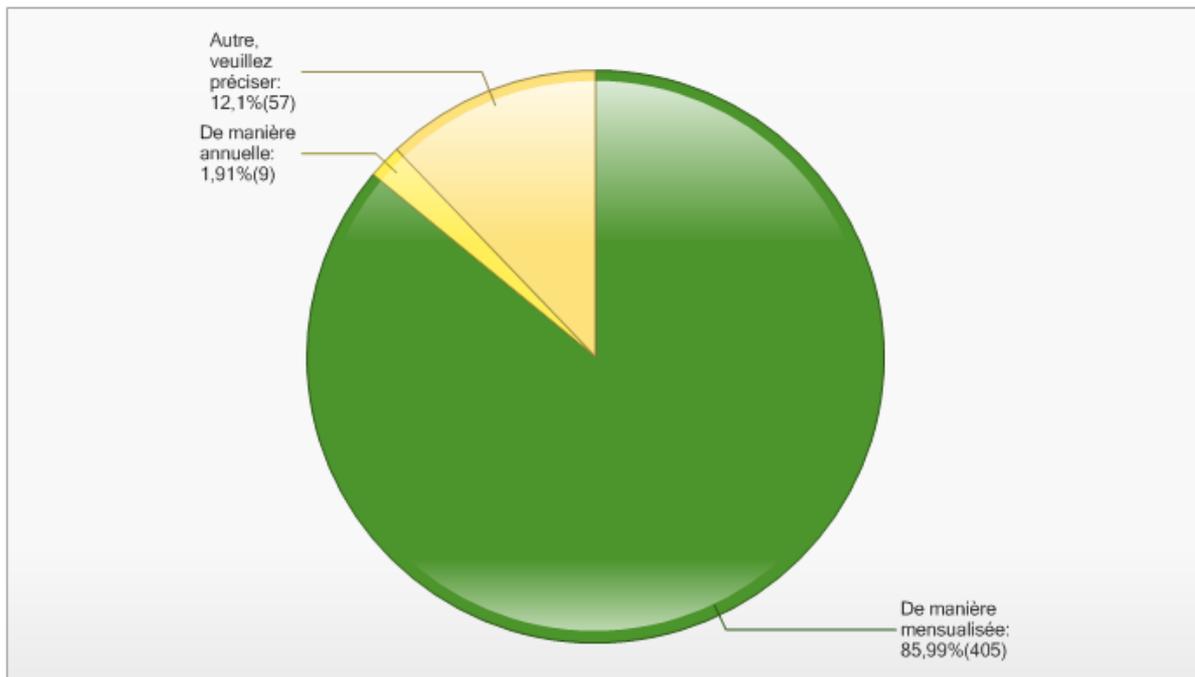
b) Une gestion différenciée des heures supplémentaires



Méthode de calcul des heures supplémentaires

Une majorité des structures répondantes (54% soit 268 structures), calcule les heures supplémentaires à partir des heures travaillées au-delà de 45h. En revanche, pour 27% des structures, le calcul des heures supplémentaires se fait en fonction de la durée d'accueil de chaque enfant. **Enfin, pour 17% des structures (soit 83), des règles particulières sont mises en place pour calculer les heures supplémentaires.** Ainsi, certaines

structures expliquent ne pas mettre en place des heures supplémentaires, pour d'autres le temps de travail est annualisé, enfin pour certaines un forfait est mis en place en fonction du nombre d'enfants accueillis.



Modalités de versement des heures supplémentaires

Pour la grande majeure partie des structures (86% soit 405 structures), **les heures supplémentaires sont versées de manière mensualisée.**

22% des structures ont indiqué un autre mode de versement. Pour certaines structures, il s'agit de **journées de récupération**, pour d'autres elles sont versées de manière trimestrielle ou tous les 4 mois.

Pour 77% des crèches familiales (soit 319 structures), le mode de calcul des heures supplémentaires pour les assistants maternels n'a pas d'incidence sur les difficultés de la structure le cas échéant.

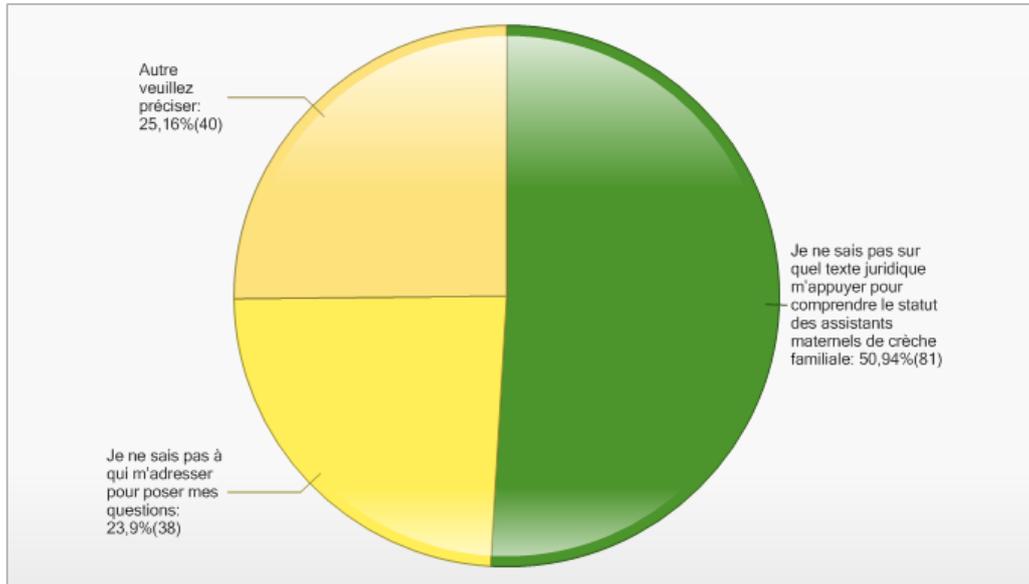
4.6 L'aspect réglementaire et le statut des assistants maternels

- a) Une lisibilité relative sur le statut des assistants maternels exerçant en crèche familiale

Pour 33% des structures (soit 165 crèches familiales), le statut juridique applicable aux assistants maternels n'est pas lisible. Les gestionnaires des structures concernées ont exprimé à 51% le fait qu'ils **ne savaient pas sur quel texte juridique s'appuyer pour comprendre le statut des assistants maternels exerçant en crèche familiale.**

25% des structures (soit 40) expriment d'autres raisons, dont notamment le **flou autour du statut entre le public et le privé.**



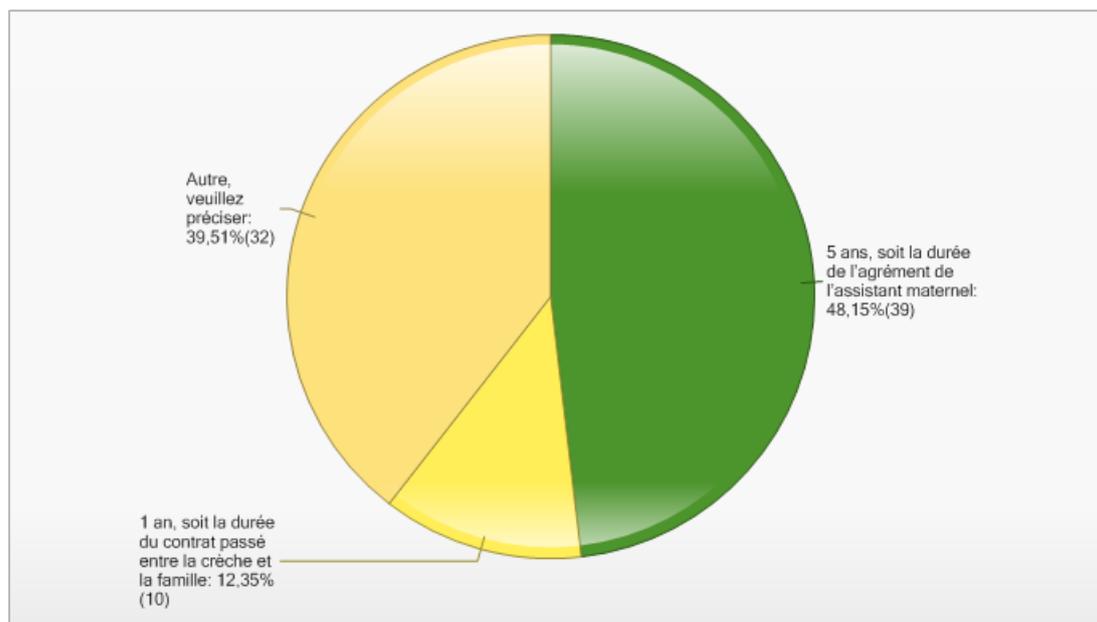


Explication de la non lisibilité du statut juridique des assistants maternels exerçant en crèche familiale

b) Des assistants maternels considérés majoritairement comme les autres salariés du gestionnaire

Les assistants maternels disposent d'un CDI dans la grande majorité des structures (83% soit 430 structures).

Lorsque, les assistants maternels sont employés en CDD, il s'agit dans 48% des cas, de contrats de 5 ans calqués sur la durée de leur agrément. Dans la catégorie autre (qui concerne 40% soit 32 structures), les structures répondantes ont notamment indiqué qu'il s'agissait de contrats de 3 ans (6 structures). Pour 9 structures, il s'agit également de CDD d'un an, de manière indépendante du contrat passé avec les familles. 2 structures précisent que la durée du CDD est de 5 ans ou 10 ans, selon l'agrément de l'assistant maternel.



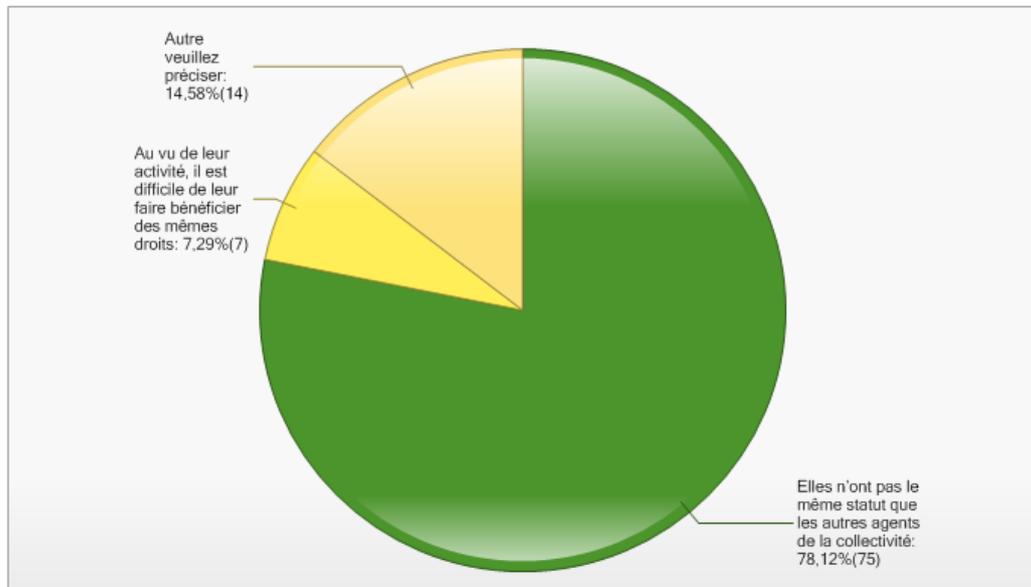
Durée des CDD des assistants maternels



Dans la majorité des crèches familiales gérées par une commune (75%, soit 288 structures), **les assistants maternels bénéficient des mêmes droits (en termes de congés ou d'accès au comité d'entreprise par exemple) que les autres salariés / agents de la collectivité.**

Lorsque des différences existent entre les droits / avantages auxquels les assistants maternels ont accès et ceux auxquels ont accès les autres salariés / agents de la collectivité, les gestionnaires des crèches familiales l'expliquent (pour 78% d'entre eux, soit 75 structures), par la différence de statut entre les assistants maternels et les autres salariés / agents de la collectivité

Dans la catégorie autre, les gestionnaires des structures ont expliqué que les assistants maternels n'avaient par exemple **pas droit aux RTT.**



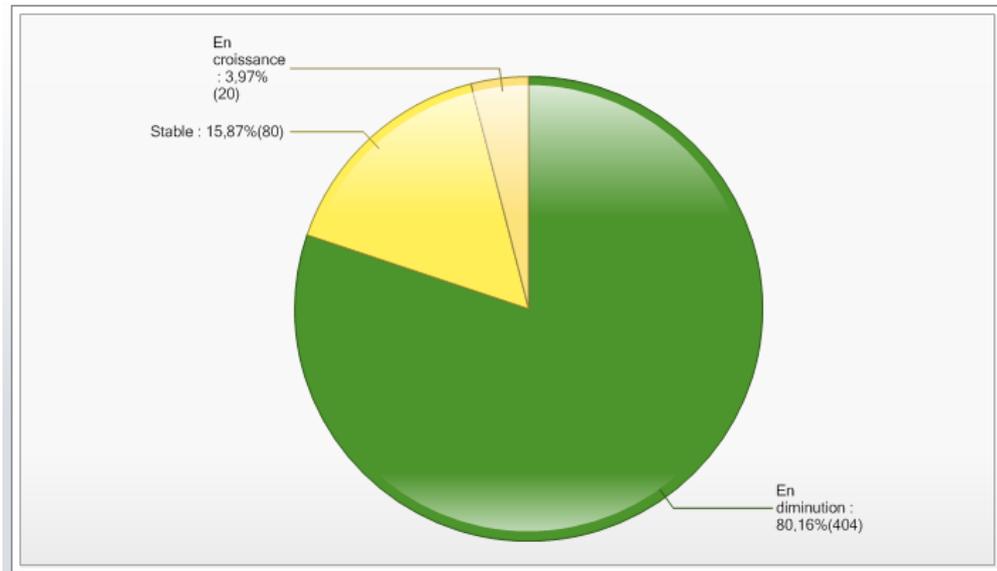
Causes de la non-application des mêmes droits aux assistants maternels qu'aux autres salariés de la collectivité

4.7 Les ressources humaines

a) Des effectifs en baisse dans la majorité des crèches familiales

Le nombre d'assistants maternels qui travaillent en crèche **a diminué depuis une dizaine d'année**. En effet, pour 80% des structures répondantes, soit 401, le nombre d'assistants maternels est en diminution. Cela est notamment le cas pour les structures ouvertes depuis 20 ans ou plus : 83% de ces dernières, soit 360, constatent une diminution de leurs effectifs d'assistants maternels.

A contrario, ce nombre est en augmentation dans 20 structures (4%).



Evolution du nombre d'assistants maternels dans les crèches familiales

La **moyenne d'âge** des assistants maternels dans les structures répondantes est de **49,5 ans**, il va de 35 à 65 ans.

b) Des difficultés de recrutement d'assistants maternels dans la majorité des crèches familiales

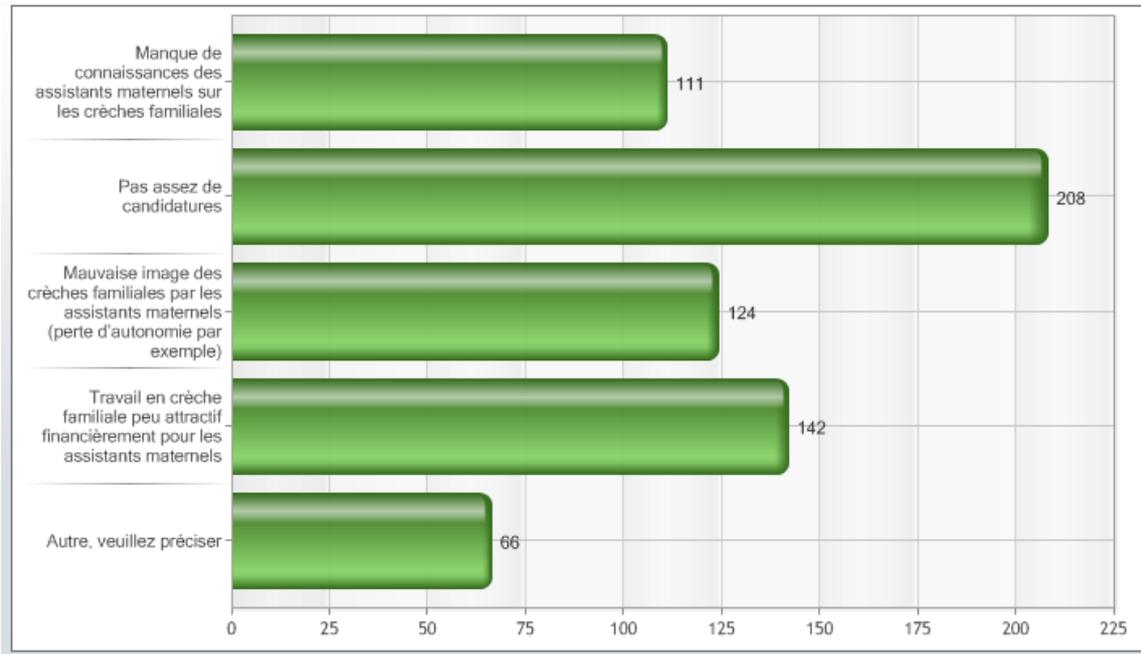
Près de 58% des crèches familiales (288 structures) ont rencontré des difficultés de recrutement pour les assistants maternels ces dernières années.

Lorsque les structures n'ont pas rencontré de difficultés, cela s'explique par l'absence de besoin de recrutement : c'est le cas pour 68% des structures concernées (soit 136). 15 structures indiquent dans la catégorie autre qu'il n'y a actuellement pas de recrutement (non remplacement des départs à la retraite).

Les causes des difficultés de recrutement sont nombreuses et diverses : pour 208 structures (73%), c'est l'absence de candidatures qui conduit à des difficultés dans le recrutement. Pour 142 structures (50%) cela s'explique par le fait que le travail en crèches familiales est peu attractif financièrement pour les assistants maternels. 4 structures expliquent que l'amplitude horaire exigée par la structure est un frein dans le recrutement des assistants maternels¹¹.

¹¹ Plusieurs réponses étaient possibles à cette question





Causes des difficultés de recrutement des assistants maternels

c) Une méconnaissance des crèches familiales par les assistants maternels

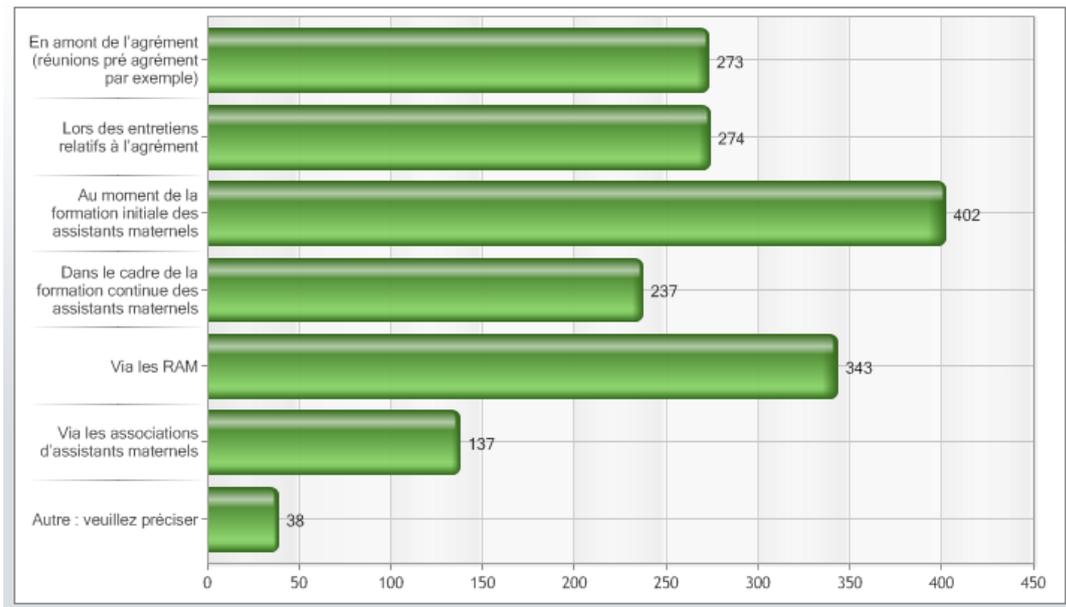
Selon les gestionnaires et directeurs qui ont répondu au questionnaire, **la crèche familiale est peu connue des assistants maternels**.

En effet, 68% (soit 315 structures) trouvent qu'il n'y a **pas assez de communication faite sur les crèches familiales auprès des assistants maternels lors de la formation continue par exemple**.

Pour améliorer la communication sur les crèches familiales, **les vecteurs les plus pertinents sont une communication au moment de la formation initiale** pour 83% des structures répondantes (402 structures) et par l'intermédiaire des RAM pour 71% (343 structures). Dans la catégorie autre (qui concerne 38 structures soit 8%), les structures ont également mis en avant **la CAF et Pôle Emploi** comme leviers pour faire connaître les crèches familiales auprès des assistants maternels¹².

¹² Plusieurs réponses étaient possibles à cette question.





Moyens d'améliorer la communication sur l'accueil familial auprès des assistants maternels

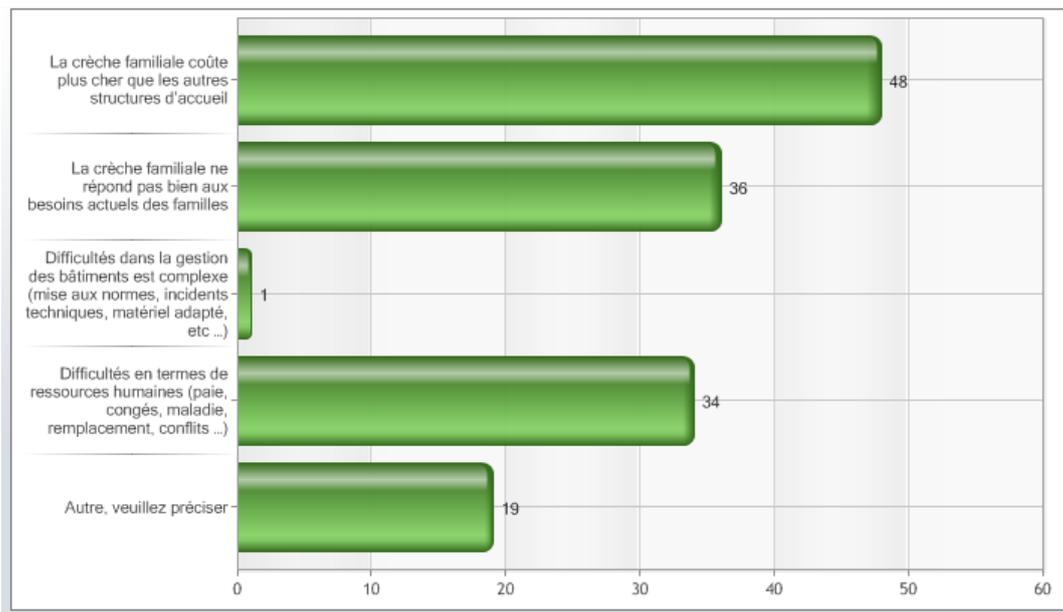
4.8 Le portage politique

a) Les crèches familiales : des atouts pour les communes

Selon **78% des gestionnaires municipaux (ou intercommunaux) ayant répondu** (soit 292 personnes), les crèches familiales sont vues comme des **atouts pour les municipalités**.

Lorsque la crèche familiale n'est pas perçue comme un atout pour la commune (question qui concerne 80 gestionnaires sur 372 répondants), c'est le plus souvent parce qu'elle **coûte plus cher que les autres modes d'accueil** (pour 48 gestionnaires). Pour 36 gestionnaires, la crèche familiale ne répond plus aux besoins des familles. Les répondants mettent également en avant des difficultés en termes de ressources humaines (gestion des assistants maternels) ainsi que la méconnaissance des atouts de la crèche familiale de la part des communes.

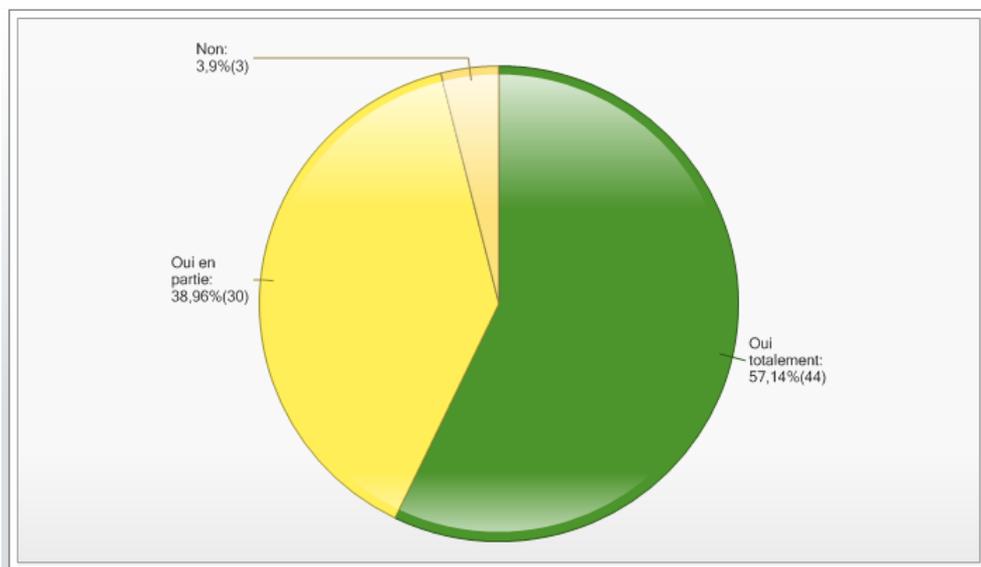




Causes de l'image négative des crèches familiales auprès des communes / EPCI gestionnaires

b) Une absence de portage politique qui peut entraîner la fermeture des structures

Pour la quasi-totalité des structures (municipales) ayant déclaré que la crèche familiale ne représentait pas un atout pour la commune, l'absence de portage politique pourrait conduire à **long terme à la fermeture de la structure.**



Incidence du portage politique sur la pérennité des structures (question posée : Est-ce qu'à plus long terme, le fait que la crèche familiale ne soit pas considérée comme un atout pour la municipalité pourrait entraîner la fermeture de la crèche ? »)

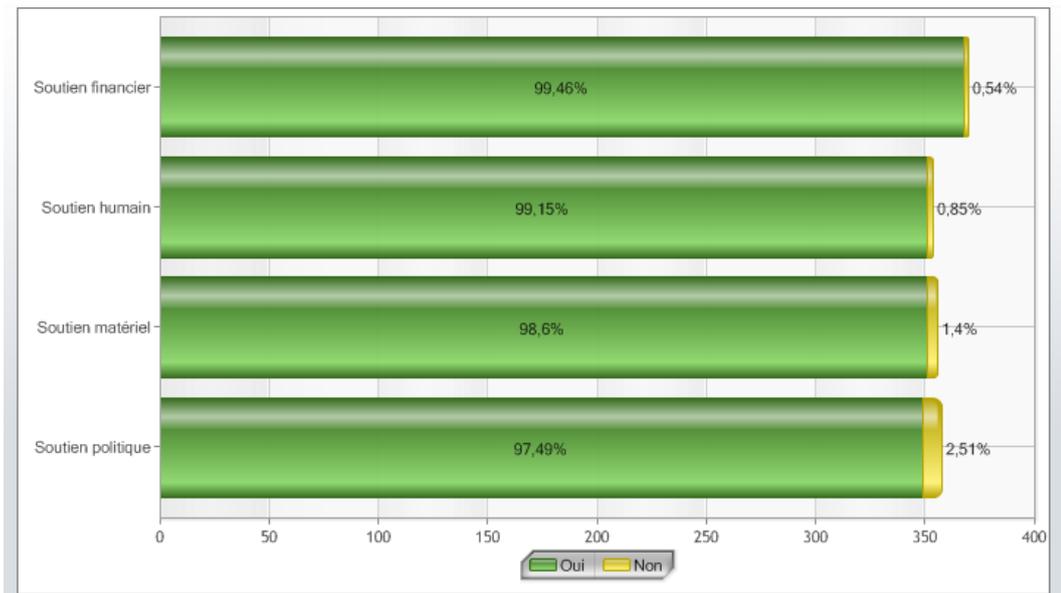
c) Un soutien indispensable pour le bon fonctionnement des crèches familiales

L'appui des communes sur plusieurs aspects est important pour qu'une structure d'accueil familial puisse bien fonctionner :

- Soutien financier pour 368 répondants, 99,5%
- Soutien humain pour 351 répondants, 99,1%



- Soutien matériel pour 351 répondants, 98,6%
- Soutien politique pour 349 répondants, 97,5%

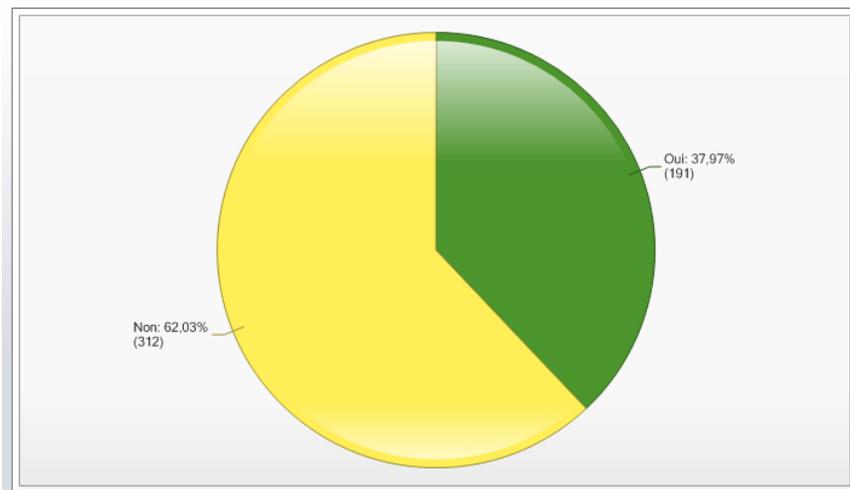


Importance des types de soutien des municipalités (question posée : « Selon vous, le soutien de la municipalité pour la crèche familiale est-il indispensable pour le bon développement de la crèche familiale ? »)

4.9 Le développement des maisons d'assistants maternels

a) La présence limitée de MAM sur les territoires des crèches familiales

Seules 191 structures soit 38% ont une MAM sur leur territoire.



Présence d'une MAM sur le territoire couvert par la structure

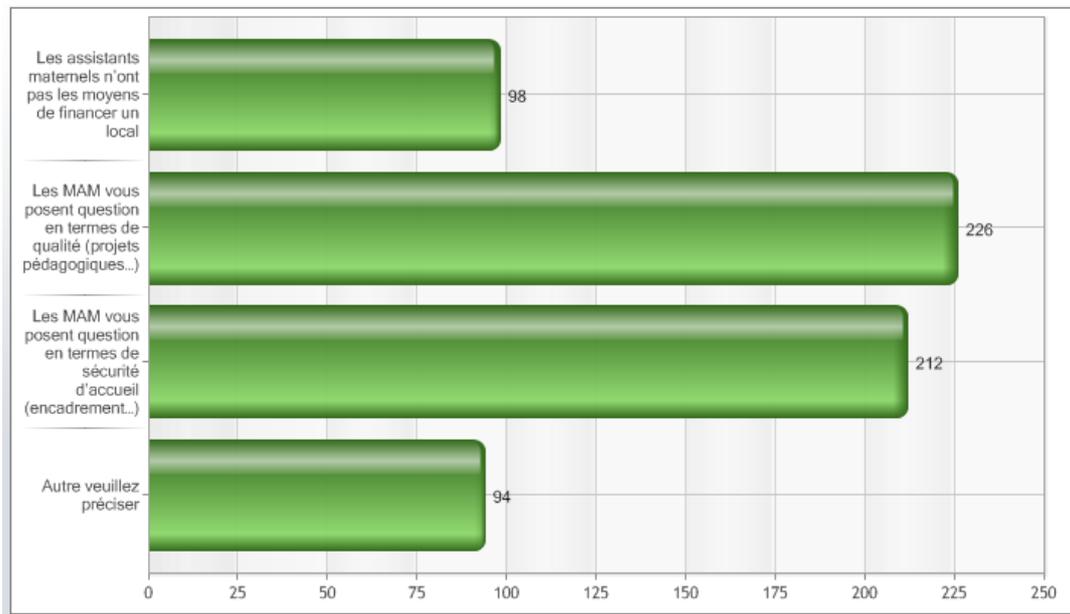
Les MAM sont plus présentes lorsque le territoire de la crèche est rural -48%- ou péri urbain -44%-. Lorsque la crèche familiale est située en milieu urbain, seules 35% ont une MAM sur leur territoire.

b) Une concurrence relative des MAM

Pour 191 des structures répondantes, 39%, **les MAM ne représentent pas une concurrence pour l'accueil familial.**

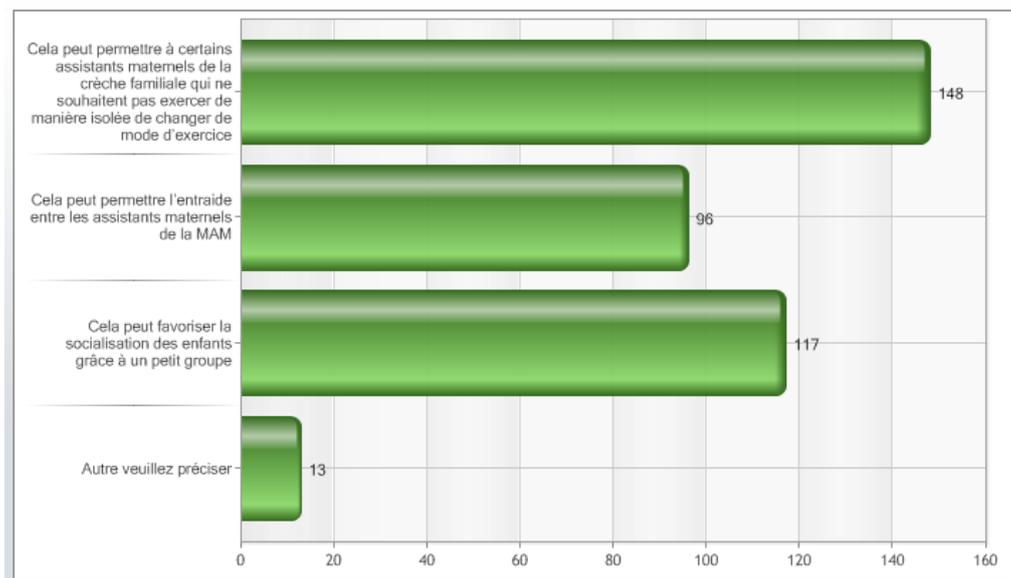


Pour 364 structures (66%), en cas de fermeture de la crèche familiale, la MAM ne pourrait pas représenter pas une solution de transition. En effet, pour 72% des crèches familiales (226), les MAM posent question en termes de **qualité**, et pour 68% (212) en termes de **sécurité**¹³. Certaines structures mettent également en avant **le coût financier** pour les parents qui semble plus important en MAM qu'en crèche familiale.



Raisons de la non concurrence des MAM sur l'accueil familial

A l'inverse, pour 148 structures répondantes soit 90%, cela peut permettre à certains assistants maternels de la crèche familiale qui ne souhaitent pas exercer de manière isolée de changer de mode d'exercice¹⁴.



Raisons de la concurrence des MAM pour l'accueil familial

¹³ Plusieurs réponses étaient possibles à cette question.

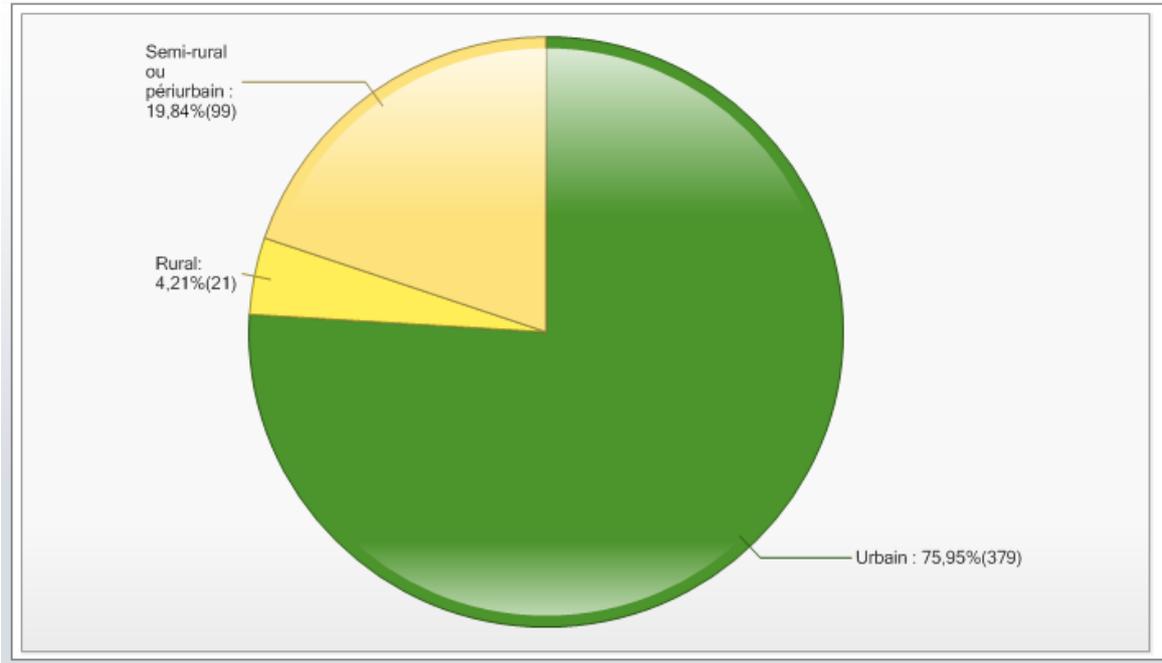
¹⁴ Plusieurs réponses étaient possibles à cette question.



4.10 Les besoins des familles

a) Un accueil familial majoritairement urbain

76% des structures (379) se situent dans un environnement urbain, contre 4% (99) en milieu rural.



Type d'environnement de la crèche familiale

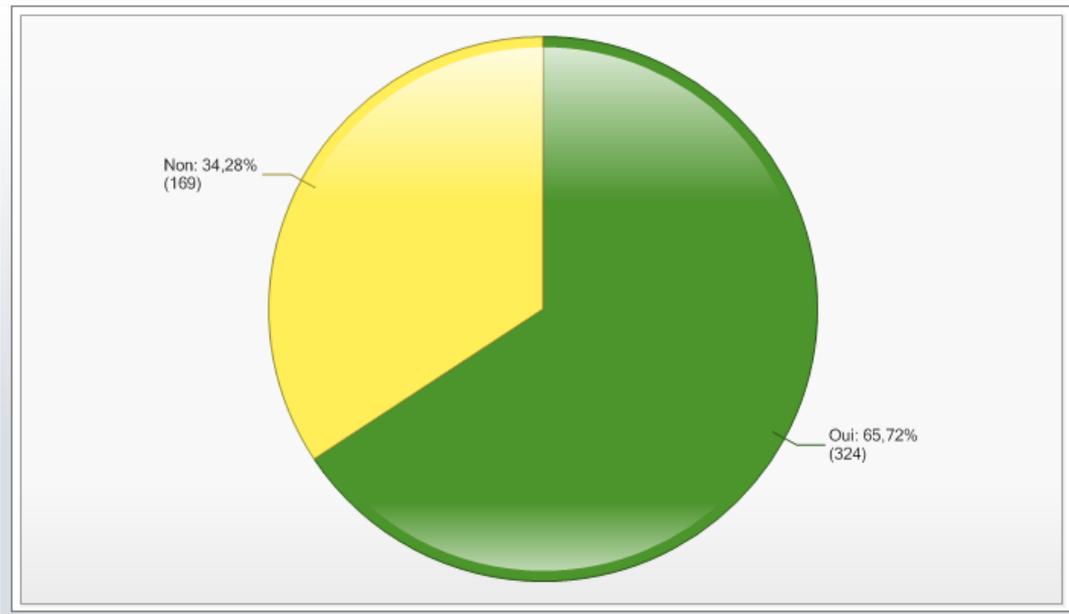
Pour 82%, 408 répondants, la **problématique des transports n'a pas d'incidence sur la fréquentation de la crèche familiale.**

b) Des structures sollicitées par les familles

La totalité des places des crèches familiales sont occupées pour près de 89% des structures répondantes ; soit 441.

Par ailleurs, 324 accueils familiaux (soit 66%) ont une liste d'attente.

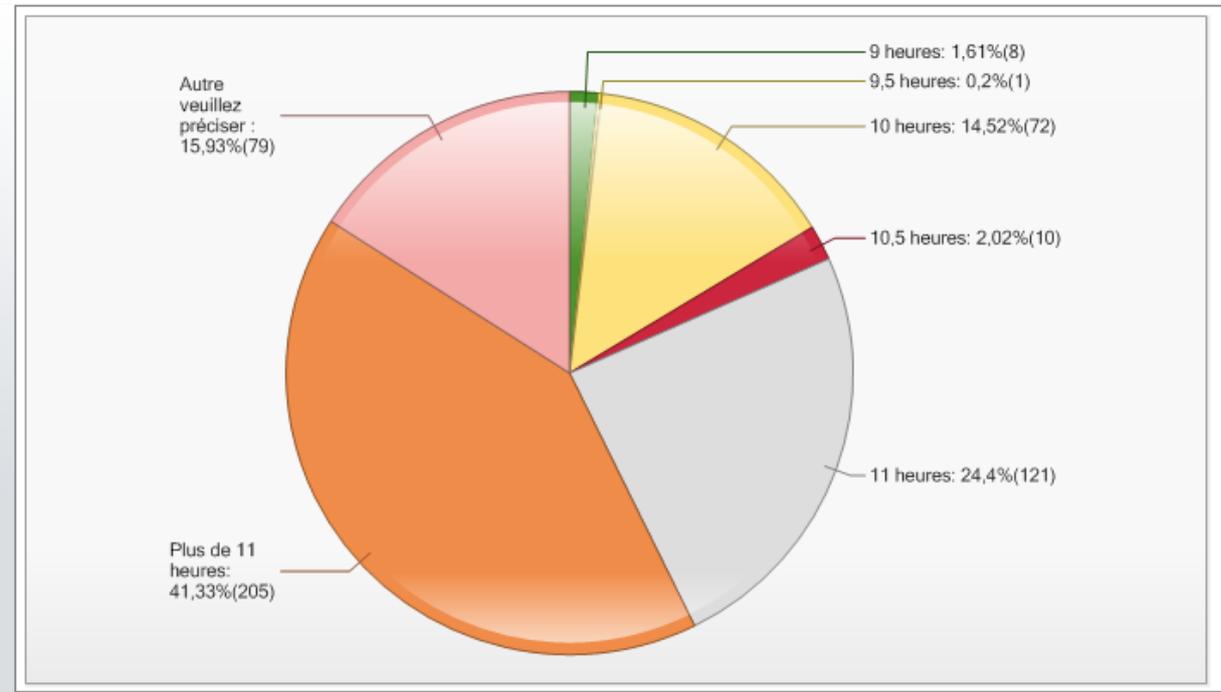




Présence d'une liste d'attente dans les structures

c) Une importante amplitude horaire

Près de 65% des crèches familiales (soit 326) sont ouvertes sur une **amplitude journalière de 11h ou plus**. Cette amplitude horaire peut aller jusqu'à 13 heures pour certaines structures (catégorie autre). Deux structures disent également ajuster l'amplitude horaire de la structure par rapport aux besoins des parents.



Amplitude horaire journalière d'ouverture des structures

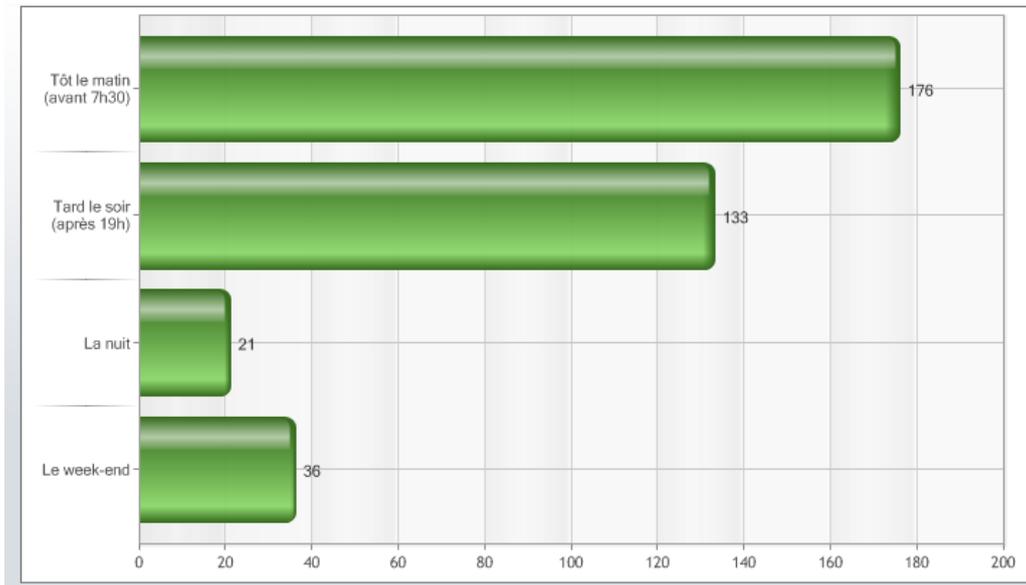
177 structures (soit 36%) proposent des horaires élargis.

Plus précisément, 47% des gestionnaires associatifs proposent des horaires élargis contre 31% des gestionnaires communaux.

Cette caractéristique concerne plus particulièrement les structures situées en milieu rural qui sont 71% à proposer des horaires élargis, contre 35% en milieu urbain.

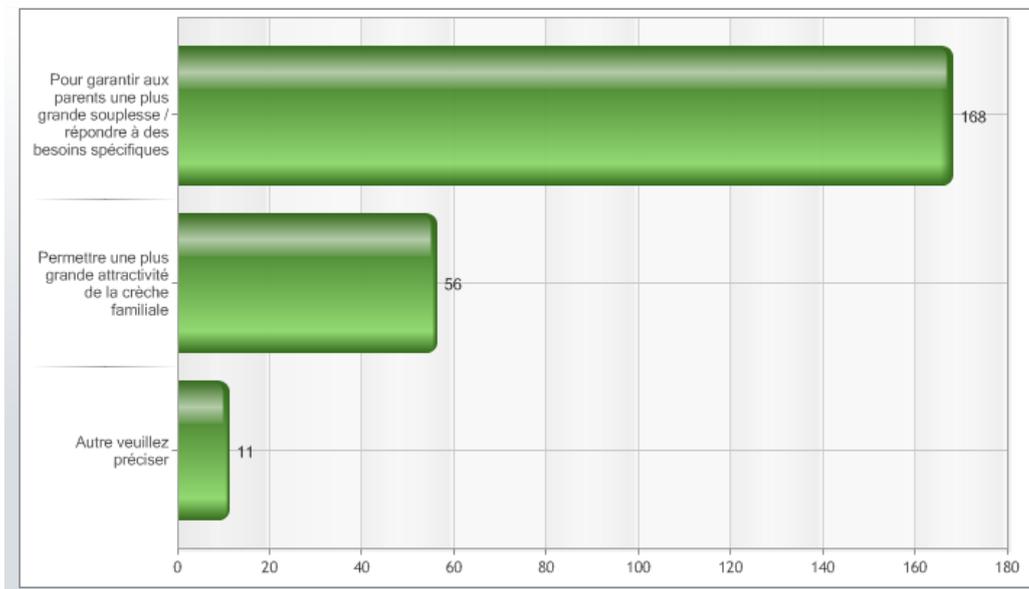


La totalité des structures concernées (soit 176), proposent un accueil **tôt le matin**, avant 7h30 et 20%, également le weekend¹⁵.



Créneaux des horaires élargis

Les horaires élargis permettent de **garantir aux parents une plus grande souplesse** et de répondre à des besoins spécifiques pour 168 structures (soit 71%) et de **rendre plus attractive la crèche familiale** pour 56 structures (soit 24%).



Raisons du choix de proposer des horaires élargis

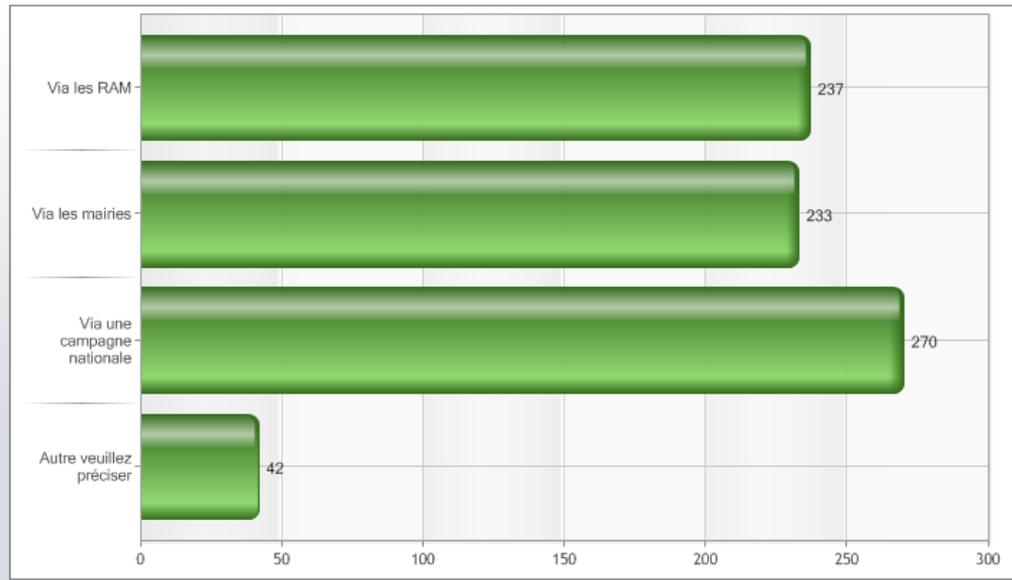
¹⁵ Plusieurs réponses étaient possibles à cette question.



d) **Un manque de communication sur les crèches familiales en direction des parents**

68% des structures répondantes (soit 337 structures) estiment que **les parents ne sont pas assez informés sur les crèches familiales**, ses principes de fonctionnement, ses avantages.

Selon les crèches familiales, une **campagne nationale permettrait d'améliorer la connaissance** des crèches familiales auprès des parents (pour 270 structures), tout comme une communication via les RAM (pour 237 structures) et les mairies (pour 233 structures) et les mairies (pour 233 structures).



Moyens pour améliorer la communication autour des crèches familiales à destination des parents (plusieurs réponses possibles pour chaque crèche familiale)



4.11 Synthèse

a) Les difficultés financières comme principale difficulté des crèches familiales

Les difficultés financières des crèches familiales sont citées comme l'une des principales difficultés de ces structures par 270 répondants (dont 148 qui ont positionné cette difficulté comme la principale : choix n°1). Viennent ensuite les difficultés de recrutement des assistants maternels, l'absence de portage / volonté politique et le flou juridique autour du statut des assistants maternels.

	Les difficultés financières	Les difficultés de recrutement	L'absence de portage / volonté politique	Le flou juridique autour du statut des assistants maternels	Le mode de fonctionnement	La concurrence avec les assistants maternels	La concurrence avec les MAM
Choix n°1 (difficulté la plus importante)	148	124	83	60	33	20	2
Choix n°2	83	73	66	80	56	51	9
Choix n°3	39	50	50	65	51	50	15
Total des répondants	270	247	199	205	140	121	26

Nombre de répondants par type de difficulté principale (question posée : "Quelles sont, selon vous, les principales difficultés rencontrées aujourd'hui par les crèches familiales en général ? (trois maximum classées par ordre d'importance, 1 étant la plus importante)")

Les structures répondantes mettent également en avant que les crèches familiales souffrent d'une **importante méconnaissance que ce soit auprès des familles**, qui préfèrent souvent un accueil en crèche collective, qu'auprès des institutions.

Le détail des compléments apportés par les répondants sur les difficultés des crèches familiales figure en annexe 4.

b) La socialisation des enfants comme principal avantage des crèches familiales

La socialisation des enfants dans un cadre collectif avec une individualisation de l'accueil (respect des rythmes...) lorsque l'enfant est au domicile de l'assistant maternel est citée comme l'un des principaux avantages des crèches familiales par 420 répondants (dont 271 qui ont positionné cet avantage comme le principal : choix n°1). Vient ensuite l'encadrement et le soutien technique des assistants maternels, cité par 420 répondants également mais majoritairement positionné en 2^{ème} position (par 214 répondants).

Enfin, la **simplification administrative pour les parents qui ne sont pas employeurs** (un tiers s'occupe de la rémunération des assistants maternels, intervient en cas de conflits / différents entre le parent et l'assistant maternel sur les modalités d'accueil de l'enfant...) est majoritairement citée comme 3^{ème} avantage des crèches familiales.

	Une socialisation des enfants dans un cadre collectif avec une individualisation de l'accueil	Un encadrement et un soutien technique des assistants maternels ainsi que des formations	Une simplification administrative pour les parents qui ne sont pas employeurs	Une souplesse plus grande qu'un EAJE sur l'amplitude horaire d'accueil possible des enfants	La qualification du personnel
Choix n°1 (avantage le plus important)	271	83	92	35	6
Choix n°2	95	214	111	51	14
Choix n°3	54	123	210	48	31
Total des répondants	420	420	413	134	51

Nombre de répondants par type d'avantage principal (question posée : "Quels sont les principaux avantages des crèches familiales en général ? (trois maximum classés par ordre d'importance, 1 étant le plus important)")

Certaines structures mettent également en avant le **coût inférieur de l'accueil familial pour les parents**, notamment grâce à la PSU, par rapport à une garde chez un assistant maternel indépendant. L'accueil familial participe également à la **professionnalisation des assistants maternels**.

Le détail des compléments apportés par les répondants sur les avantages des crèches familiales figure en annexe 5.

c) **La communication comme levier le plus important pour le développement des crèches familiales**

Le levier de développement des crèches familiales le plus cité par les répondants est **la communication auprès des familles (pour développer la demande pour ce mode d'accueil par exemple)** (340 répondants dont 161 pour qui c'est le levier le plus important : choix n°1). Viennent ensuite la **simplification de la réglementation actuelle applicable aux crèches familiales** (statut des assistants maternels, modalités de financement / postes de dépenses : places relais, rémunération des heures supplémentaires...), puis le **rapprochement des crèches familiales d'autres structures collectives pour mutualiser les coûts** et **l'amélioration de la lisibilité de la réglementation actuelle applicable aux crèches familiales** (statut des assistants maternels, modalités de financement / postes de dépenses : places relais, rémunération des heures supplémentaires...)

	Améliorer la communication sur les crèches familiales auprès des familles (pour développer la demande pour ce mode d'accueil par exemple)	Simplifier la réglementation actuelle applicable aux crèches familiales	Rapprocher les crèches familiales d'autres structures collectives pour mutualiser les coûts	Rendre plus lisible la réglementation actuelle applicable aux crèches familiales	Améliorer la communication sur les crèches familiales auprès des assistants maternels (pour faciliter les recrutements par exemple)
Choix n°1 (avantage le plus important)	161	118	83	82	36
Choix n°2	119	80	69	74	100
Choix n°3	60	61	67	59	84
Total des répondants	340	259	219	215	220

Nombre de répondants par axes d'amélioration prioritaires pour le développement des crèches familiales (trois maximum classés par ordre d'importance, 1 étant le plus important)

Certaines structures mettent également en avant le rôle que peut avoir les crèches familiales dans **l'accueil de publics atypiques** comme les prématurés et les enfants handicapés ou proposer un accueil sur des horaires élargis.

Le détail des compléments apportés par les répondants sur les axes d'amélioration possibles figure en annexe 6.



4.12 Annexe 1 : les grands types de crèches familiales

En fonction des réponses données questionnaire et des croisements effectués entre certaines questions, il est possible de dresser un portrait des grands types de crèches familiales.

a) Crèches familiales en difficultés

Les principales caractéristiques des crèches familiales qui ont des difficultés financières sont :

- Des crèches familiales implantées en **milieu urbain** (41% contre 22% en milieu rural).
- Des structures dont le **nombre d'assistants maternels a diminué** depuis une dizaine d'années (88% contre 75% lorsqu'elles n'ont pas de difficultés).
- Des structures avec un faible taux d'occupation (inférieur à 50%) (55% connaissent des difficultés contre 33% des structures avec un taux d'occupation entre 60 et 79%).
- Des structures de moins de 20 places (49% rencontrent des difficultés contre 35% des structures qui ont entre 20 et 49 places).

Au vu des résultats du questionnaire, la présence d'une MAM sur le territoire n'a pas d'incidence sur les difficultés financières d'une structure. Lorsque les structures sont en difficultés financières, 37% d'entre elles ont une MAM sur leur territoire. A contrario, elles sont 38% à indiquer la présence d'une MAM sur leur périmètre d'exercice lorsqu'elles n'ont pas de difficultés financières.

Verbatim : « Sur notre territoire nous avons 8 micro crèches et 21 MAM qui se sont créées ces dernières années. La concurrence est difficile pour les assistants maternels de crèche familiale et surtout pour les assistants maternels en individuel vu que les familles préfèrent ces modes d'accueil collectif. »

b) Crèches familiales qui ne se considèrent pas en difficultés

Les principales caractéristiques des crèches familiales qui indiquent ne pas avoir de difficultés financières sont :

- Des crèches familiales en **milieu rural ou semi-urbain** (elles connaissent peu de difficultés financières, pour respectivement 78% et 72% d'entre elles).
- Des structures **ouvertes récemment** (entre 5 et 9 ans d'ancienneté) (83% des structures ne rencontrent pas de difficultés contre 39% des structures ouvertes entre 10 et 14 ans).
- Des structures avec un **gestionnaire associatif** (41% ont un taux d'occupation supérieur à 80%, 33% ont entre 20 et 49 places).

Verbatim : « Notre crèche familiale existe depuis plus de 30 ans, et elle a fait ses preuves, nous pensons que si elle résiste dans le temps, c'est grâce à plusieurs facteurs importants (que certaines non pas la chance d'avoir et donc ferment progressivement) 1- Une commune qui croit en ce service et qui le soutient sous toutes ses formes, préservant son existence et la qualité de son accueil. 2- Indéniable un renouvellement d'assistantes maternelles lorsqu'il y a des départs (de + en + difficile dû principalement aux départs en retraite), nous connaissons une baisse qui nous inquiète pour l'avenir, nous sommes passé de 23 à 17 assistantes maternelles. Difficultés de recrutement. 3- Des conditions d'agrément de plus en plus exigeantes aussi bien pour les assistants maternels que pour les crèches familiales qui peuvent faire peur. » [Gestionnaire CCAS]



4.13 Annexe 2 : Verbatim expliquant la non satisfaction des crèches familiales concernant le financement via la PSU

Montant nettement inférieur au coût réel d'une place	1
Cela ne couvre que très partiellement les frais de fonctionnement	1
- ce financement ne permet pas une occupation maximale des créneaux horaires car il est très difficile de réduire le différentiel entre facturé et réalisé	1
Ne correspond plus au fonctionnement de la structure	1
- pas de possibilité de tenir compte de l'accueil en horaires atypiques qui génèrent un surcoût pour le gestionnaire non pris en compte par la PSU	1
- Prestations versées par la C.A.F en fonction du taux d'occupation, * calculée sur une base de 10h de présence par jour et par enfant (ce qui n'est pas la réalité de tous les contrats) * nombre illimité de semaines de congés pouvant être prises par les familles (et non remplacés concrètement par d'autres contrats). - Fournitures de couches et produits d'hygiène sans compensation financière de la part de la C.A.F, entraînant un surcoût pour les municipalités, sans répercussion financière sur les familles. - Accueil d'enfant dès 5h et jusqu'à 22h en Crèche Familiale avec majoration financière par la municipalité auprès des Assistantes Maternelles, sans compensation de la C.A.F par rapport aux autres EAJE.	1
Actuellement nous sollicitons les assistantes maternelles à répondre complètement aux besoins des familles. En conséquence, elles effectuent des horaires très atypiques en travaillant weekend, nuits et jours fériés entraînant des amplitudes horaires bien au-delà de 45h par semaine. Pour toutes ces plages horaires atypiques et heures supplémentaires, les agents perçoivent des indemnités compensatrices supportées par l'établissement aucune subvention collatérale	1
ça n'est pas le montant mais la mise en application des obligations strictes qu'imposent les règles de fonctionnement liées à cette PSU	1
car le taux de facturation recommandé est de plus en plus difficile à atteindre	1
car ne prend assez en compte les difficultés liées au fonctionnement .	1
car non prise en compte agrément et réalité de terrain- certaines places sont bloquées par des arrêts ne permettant pas d'atteindre l'agrément et difficulté de recrutement? absences en nombre des familles depuis l'ouverture des congés sans limite pas toujours aisé à remplacer. Le tourne over famille au domicile des assistantes est difficile à faire accepter et à gérer par les agents.	1
Car obligation Caf de respecter le besoin des familles et si demande de baisser le contrat horaire --> impact sur le salaire des assistantes maternelles	1
ce n'est pas le montant de la psu qui pose problème c'est la mise en application des obligations strictes des règles de fonctionnement de la psu	1
Compte-tenu de la charge de la masse salariale et au regard du coût de fonctionnement horaire du fait d'une large amplitude horaire d'ouverture, une revalorisation de la prestation de service serait à envisager.	1
cout de revient bien plus élevé que en structure collective u regard du nombre d'enfant accueillis	1
Coût inflationniste sur les éléments de paye au regard des évolutions du statut des amis.	1
Dans le cadre du multi accueil collectif et familial, le taux d'effort étant étalonné sur celui du collectif, il est moins facile de le valoriser aux familles qui souhaitent prioritairement une place sur le collectif, donc l'argument financier n'est plus un levier. de plus ces places ne bénéficient pas du CEJ.	1
Des subventions particulières pourraient être allouées par la CAF pour l'achat de matériel ou rénovation des locaux même si celle ci ne génère pas de place supplémentaire.	1
Différence entre heures réelles et facturées pénalisant pour la ville	1
Difficulté à équilibrer le taux d'occupation et de facturation Congés illimités pour les familles Les assistantes maternelles sont vieillissantes donc cela génère des arrêts maladie fréquents voir de longue durée, et des berceaux vacants	1
difficultés à proposer des places en complément des absences peu de familles acceptent par exemple une place chez une Assistante maternelle 1 journée par semaine ce qu'ils acceptent en crèche collective	1
Effort financier important pour le C.C.A.S dans la mesure où la tarification nous est imposée par la C.A.F.	1
En accueil familial le taux de la PSU est obligatoirement minimum au regard de la préservation du salaire des assistantes maternelles puisqu'il est en lien direct avec les contrats des parents et le taux de facturation est obligatoirement très élevé.	1
Faiblesse du financement au regard du coût de fonctionnement	1
Financement lié uniquement aux heures facturées . Si petits contrats, le financement via les prestations familles et CAF diminuent mais les charges de fonctionnement de la structure elles ne varient pas autant. Le déficit est donc de plus en plus lourd.	1
Il est difficile d'optimiser l'équipement pour (cf. amplitude d'accueil journalière et respect de la convention assmat (45h/sem,) par rapport aux horaires d'ouverture de la structure (flexibilité et répondre aux besoins des familles selon la convention PSU) Il est difficile de trouver des contrats pour les plages horaires vacantes. Ceci impactant sur le taux d'occupation, et encore plus sur le taux de facturation qui n'est pas bon	1
Il est compliqué de satisfaire aux contraintes liées au taux de fréquentation, en effet dans l'intérêt de l'enfant il semble inadapté de faire appel à de l'accueil occasionnel	2
Il faut nuancer la réponse. Toutefois la gestion des contrats est de plus en plus difficile du fait que ces-derniers doivent être au plus près des besoins des familles : augmentation des petits contrats et beaucoup d'absence où il est très compliqué de remplacer. Cela engendre également des pertes de ressources pour les assistantes maternelles. Enfin, le budget "couches qui sont fournies par la structure" est important.	1
Impossibilité pour une crèche familiale de petite taille (3 assistantes maternelles) a atteindre le taux de remplissage de 70 % et du coup de percevoir la totalité de la PSU, ce qui engendre un coût plus important pour la collectivité.	1
La charge financière est importante pour le gestionnaire. Les frais de fonctionnement (principalement des charges de personnel) sont importantes.	1
la creche familiale est déficitaire tous les ans, car cout de fonctionnement surtout les salaires et indemnités repas et entretien donnés aux ass mat coutent cher .	1
la crèche familiale reçoit exclusivement des parents en insertion et ce public a du mal à respecter les termes du règlement de fonctionnement en rapport avec les absences ce qui accroît l'écart entre heures facturées et heures réalisées nous plaçant souvent au-dessus des 117 % seuil fixé par la CAF. Ceci diminuant nos droits à la PSU.	1
La crèche familiale répond au plus près des besoins des familles, à l'heure et à toutes les demandes. De fait, il y a un plus grand nombre d'enfant, un turn over des usagers, de petits contrats d'accueil qui ont des incidences négatives (baisse) sur les salaires des AM et les recettes perçues par le gestionnaire	1



La masse salariale est très importante, nous sommes pénalisés par le faible taux d'occupation qui génère des réfections de financement.	1
la participation des familles est trop basse	1
La PSU est versée selon 2 critères dont le 1er est le taux de facturation qui doit être inférieur à 107% et qui reste compliqué chez les assistantes maternelles. Les parents demandent de larges amplitudes (pour palier aux problèmes de transports) qu'ils ne réalisent pas forcément, des absences non prévisibles, maladie).	1
Le reste à charge pour la collectivité est trop important.	1
██████████	1
la PSU étant appliquée à la présence des enfants et vu l'amplitude d'ouverture de la structure et vu les contraintes liées aux agréments des assistantes maternelles, la PSU ne peut être optimisée. Il serait nécessaire d'avoir une PSU spécifique et valorisée pour les Crèches familiales.	1
la PSU fixe des règles pour les CFA différentes des autres structures (taux d'effort des familles).	1
La PSU impose au gestionnaire de contractualiser avec les familles au plus près de leurs besoins. De ce fait, les familles déduisent de leur contrat énormément de congés. En crèche familiale, ces petits contrats ne sont pas compensés car l'assistante maternelle ne peut pas dépasser son nombre de places d'agrément simultanément.	1
La PSU ne donne pas les mêmes règles pour les structures collectives et familiale (taux d'effort des familles différent).	1
La PSU ne prend pas en compte la rémunération particulière des assistantes maternelles (indemnité d'entretien, heures supplémentaires au delà de 45h, indemnité d'attente...)	1
la PSU n'est pas des plus favorables pour la crèche familiale : - suppression des forfaits - la continuité du service rendu aux familles n'est pas reconnue (dépannage d'une assistante maternelle lors d'une absence pour maladie ou pour congé) - le taux de facturation - le fait d'être au plus près des besoins des familles implique une baisse de fréquentation et de financement	1
La PSU nous demande de répondre au plus près des besoins des familles, ce qui implique un mauvais taux d'occupation (les créneaux libres sont matériellement impossibles à remplir) et des répercussions négatives importantes sur la rémunération des assistantes maternelles rendant les emplois peu attractifs, donc moins de candidatures et de recrutements. Si nos taux d'occupation sont faibles, les subventions versées sont également faibles.	1
La PSU prend en compte les besoins des familles accueillies mais pèse fortement sur le budget municipal, obérant ainsi la possibilité d'accueil d'un plus grand nombre d'enfants	1
la spécificité de la crèche familiale, avec l'impossibilité d'optimiser les berceaux avec plusieurs enfants sur une même place n'est pas prise en compte	1
L'abondement par le gestionnaire est trop important	1
l'absentéisme parents se ressent sur la paie des assistantes maternelles!	1
L'accueil en crèche familiale rend compliqué "le remplissage" des places.	1
L'accueil individuel est incompatible avec une prestation horaire. En effet les assistantes maternelles sont des professionnelles qui ont majoritairement besoin de travailler à temps plein et les besoins des familles d'accueil à temps partiel. Cette situation met en jeu la viabilité économique de la structure.	1
l'aspect financier ne pose pas de problème mais l'application stricte des règles de fonctionnement en est un. Trop de contraintes administratives	1
L'atteinte des objectifs fixé par la CAF est irréalisable. Des taux d'occupation corrects ne sont pas compatibles avec un fonctionnement de type crèche familiale.	1
le contrôle CAF nous demande de noter les heures précises d'arrivée et de départ pour comptabiliser au plus juste les heures réelles. Sauf que la circulaire CNAF sur la PSU autorise les crèches familiales à faire des réservations par créneau. Donc il serait bien que cela soit pris en compte et admis par tous, sans différence entre les départements...	1
Le déficit structurel sur ces structure est plus important que sur les autres, (collectives notamment), pourtant ce type d'accueil est très adapté à l'accueil du tout petit;	1
le financement via la PSU ne prend pas en compte les difficultés de la crèche familiale à pouvoir proposer une place d'accueil temporaire à des familles lors des absences des enfants accueillis régulièrement ou que la capacité maximale théorique d'accueil de la crèche ne peut être atteinte à certaines périodes lié aux absences pour maladie infantile des enfants accueillis ou pour difficultés de mettre en place des relais lors des absences des assistantes maternelles. Ces impacts pénalisent le financement de la crèche	1
le montant de la pS est fonction des heures réalisées or il n'est pas pris en compte les congés des assistantes maternelles voire leurs arrêts maladie. La base du temps de travail des AM est de 2250 heures (voir réglementation).	1
Le montant de la PSU est faible par rapport aux charges financières prises en compte par la ville	1
le niveau de couverture PSU ne compense pas l'absence de financement CEJ d'où un reste à charge plus élevé pour la ville	1
Le pourcentage imposé entre les heures facturées et les heures réalisées n'est pas juste et vient en contradiction avec leur politique sociale et surtout les horaires atypiques que nous appliquons	1
le reste à charge pour la collectivité est de l'ordre de 50% / budget important pour la collectivité et au yeux des élus	1
le reste à charge pour la commune est conséquent alors que les dotations de l'état diminuent .	1
le reste à charge pour la ville est plus que conséquent car contrairement à l'annonce faite par la CAF le financement CAF ne couvre pas 66% des frais puisque la Ville à financer 45,5% en 2016	1
Le reste à charge reste élevé pour la commune. Prise en charge PSU 66 % du prix plafond déduction faite des participations familiales. Prix de revient 11.71 €, prix de revient plafond CAF 7.10 €, pour les EAJS qui ne fournissent pas les couches. Montant total PSU + participation familiale: 4.69 €/ H	1
Le reste à la charge de la Ville est de plus de 50%	1
le taux de facturation pénalise énormément cette structure	1
l'ensemble des critères d'attribution est trop exigeant pour obtenir un financement optimal : taux de facturation (ratio heures facturées, heures réalisées), fourniture des couches (gestion et stockage)	1
les assistantes maternelles étant légalement systématiquement payées 9h/jour, les contrats des enfants ne sont pas toujours adaptés, il nous reste 1 part non financée avec les petits contrats. Les heures supplémentaires ne sont pas prises en compte, alors qu'en région parisienne, pour les personnes qui travaillent, le contrat 10h est atteint.	1
Les modalités de calcul identiques aux crèches collectives ne sont pas adaptées aux crèches familiales	1
les modalités de financement des crèches collectives ne sont pas adaptées aux crèches familiales	1
Les modalités de financement identiques à l'accueil collectif ne correspondent pas au mode de fonctionnement des crèches familiales.	1
Les modalités de financement liées au fonctionnement des crèches collectives n'est pas adaptées aux crèches familiales	1



Les réservations traduites en heures au plus près des besoins des familles, ne permet pas d'optimiser les taux d'occupation des structures d'accueil familial.	1
L'obligation de fournir les couches et repas n'a pas été compensé au niveau de la PSU	1
même si les subventions sont conséquentes, le reste à charge pour l'EPCI reste important et questionne les élus	1
Notre structure est ouverte en continue de 4H du matin le lundi au samedi 17H avec accueil possible la nuit est le samedi (le rôle de la crèche familiale est de répondre à des besoins de garde atypiques) il est donc difficile de calculer un taux de remplissage avec des horaires aussi étendus et avec l'accueil de seulement 1 à 2 enfants sur les créneaux de nuit et le samedi. La mensualisation des accueils est particulièrement compliqué pour des familles aux horaires atypiques et il faut également prendre en compte la nécessité de garantir un salaire minimum aux assistantes maternelles.	1
Parce qu'il n'es pas complété par des aides complémentaires ; le reste à charge pour la collectivité est très conséquent par rapport aux EAJE	1
pas de financement possible en CEJ car structure trop ancienne	1
pas de prise en compte de la difficulté de stockage des couches et de la redistribution vers les ass mat . PSU bloquée au niveau inférieur	1
Pas de prise en compte de la particularité d'un crèche familiale : obligation d'adapter les contrats selon les besoins réels des familles et donc une souplesse difficile à combiner avec un accueil en CF	1
Pénalités si différentiel heures réelles heures facturées	1
Prise en compte de la totalité des horaires et des jours d'ouverture de la crèche sans tenir compte des congés des assistants maternels	1
problématique des petits contrats (optimisation des coûts de la part des familles) au détriment de la qualité d'accueil problématique des jours de congés des parents non contingentés	1
PSU pas forcément adaptée aux réalités d'accueil	1
Quel que soit le type d'accueil (collectif ou familial, des dispositions sont à revoir concernant les conditions d'éligibilité aux différents taux de PSU, notamment ceux en tenant au barème applicable fondé sur la différence entre la proportion des heures réalisées sur celles facturées.	1
Ratio sur facturation ne permet de favoriser la relation parent/enfant	1
Répondre aux exigences de la PSU induit beaucoup de pression pour les directrices d'établissements.En crèche familiale, il est impossible de répondre à tous les critères: -taux d'occupation (inférieur à 50% depuis l'annulation des modulations du conseil départemental) -Delta entre les présences facturées et réelles à respecter(Nous sommes contraints de changer les contrats des enfants parfois plusieurs fois dans l'année pour coller au plus près des besoins des familles: beaucoup de temps perdu, complexité des tâches)	1
Reste à charge important	1
Système pas adapté à la rémunération des assistantes maternelles, donc grande variation selon les années malgré un nombre d'heures d'accueil global stable, donc PSU stable	1
taux de facturation pénalisant	1
Trop de contraintes pour les familles qui souhaiteraient davantage de souplesse dans leurs horaires (prendre des contrats plus larges pour, de temps en temps, laisser les enfants plus longtemps) Indicateurs de fonctionnement parfois contradictoires : être à l'écoute des besoins des familles tout en ayant un taux de facturation faible (écart HF/HR)	1
tx de facturation pénalisant	1



4.14 Annexe 3 : Précisions apportées par les crèches familiales sur les raisons des difficultés financières

Verbatim	
Masse salariale importante	2
modification des souhaits des parents	1
moins prise en charge CEJ	1
non intégré au CEJ car structure préexistante	1
participation financières faible des différents prestataires	1
pas d'aide du C. D.	1
pas de CEJ pour cette structure existante à la signature du 1er contrat.	1
pas de financement au CEJ	1
plan social et plusieurs exercices en sous activité	1
privilégier par exemple l'implantation de structures privées qui ne sont donc plus à la charge des communes	1
recrutement	1
service public déficitaire, reste à charge de la commune important.	1
service public restant à charge déficitaire pour la commune	1
sortie du CEJ financement par uniquement par dégressivité	1
taux de facturation etc	1
trop peu d'assistantes maternelles	1
Verbatim	
A l'impossibilité d'ajuster le taux de remplissage à la réalité de fonctionnement d'une crèche familiale	1
absentéisme	1
absentéisme / âge moyen élevé	1
Arrêt maladie / Inaptitude	1
assistantes vieillissantes donc restrictions accueils	1
au cej versé sur un nombre d'heures atypiques obsolète à ce jour car nous avons diminué la crèche de moitié en terme d'effectif et la caf refuse de baisser le seuil d'heures à atteindre	1
au mode de calcul du taux de fréquentation	1
baisse des dotations de l'Etat pour les collectivités	1
baisse notoire de financement de la ville	1
ce qui entraîne une baisse conséquente du taux de fréquentation et donc une diminution de la psu.	1
CEJ partiel sur extension car crèche créée antérieurement ; seule extension financée	1
Contrats d'accueil à la demande des familles loin de permettre un taux d'accueil correct	1
convenances personnelles des familles...)	1
couches repas gratuits	1
Coût ass.mat. Caf (primes annuelles)	1
coût de l'encadrement	1
demandes d'accueil à temps partiel	1
Différentiel entre amplitude d'ouverture du SAF 12h et le temps de travail de l'AM. 9h.	1
difficile de combler les absences les accueils occasionnels sont peu adaptés chez les assistant(e)s maternelles	1
difficulté de recrutement ne permettant pas d'atteindre l'agrément	1
diminution de la subvention municipale	1
écart entre les heures réservées et la présence réelle	1
financement du matériel de puériculture aux AM	1
financement faible du CEJ à cause de l'existant	1
la commune souhaite développer son relais d'assistant(e)s maternelles. Diminution des dotations de l'état.	1
la crèche familiale n'a pu être intégrée au CEJ car ouverte antérieurement à celui-ci	1
La PMI a limité notre capacité d'accueil à 10 places dans un premier temps.	1
la ville se désengage de plus en plus les ram sont moins chers mais ce n'est pas la même qualité	1
le taux d'encadrement n'est pas le même que sur le collectif 1/5 et familial 1/3	1
Manque de souplesse	1



4.15 Annexe 4 : Compléments apportés par les crèches familiales sur les difficultés rencontrées

	#
Manque de communication de l'existence et fonctionnement des crèches familiales	1
pas assez de besoin d'accueil	1
Pas assez de demandes d'accueil	1
Pas assez de publicité	1
Les parents orientent prioritairement leur choix vers les crèches collectives	1
- La méconnaissance de l'existence et du fonctionnement des crèches familiales auprès de la population. - La multiplicité des créations de multi-accueils et de micro-crèches. - La communication faite autour des structures collectives - Le regard et l'intérêt portés par les familles pour l'accueil collectif, donné très majoritairement en choix prioritaire. - La crainte des familles, face à un accueil familial (confiance donnée à une seule personne, mauvaise image de l'assistante maternelle, amalgame Amat privée et Amat crèche ...)	1
- manque de réseau national et départemental / crèches familiales - peu d'échanges d'expérience et pratique entre professionnels ,directions, AM - pas de lieu de recherche et lien avec le terrain	1
(cf. cf SUD)	1
(voir cf sud)	1
1. Manque de connaissances ou préjugés pour ce mode de garde par les familles 2. Manque de connaissances du fonctionnement et spécificité de ce mode de garde par les partenaires : PMI, Service médicaux et Para-médicaux, Assistantes Sociales, Personnels des Mairie, Personnels des Crèches Collectives. 3. Manque d'information ou désinformation par les médias et entourage des familles : confusion entre Crèche Familiale/Crèche Parentale; confusion avec les Assistantes Maternelles libérales ou "non agréées".	1
1. méconnaissance par le public 2. fausse image sur l'accueil collectif portée par les médias l'accueil familial répond mieux aux besoins du jeune enfant 3. crainte de certains parents de laisser leur enfant chez une assistante maternelle sont rassurés par l'accueil collectif car plusieurs professionnels présents	1
2 - l'accueil collectif 3 - le manque de confiance des parents envers les pratiques professionnelles des assistantes maternelles	1
Absence de portage au niveau national. Non revalorisation de l'aide dans le cadre du CEJ du fait de l'existence ancienne (le coût de revient est moindre que dans le collectif mais le reste à charge devient supérieur)	1
Accueil collectif plébiscité par les familles	1
Accueil relai à organiser.	1
Amalgame entre assistantes maternelles libérales, auxiliaire parentale, "nounou" et les assistantes maternelles professionnalisées de crèche familiale.	1
aménagement de poste adapte	1
appui technique et réseau pour les crèches: enjeux, communication, apports.....	1
Aucune	1
Aucune difficulté identifiée	1
Auparavant nous ouvrons nos crèches familiales du lundi au samedi , sur des horaires élargis (horaires postés); nous avons dû restreindre l'accueil du lundi au vendredi , entre 7h et 19h afin de respecter le cadre de la loi(2250 heures par an et par assistante maternelle).	1
Certains AM freinent (voire refusent) de participer pleinement à la vie de la crèche familiale (sorties à visées pédagogiques, ludiques, réunions à thème...). La prépondérance de la PMI est un frein dans la bonne gestion des crèches fa. (par exemple un gestionnaire demande qu'un AM est une autorisation de dépassement d'agrément 4 au lieu des 3 places agréées, pour garantir l'accueil d'un enfant pendant l'arrêt maladie d'un autre AM. La PMI refuse cette dérogation mais propose que l'agrément de l'AM passe à 4... Cela modifie le nombre de places agréées par la CAF,(les crèche fa. déclarent tous les ans les places agréées chez chacun des AM), de plus l'AM qui se voit octroyer la place sup. peut à l'avenir reprocher à son gestionnaire de ne pas lui donner autant d'enfants en accueil que son agrément le permet...Une certaine souplesse devrait être pratiquée, une marge de liberté pour les gestionnaire doit être réfléchi. D'autre part que penser de certains IDE Puer des CD, qui suggèrent aux AM de crèche fa. de constituer une MAM (propre initiative ou directive de la Présidence du CD? Raisons politiques ou "intox"?)	1
Concurrence importante avec l'accueil collectif Mauvaise image de l'assistante maternelle	1
Craintes de plus en plus prononcées sur la qualité de la formation des AM de la part de potentiels usagers	1
Dans le mode de fonctionnement : affectations des enfants sur les places en crèche familiale (restrictions médicales, amplitude journalière, temps partiel, souhait des assistantes maternelles, agrément)	1
Développement des micro-crèches.	1
difficulté en terme de responsabilité: l'Assistante Maternelle fait partie d'un service, d'une équipe mais travaille chez elle et fait comme bon lui semble: contrôle très difficile	1
Difficultés à répondre aux exigences de la PMI et de la mairie concernant les difficultés rencontrées avec les Assistantes Maternelles (mairie : employeur, PMI : organisme de prévention et de contrôle)	1
Difficultés de gestion pour la responsable, besoin de simplification pour une meilleure gestion et une meilleure souplesse. Cadre réglementaire flou où les particularités du SAF ne sont pas toujours pris en compte (administration des médicaments, sorties extérieures...)	1
Fragilité des familles et problématiques complexes plus facilement gérables en collectivité	1
horaires atypiques non couvertes par le collectif, non respect de la législation du temps de travail pour les agents (2250h/an+ 10h/ jour règlement intérieur de la ville)	1
Il existe beaucoup de mode d'accueil sur la ville :de plus, de nombreuses micro crèches et MAM se développent ces 3 dernières années dans les communes avoisinantes.	1
Il y a un vrai décalage entre les exigences professionnelles des EAJE et le peu de professionnalisation des assistantes maternelles. Augmentation du nombre d'agrément, manque de moyens des PMI pour le suivi de professionnelles peu qualifiées exerçant à domicile et avec un niveau de rémunération souvent supérieur à celui proposé par les Structures familiales.	1
Injonction contradictoire de la CAF, qui d'un côté par le calcul de la PSU réclame un remplissage des structures (taux d'activités) et de l'autre une adaptation aux besoins des usagers (temps partiels, facturation horaire etc.) Ceci est impossible à gérer	1
Isolement actuel de ce type de mode d'accueil	1
la concurrence avec les crèches collectives. le manque de connaissance du mode d'accueil crèche familiale	1
la concurrence de l'accueil collectif. Les familles sont de plus en plus nombreuses à plébisciter la crèche collective au détriment de la crèche familiale.	1



La crèche familiale reste encore très méconnue par l'ensemble des familles. Ce mode d'accueil devrait être au contraire mis en avant et proposé davantage pour les jeunes enfants.	1
La difficulté de pouvoir mettre aux normes les équipements petite enfance par trop de rigueur réglementaire, notamment sur l'hygiène alimentaire dans le cas de regroupement d'enfants sur la crèche familiale, ce qui empêche de trouver des solutions innovantes pour l'accueil des enfants permettant de répondre aux difficultés ponctuelles d'accueil.	1
La méconnaissance des parents qui pensent que la crèche collective est un meilleur moyen d'éveil	1
La méconnaissance des parents sur les crèches familiales	1
la peur du parent que son enfant soit gardé par une seule personne seule chez elle (mauvaise image véhiculée par les médias: maltraitance) l'absence de diplôme certifiant la formation des assistantes maternelles le non respect de la laïcité	1
La difficulté de répondre aux critères PSU: Le calcul de la capacité théorique est faux et surévalué en crèche familiale. Il prend en compte la totalité des agréments des assistantes maternelles alors qu'un tiers travaille à temps partiel, que leur enfant de moins de 3 ans prend une place dans leur agrément et que les places de dépannages indispensables aux remplacements des enfants sont comptées comme des places à temps plein. La capacité d'accueil est aussi calculée selon un nombre d'enfants figé alors que le nombre d'assistants maternels fluctue et donc le nombre d'enfants accueillis aussi. De plus, la modulation CNAF a remplacé la modulation Conseil départemental. Le taux d'occupation a chuté de 67.28 à 46.59% malgré la fermeture de 2 semaines en août. Il ne reste qu'à diminuer l'amplitude horaire d'une heure par jour et à augmenter les fermetures. A mon sens, on réduit les possibilités pour les familles.	1
la difficulté majeure est la gestion des absences d'assistantes maternelles. celles-ci étant "vieillissantes", elles sont pour certaines, très souvent en arrêt maladie; cependant, la structure s'est engagée pour accueillir les enfants, il faut donc leur trouver des remplacements, c'est très compliqué. de plus, les am continuent, même embaucher par une crèche, à choisir elles-mêmes le profil de leur agrément PMI (nombre de places). ce n'est pas très logique puisqu'elles travaillent pour une structure. celle-ci devrait pouvoir décider combien d'enfants peuvent être accueillis.	1
la diminution des subventions de l'état n'encourage sans doute pas les municipalités à embaucher de nouvelles assistantes maternelles ni à poursuivre leur investissement dans le renouvellement de matériel (coût élevé de poussette, rachat de matelas, etc).	1
la diminution du nombre d'assistantes maternelles à un moment donné, a entraîné la diminution de la subvention CAF. celle ci n'a pas réaugmenté malgré la croissance du nombre d'AM (sans atteindre le chiffre de départ)	1
la méconnaissance de la CAF du fonctionnement des CF qui souhaitent faire entrer dans un moule En tous les EAJE En CF nous ne souhaitons pas avoir d'enfants "bouche trou " afin de rentabiliser la structure d'une part dans l'intérêt supérieur de l'enfant et d'autre part par respect pour la vie privée des assmats	1
Les parents préfèrent l'accueil collectif	1
Les parents refusent parfois les places parce que les remplacements proposés chez une assistante maternelle de remplacement ne leur convient pas.	1
La méconnaissance des familles (principalement pour le 1er enfant)les porte à choisir un mode d'accueil collectif pur. Pour certaines familles, l'image véhiculé par les assistantes maternelles indépendantes contribue à ne pas solliciter d'emblée une place en crèche familiale. Une fois le mode d'accueil connu, nous constatons une fidélité des familles pour la fratrie.	1
La population est vieillissante. Troubles musculo-squelettiques présents impliquant des accueils-relais prolongés en cas d'incapacité de travail passagère.	1
la principale difficulté est : 1/ la réticence des familles à se tourner vers ce mode d'accueil 2/ l'absence d'un réel diplôme à obtenir pour les assistances maternelles. Le référentiel de l'agrément ne défend pas suffisamment les compétences éducatives de l'assistante maternelle, elles ne sont donc pas toujours reconnues comme des professionnelles de la Petite Enfance.	1
L'absence de lisibilité de ce métier notamment auprès des élus	1
L'accueil collectif (crèche collective, micro crèche, MAM) est beaucoup plus demandé par les parents	1
l'accueil collectif est privilégié par les familles - déficit de confiance envers l'accueil individuel	1
L'agrément des assistantes maternelles est attribué avec un minimum d'exigences et ne présente pas toujours un gage de sécurité suffisant. Il y a un manque de souplesse dans les agréments. Il existe une véritable difficulté à travailler en collaboration constructive avec la PMI.	1
Laïcité et neutralité de la part des certain-e-s assistant-e-s maternel-s	1
L'amplitude de garde demandée par les familles ne cesse d'augmenter, les assistantes maternelles ne suivent pas car les heures sup. sont mal rémunérées. Les ass mat libres fixent les horaires et profitent du marché car les parents n'ont pas le choix.	1
Le calcul d'un taux d'occupation	1
LE CHOIX DES PARENTS PORTE EXCLUSIVEMENT SUR UN ACCUEIL COLLECTIF	1
Le fonctionnement d'une crèche familiale n'est pas facile a expliqué aux familles. Le mot "crèche" induit la représentation d'un accueil collectif alors qu'il a lieu au domicile. Pour certains parents, l'image d'une assistante maternelle n'est pas forcément positive au premier abord.	1
le fonctionnement d'une crèche familiale non rattachée à un multi-accueil complique l'organisation en terme de souplesse d'accueil par rapport à la demande de plus en plus présente de contrat à temps partiel. Difficulté à assurer les remplacements en cas d'absence d'une assistante maternelle.	1
le management à distance et le manque de formation initiale des assistantes maternelles.	1
Le management de personnels à distance, qui exercent chez elles, représente un contexte particulier. L'éloignement avec les AM est vite arrivé, avec une vie d'équipe constituée d'individualité. De plus, la plupart ayant exercé en indépendantes, voudraient les avantages d'une crèche familiale (statut employé Ville) avec ceux de l'indépendante (choix des contrats et des horaires).	1
le manque d'attractivité pour cette profession sur l'ensemble du territoire	1
Le manque d'attrait de ce mode de garde auprès des familles, en particulier liées à la représentation des Assistants maternels, et à la volonté de proposer aux enfants l'apprentissage du collectif.	1
le manque de confiance des familles	1
le manque de confiance des parents pour ce type d'accueil le coût de revient	1
Le manque de connaissance de ce mode d'accueil par les familles	1
le manque de connaissance des familles sur ce mode de garde qui apparait pourtant "un mode idéal" de la petite enfance permettant à la fois un accompagnement individualisé, un cadre sécurisé et une ouverture sur la socialisation en préparation de la scolarisation	1
Le manque de demandes contrat 4-5 jours hebdomadaires. Les demandes des parents en nombre d'heures ne cessent de diminuer depuis quelques années.	1
Le manque de lisibilité de ce service atypique et peu développé dans notre département.	1
le manque d'intérêt des familles pour ce type de mode de garde. Les parents souhaitent du collectif.	1
Le ratio personnel (assistante maternelle) / enfant est plus élevé que dans une crèche collective (1 adulte pour 5 ou pour 8)ce qui engendre plus de frais salarial et cela crée un déficit plus important.	1



Le recrutement des personnes qui entendent les droits et devoirs avec la réserve de neutralité sur différents domaines est difficile car ces principes ne sont pas acceptés dans le cadre d'une collectivité.	1
Le remplacement de l'assistante maternelle en cas de maladie et le dépannage à assurer pour les enfants accueillis.	1
Le reste à charge de la Ville est de près de 50%	1
Le système PSU qui n'est pas approprié aux petites structures en cas d'absence d'assistantes maternelles. En effet, le taux de remplissage ne peut pas être atteint car les enfants ne peuvent pas être accueillis au sein de la structure.	1
L'engouement des familles pour les structures d'accueil collectif La diminution des listes d'attente depuis 2016	1
Les contraintes de disponibilité pour les As mat de CF, qui s'engagent à un accueil de 5 jours/semaine au moins, sur des amplitudes horaires non choisies.	1
les contraintes fixées par les crèches familiales en matière de sorties, de trajets d'écoles etc pour renforcer la qualité d'accueil .	1
Les crèches familiales sont complètement inconnues du grand public et souffrent de la mauvaise image du métier d'assistante maternelle véhiculée par les médias (cas de maltraitance)	1
Les crèches collectives municipales et privées . scolarisation des enfants dès 2 ans	1
Les crèches familiales municipales en milieu urbain et IDF rencontrent une concurrence des modes d'accueil collectif qui se sont développés, les familles préfèrent l'accueil collectif Il y a de moins en moins de candidates pour exercer cette fonction les effectifs baissent ce qui entraîne un coût de berceau important lorsque les frais de siège intègrent le coût	1
Les difficultés des crèches familiales ont débuté et sont essentiellement liées au développement des RAM: système moins encadré mais garant d'un accueil individuel de qualité. Quant à la PSU elle a permis l'essor de l'accueil collectif. Dans ce paysage, quelle place reste-t'il pour les crèches familiales?	1
Les difficultés financières sont minimisées par la mutualisation des services (finances, achats, ressources humaines...) avec les autres structures de l'association mais restent présentes	1
les difficultés sont nombreuses: concurrence financière par rapport à des indépendants obligations d'adhérer au projet de la structure, contraintes hiérarchiques... flou au niveau du statut des structures Précarité des salaires (pour nous les salaires des assistantes maternelles dépendent du contrat des enfants, donc peut être fluctuer en fonction des besoins des parents)	1
les familles assimilent les MAM à des EAJE et le mode d'accueil collectif est souvent plébiscité par les parents	1
Les familles méconnaissent le mode de fonctionnement d'une structure d'accueil Familial. Peur de confier leur enfant à une seule personne.	1
les familles ne veulent pas ce mode d'accueil, veulent uniquement la crèche collective par l'encadrement pluridisciplinaire qu'elle offre	1
Les familles préfèrent l'accueil collectif de manière générale, les contrats sont de plus en plus bas (3 jours), les accueils en halte garderie correspondent le plus aux demandes actuelles des familles. (les parents qui ne travaillent pas ou qui ont des petits contrats, veulent de la socialisation pour leur enfant que quelques heures.)	1
les familles préfèrent un accueil collectif. Ils sont réticents à la crèche familiale car c'est un accueil au domicile de l'assistante maternelle.	1
Les familles souhaitent un mode de garde collectif et ne prennent la crèche familiale par défaut, car ils ne veulent pas d'une assistante maternelle et encore moins s'ils ne peuvent la choisir. La difficulté à combler les absences d'enfants lorsqu'ils sont malades, sur 4 jours semaine ou plannings variables plombent l'activité du service (nombre d'heures facturées et nombre d'heures réalisées par rapport au nombre d'heures théoriques réservées par la famille. La structure existant depuis 1973 elle est hors CEJ ce qui la pénalise également quant au reste à charge. La difficulté de la structure à gérer la continuité du service lorsqu'un agent est malade (réactivité, appel le week-end, trouver une solution immédiate est un frein organisationnel supplémentaire de la structure, sauf à réserver des places pour ces remplacements, mais en ce cas la structure fonctionne en sous-régime, ce qui accroît le reste à charge pour la collectivité / au manque à gagner PSU). Au final c'est une structure lourde à gérer administrativement, avec beaucoup de contraintes et qui ne répond plus aux attentes des familles. Le fait d'avoir une amplitude d'ouverture importante est contrebalancée par les règles (pour un employeur public) que l'amplitude horaire de travail se comptabilise sur l'ensemble des enfants accueillis, impliquant finalement qu'on utilise peu cette possibilité, au risque sinon de se retrouver dans l'illégalité / au code du travail.	1
les familles veulent choisir leur assistante maternelle et en crèche familiale cela est impossible Les familles veulent plus de collectivité pour leur enfant	1
Les gestionnaires préfèrent, quand cela est possible, privilégier les RAM (économie de personnel, de frais de fonctionnement,...) Cependant, les crèches familiales n'offrent pas tout les mêmes prestations, notamment en terme de contrôles, de sécurisation et de professionnels encadrant diplômés. Les assistantes maternelles ne peuvent accueillir des enfants en accueil occasionnel	1
Les médias qui donnent plus d'échos à l'accueil collectif	1
Les parents sont demandeurs de collectif pour leurs enfants et préfèrent une équipe d'encadrement plus élargie au quotidien. On ressent une perte de confiance vis à vis des assistantes maternelles.	1
les parents souhaitent plus que tout un accueil en multi accueil ,refusent les assistantes maternelles les parents veulent du collectif .	1
Les RAM représentent une concurrence déloyale pour les C Fam. Le mode d'accueil complètement différent et bien plus qualitatif en C FAM n'est pas reconnu par les villes qui privilégient pour une raison de coût les RAM, se vantant alors de leur nombre de berceaux, sans chercher à voir ou comprendre l'intérêt des C FAM. Il n'y a pas possibilité de faire des contrats occasionnels, comme la CAF nous l'exige et préconise pour favoriser notre taux d'occupation. En effet ce serait un non respect du domicile de l'ass mat et encore plus de l'enfant, qui ne peut être ballotté d'un domicile à l'autre, sans être perturbé!!	1
Les textes législatifs en vigueur, notamment la circulaire CNAF qui ne sont pas en faveur des crèches familiales mais dans l'intérêt des familles (ce qui n'est pas toujours compatibles) : par exemple, suppression du minimum d'heures, pas de maximum de congés,...	1
L'implantation géographique. Si le quartier est concerné par un taux de chômage élevé, les demandes d'accueil chutent.	1
l'information aux familles est un facteur important Nous avons plus de demandes pour le SAF depuis que nous proposons un Point Info familles 1x par moi en Mairie ouvert à toutes familles ou parents en recherche ou en réflexion sur un mode de garde	1
l'intérêt d'un accueil familial gage de qualité auprès des familles et dans le cadre d'activités collectives organisées par la crèche fam. un apprentissage progressif de la vie en collectivité avant l'entrée à la maternelle.	1
L'opposition mise en avant dans les médias entre le collectif et le familial lié au développement de l'enfant.	1
Maintien du service en cas d'absence de longue durée de l'assistant maternel	1



Malgré une communication importante en direction des familles pour rendre ce mode d'accueil attractif, ce n'est pas le 1er choix des familles (préférence pour le collectif). Les parents n'apprécient pas de ne pas pouvoir choisir leur AM Il est difficile d'optimiser le fonctionnement d'une crèche familiale (pas de possibilité de surnombre comme en crèche collective) et de ce fait le coût net par berceau et plus élevé que du collectif Trop souvent les assistantes maternelles ont des agréments restrictifs aux niveau des âges (en lieu avec les locaux, absence d'ascenseur) ce qui complique les affectations d'enfants	1
Manque de "visibilité" de ces structures d'accueil .	1
Manque de communication sur la spécificité de l'accueil en crèche familiale. Avoir un vrai maillage sur le territoire; actuellement, plus de la moitié des AM sont concentrées dans un quartier loin de la gare, ce qui freine le choix des familles.	1
Manque de connaissance des familles .Ils ne connaissent pas ce type d'accueil et le confonde aux assistantes maternelles indépendantes qui sont seules chez elles.	1
Manque de formation initiale des assistantes maternelles	1
manque de reconnaissance du public, on prend toujours la crèche familiale par défaut	1
Manque de souplesse pour articuler les différents modes d'accueil qui correspondent mieux aux besoins de la société, des familles et des collectivités.	1
Manque de volonté politique au niveau national.	1
mauvaise réputation autour des assistantes maternelles en général et confusion avec les assistantes maternelles indépendantes	1
Méconnaissance de ce mode d'accueil dans la population générale	1
Méconnaissance de ce mode d'accueil par les familles.	1
méconnaissance de ce mode de garde. Volonté des villes de se tourner vers le privé	1
Méconnaissance de ce type d'accueil par les familles	1
Méconnaissance de la structure par les parents. Complexité du contrat des A M Rémunération moins importantes qu'en libéral Grosse incidence sur la paye des AM de l'application stricte de la PSU	1
méconnaissance pour les familles	1
mode d' accueil non connu par les familles préférence du mode d' accueil collectif	1
Notre offre d'accueil étant très large, cela n'intéresse pas forcément une personne qui veut gérer ces accueils (accueil possible en 7 h et 20 h - mais jamais plus de 11 h néanmoins pour l'ass mat) du 1er janvier au 31 décembre - même le samedi avec accord de l'ass mat .	1
Par le statut des AM // à la masse salariale d'une crèche, un SAF coûte bcp trop cher. Paradoxe, ce sont des agents salariés d'une commune, mais travailleurs isolés pour la commune, gardant des enfants de - de 3 ans ; la responsabilité de la commune est très lourde, qui ne les voit pas travailler. Concurrence écrasante des accueils collectifs et leur développement par le secteur privé.	1
Pas ou peu de liste d'attente dans les structures collectives . Extrêmement peu de demande exclusivement en crèche FA ou en choix n°1	1
peu connues par les familles qui du fait de cette méconnaissance s'orientent vers le collectif lorsque cela est possible.	1
Population d'assistantes maternelles vieillissante. Troubles musculo-squelettiques présents impliquant des accueils-relais prolongés en cas d'incapacité de travail passagère.	1
Préférence des parents pour un mode collectif	1
RAM concurrence déloyale pour un service différent	1
règlementation lié au contrat de travail de l'assistante maternelle	1
rigidité de l'offre de l'accueil familial: pas de souplesse: 9 heures par jour sur 4 ou 5 jours, pas d'autre choix pour les familles. De plus, défiance des familles pour l'accueil chez une assistante maternelle (ils n'ont pas confiance).	1
Salaires peu attractifs pour les assistantes maternelles, système de garde peu attractif pour les familles	1
Souhait des familles d'être sur de l'accueil collectif, pas au domicile des AM	1
Souhaits majoritairement exprimés par les familles de fréquenter une structure collective	1
STATUT DES ASSISTANTES MATERNELLES ET RÉMUNÉRATION et indemnité INDEXÉE SUR LE SMIC DIFFICULTÉ POUR L'ORGANISATION DES REMPLACEMENTS ET COUT SUPPLÉMENTAIRE POUR LA VILLE	1
taux de facturation absentéisme des enfants recrutement	1
taux d'occupation difficile à optimiser car beaucoup de plannings variables et peu de demandes d'accueil occasionnel.	1
Trouver des assistantes maternelles qui travaillent avec une amplitude horaire souple, et les weekend	1
un cout en personnel important des agréments trop stricts surtout pour le 4e agrément donc des difficultés à admettre des enfants de + de 2 ans une défection des familles recherchant un accueil collectif lorsque les enfants ont plus d'un an	1
un engouement pour les familles pour le collectif	1
une diminution de la demande par rapport à l'accueil collectif, privilégié par les parents la difficulté d'optimiser les places sur les créneaux horaires libres , l'accueil occasionnel étant quasiment impossible à mettre en œuvre	1
une plus grande demande d'accueil collectif de la part des familles	2
Valoriser les prestations de la crèche familiale.	1
Vieillessement de la population des assistantes maternelles (difficultés de santé) Méconnaissance des avantages de ce mode de garde auprès des familles	1
vieillessement des assistantes maternelles et logements exigus et inadaptés	1



4.16 Annexe 5 : Compléments apportés par les crèches familiales sur les avantages de ces structures

- Formation continue des Assistants Maternels (accès au CNFPT) - Continuité de l'accueil en cas d'absence de l'Assistant Maternel de référence et pas de période de fermeture de la structure durant l'année. - Simplification administrative pour l'Assistant Maternel, adhésion comité oeuvres sociales, avantages liés à la fonction publique territoriale. - Aide à la prévention en terme de santé pour les enfants et suivi des traitements médicamenteux en cas de maladie chronique, handicap...	1
- Une adaptabilité plus importante des enfants aux situations nouvelles - Un accueil individuel et cocooning apportant toute la sécurité affective nécessaire au développement des enfants. - Une réelle professionnalisation des Amats, (accompagnement, réunions, formations ...) - Organisation de remplacements en cas d'absence d'une Amat. - Médiation en cas de difficulté ou conflit. - Simplification des démarches pour les familles et les Amats.	1
(cf. cf SUD)	1
(voir cf sud)	1
+socialisation des enfants dans un cadre collectif	1
Accompagnement individualisé des enfants et des familles. Propositions de réunions à thèmes. Le multi - accueil permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins des familles (réactivité en cas de changement de situation professionnelle).	1
accompagnement individuel et collectif - Individualisation de l'enfant et réponses plus adaptées à ses besoins	1
Accueil de qualité, qui préserve le rythme des enfants. Les assistants maternels sont encadrés, suivis et les parents payent selon leurs ressources.	1
Accueil rassurant pour les parents et les enfants, grâce à l'encadrement des ass mat par des professionnelles petite enfance (EJE, Puéricultrice, infirmière...) Par le biais des projets d'établissement et pédagogique, les équipes restent dynamiques et à la pointe de l'éveil et de l'éducation ...qui sont en perpétuels évolution. .	1
Assurer une continuité d'accueil lors de l'absence de l'assistante maternelle (congés maladies, vacances..) Médiation relation parents / assistantes maternelles	1
Au delà de la socialisation , les crèches familiales prennent en compte les besoins spécifiques à chaque enfant	1
Aucun échange d'argent entre les familles et l'assistante maternelle; un cadre rassurant pour les parents. Des remplacements assurés en cas d'absence d'une A.M	1
avec la PSU le taux d'effort est inférieur a celui d'une crèche collective. le tarif horaire est donc plus avantageux pour les familles. par rapport à l'accueil chez une assistante maternelle indépendante, en cas d'absence une continuité de l'accueil est proposée aux familles. un taux d'encadrement en crèche familiale plus sécurisant pour les enfants et donc pour les parents.	1
Bien être des enfants par rapport à la collectivité(moins de bruit, moins malade, meilleur encadrement) souvent en collectivité moins de personnel. Garde familiale avec des moments de socialisation adaptés qui permettent la préparation à l'école.	1
Capacité d'accueil limitée à 3 enfants donc ils sont moins souvent malades, accueil plus personnalisé du fait du nombre	1
c'est rassurant pour les parents que des professionnels encadrent les assistantes maternelles et les enfants, projet péda...	1
C'est un mode de garde extraordinaire qui allie à la fois l'accueil collectif et individuel. La crèche familiale est garante de l'accueil au domicile et peut donc travailler sur les pratiques professionnelles : accompagner , former , informer... Le matériel de puériculture, fourni par la crèche est toujours aux normes en vigueur et en bon état. Le travail en équipe est d'une grande richesse même si toute l'équipe ne travaille pas ensemble toute la journée. En cas d'absence d'une assistante maternelle, la crèche familiale organise des relais chez d'autres assistantes maternelles. La mixité sociale est respectée car toutes les familles sont accueillies sans distinction. Nous assurons nos mission de service public.	1
cout moindre pour les parents	1
Coût moindre pour usager Proximité géographique du service.	1
Cout moins important pour les familles	1
Des prestations de service à destination des bébés ainsi que des grands scolarisés (sorties d'école et prise en charge périscolaire..) supplémentaires par rapport aux modes d'accueil. Soutien,écoute et respect du projet éducatif de chaque famille.	1
Des visites régulières au domicile des assistantes maternelles, par l'équipe encadrante pour échanger avec elles et les enfants accueillis, veiller à l'éveil, à la sécurité des enfants, maintenir un lien professionnel et de confiance.	1
Encadrement et soutien technique de l'équipe pluridisciplinaire au sein de la SAF	1
Equipe pluri-disciplinaire	1
Equipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement des familles et des enfants. La passerelle avec l'école Montesquieu est un atout indéniable pour la crèche familiale.	1
Il s'agit aujourd'hui de véritables professionnels de la PE. Ils ne sont pas isolés à leur domicile , mais font parti d'une équipe avec tous les professionnels de ce service (puéricultrice, psychologue, médecin... psychomotricien qd il existe.	1
Il y a moins de contrainte pour gérer les places d'accueil qu'en EAJE. Le cout de l'heure moins important en crèche familiale qu'en EAJE	1
La continuité de l'accueil avec les relais chez une autre assistante maternelle en cas d'absence	1
La crèche familiale permet d'accueillir des enfants qui ont un temps de garde dépassant les 45 à 50 heures par mois	1
la possibilité d'accueillir un enfant chez une autre assistante maternelle de l'équipe en cas d'absence	1
La proximité relationnelle avec l'équipe éducative. Un accueil plus individualisé avec un respect du rythme et des besoins de l'enfant (maternage, ambiance plus calme) Moins d'absentéisme, souplesse d'accueil	1
La tarification des familles est très faible et adaptée aux revenus des parents.	1
L'accueil des familles en difficulté sociale. La crèche familiale est ouverte au public pour les inscriptions ce qui nous permet de gérer au mieux les besoins des familles dans le choix de l'assistante maternelle et de faire le lien entre l'assistante maternelle et les parents.	1
Le coût pour les parents La garantie d'accueil avec remplacement des enfants chez une autre assistante maternelle si la référente est absente, voire remplacement en structure collective du C.C.A.S.	1



le coût pour les parents La garantie des remplacements en cas d'absence de l'assistante maternelle, les enfants étant accueillis soit chez une autre assistante maternelle, soit à la crèche soit dans une crèche collective de l'association	1
le partenariat avec les autres structures existantes sur la commune	1
Le travail en équipe pour l'assistante maternelle permet de rompre l'isolement.	1
L'encadrement proposé (une Puéricultrice + une Educatrice de Jeunes Enfants). Les formations proposées au sein de la structure. Un Pédiatre à disposition des familles et de l'équipe. Le projet d'établissement de la structure.	1
L'enfant est accueilli par une seule personne "référente" pendant 3 ans.	1
Les activités d'éveil sont organisées avec des Educatrices de Jeunes Enfants	1
Les assistantes maternelles de la crèche familiale intègrent leurs pratiques dans un projet pédagogique qui favorise fortement leur professionnalisation. Elle participent aux journées pédagogiques, à la mise en place de nouveaux projets comme par exemple, le projet inter générationnel.	1
Les enfants confiés dans les crèches familiales sont en règle générale moins malades car , le contagion est moindre. 2 ou 3 enfants seulement dans le même lieu.	1
Les parents peuvent se sentir plus entendus par l'AM, ils confient leur enfant à la même personne toute la journée. L'accueil d'un enfant à la santé fragile peut être plus personnalisé. Les rythmes des enfants sont plus facilement individualisés (3 enfants au max). Plus de calme qu'en milieu collectif, promenades à l'extérieur quotidienne.	1
Leur tarif par rapport aux ass. mats indépendantes. L'accueil d'un nourrisson dans un environnement plus favorable qu'une section de plusieurs bébés (accueil collectif).	1
Lors de l'absence de l'assistante maternelle référente, il y existe une possibilité de remplacement de l'enfant chez une autre assistante maternelle connue de l'enfant sur la place en 4ème agrément réservé à cet effet. Pas de fermeture annuelle totale de la structure pendant l'été comme les multi accueils. Cela assure une continuité du service rassurante pour les familles. Richesse des profils des assistantes maternelles qui conservent leur "particularité"	1
médiation parents/AM soutien des familles professionnalisation et mise en valeur du métier d' AM mode d'accueil ancré dans les habitudes d'un quartier, d'une ville et d'un réseau familial = profitable aux enfants car fait lien et sens humain	1
Mise en place des ateliers d'éveil par une éducatrice de jeunes enfants	1
mode d'accueil adapté pour certains enfants (ex: prématuré)	1
Mode d'accueil rassurant pour les parents. Mise en place du projet d'établissement, de des projets ludo-éducatifs.	1
MOINS DE MALADIE POUR LES ENFANTS	1
Par rapport à la collectivité <input type="checkbox"/> Environnement plus reposant <input type="checkbox"/> Accueil individualisé <input type="checkbox"/> Respect du rythme de l'enfant <input type="checkbox"/> Maternage <input type="checkbox"/> Ouverture sur l'extérieur <input type="checkbox"/> Protection des épidémies Par rapport à une assistante maternelle libérale <input type="checkbox"/> Découverte de la collectivité <input type="checkbox"/> Accompagnement et formation continue des AM par l'équipe pluridisciplinaire <input type="checkbox"/> Tiers dans la relation AM parents (parent pas employeur) <input type="checkbox"/> Gestion des abs de l'AM (AM relais) <input type="checkbox"/> AM rémunérée par la ville <input type="checkbox"/> Coût plus faible	1
Plus de souplesse qu'un accueil collectif en cas de maladie de l'enfant. Remplacement assuré en cas d'absence de l'assistante maternelle	1
plus grande souplesse sur les amplitudes horaires	1
possibilité de rapprochement géographique pour les familles. Faciliter la prise en charge de l'enfant plus individuellement.	1
Pour les asmat le SAF est également un vecteur important de formations pour pour la souplesse des horaires oui mais pas 12h par jour de travail, une asmat n'est pas corvéable 0 merci. POUR LES FAMILLES C'EST LE MÊME RÉGLEMENT QU'EN sma SAUF QUE L'ACCUEIL EST INDIVIDUALISÉ AU DOMICILE.	1
Pour les familles en situation d'insertion avec les crèches familiales appliquant la PSU, permet à ces mêmes familles de bénéficier d'un mode d'accueil avec un coût égal à celui d'un multi accueil	1
Pour les parents à la fois accueil individuel au domicile de l'assistante maternelle et la socialisation sur les temps collectifs	1
Prix pour les familles moindre que pour une Assistante Maternelle libérale.	1
proximité pour les familles, un cadre rassurant pour les assistants maternels, souplesse des horaires d'ouverture	1
regroupement en jardin d'enfants horaire atypique et samedi soutien des professionnels D E (puéricultrice IDE AP EJE) maintien du salaire matériel de puériculture fournit	1
répond mieux aux besoins du jeune enfant (accueil individualisé)	1
Réponse aux horaires atypiques des familles qualité de l'accueil pour les tout petits (<1an) et les amplitudes horaires de garde très large (>10h par jour)	1
rythme de l'enfant par rapport à une collectivité, socialisation Qualification du personnel et visites à domicile plus fréquentes	1
-Simplification administrative pour les Assistants Maternels et parents. -Encadrement des Assistants Maternels par des professionnels de la Petite Enfance (apprécié autant par A.M que Familles).	1
Souplesse dans les horaires	1
Soutien à la professionnelle en cas de souci ou d'interrogation, passerelle possible avec une autre structure en cas de besoin. Participation des familles (conseil de crèche, conférence, réunions) qui les incitent à être acteurs et à pénétrer au sein de l'équipement. Pour les familles, un professionnel toujours à l'écoute en appui de l'assistante maternelle (puéricultrice; EJE médecin psychologue). Activités extérieures accessibles et jardins d'éveil pour leurs enfants.	1
temps de trajet crèche domicile	1
toutes les activités proposées, accompagnement des assistantes maternelles à domicile, le suivi des enfants, écoute des familles	1
travail de partenariat avec d'autres institutions : éducation nationale , PMI CMP CAMPS. cadre rassurant pour les parents, suivi au domicile, présence d'un médecin référent, alternance temps collectif et individualisé à domicile Mise en place de projet d'accueil individualisé en cas de maladies chroniques ou de handicap Comité de parents de crèche qui échanges , accompagnement à la parentalité	1
Travail d'équipe des assistantes maternelles se trouvant ainsi moins isolées;	1
un accueil de qualité pour les plus petits	1
un atout pour les enfants présentant des difficultés de santé	1
Un encadrement et un soutien technique des assistants maternels ainsi que des formations qui sont nécessaires pour accompagner les assistantes maternelles sur le chemin de la professionnalisation.	1
un lieu collectif: la structure où familles et enfants peuvent se retrouver. Possibilité d'identifier des problématiques et les prendre rapidement en compte afin de faciliter la suite du parcours des familles (reconnaissance d'un handicap par exemple, renfort d'une politique sociale territoriale en lien avec les institutions...)	1



Un meilleur suivi des enfants par la présence des assistantes maternelles qui n'ont que 2 ou 3 enfants à encadrer et l'encadrement d'une équipe de professionnelles de la petite enfance.	1
un meilleur suivi du rythme de l'enfant.	1
Un sentiment d'appartenance au service de la Petite Enfance à part entière	1
Une ouverture toute l'année (prise des congés par roulement)	1
Une souplesse plus grande qu'un EAJE (type crèche ou multi-accueil collectif) sur l'amplitude horaire d'accueil possible des enfants. Assez peu.	1
Une tarification horaire en fonction des ressources et de la composition de la famille, tout comme pour un EAJE col. Une sécurité pour les parents, liée à l'encadrement. Remplacement de l'AM absent pour congés ou arrêt imprévu, 12 /12 mois. Médiation si conflit (entre parents/ AM) Proposition d'un nouvel AM si conflit insurmontable (l'AM "pénalisé" alors se voit confier un nouvel accueil dans les délais les plus brefs possibles et a une indemnité d'absence). Formation continue des AM (en interne mais aussi via le CNFPT)	1
Une vraie professionnalisation du métier	1



4.17 Annexe 6 : Compléments apportés par les crèches familiales sur les axes d'amélioration possibles

Créer du lien avec les autres structures municipales et associatives	1
Créer un contrat unique reprenant le contrat sipe et l'annexe du contrat reprenant les modalités d'accueil en CF.	1
- Au moment de la pré-inscription, importance de rencontrer un professionnel de la Petite Enfance pour présenter les différents modes d'accueil proposés en toute neutralité, et répondre ainsi aux questionnements des primo-parents : soutien, conseils et aide à la parentalité (non sur site internet).	1
- l'accueil des prématurés, des enfants porteurs de handicap est une plus value des crèches familiales clairement identifiée - le contrôle par des professionnels qualifiés des assistantes maternelles à domicile - les formations - le suivi médical des enfants : environnement sécurisant pour les parents - une équipe pluridisciplinaire, à l'écoute des besoins des familles et des enfants	1
- Permettre aux A.M. de partir en formation pour se professionnaliser tout au long de la carrière.	1
- un statut , une filière Assistante Maternelle de jour au niveau de la fonction publique permettrait , à l'instar des ATSEM de faciliter la gestion souvent complexifiée par le statut, les modalités de salaires - la pluridisciplinarité des équipes = source de ressource et dynamisme - la dénomination crèche familiale = peu repérable pour les usagers ; souvent méconnue ou confondue par les parents (par la crèche parentale par exemple) le service rendu doit être clairement mis en valeur par les services "porte d'entrée" des familles (cout ,souplesse, remplacement ,horaires ...) pour éviter méconnaissance ou confusion RAM /MAM / CRECHE FAMILIALE - La co-existence des MAM, RAM, CRECHE FAMILIALE bénéfique mais nécessite une clarification sur les spécificités des services rendus .	1
1 - Vision nationale à améliorer sur un service d'accueil familial	1
adapter la PSU aux réalités de la crèche familiale. adapter la rémunération des A M pour des revenus plus réguliers	1
Adapter la réglementation et le financement à la spécificité de l'accueil en crèche familiale	1
Adapter les circulaires en vigueur aux spécificités de l'accueil familial Améliorer la formation des assistantes maternelles et rendre plus strict les agréments afin d'avoir des professionnels plus compétents et plus motivés	1
Aligner le calcul du tarif horaire des familles à celui des crèches collectives pour réduire le coût financier. CCo = 0.06% du revenu mensuel imposable CF = 0.05% du revenu mensuel imposable	1
Alléger les exigences de la PMI limitant les possibilités d'accueil selon les âges : pas d'accueil de deux enfants ayant moins de 18 mois. Je comprends que l'accueil simultané de deux bébés de 3 mois puisse être incompatible, mais l'accueil d'un bébé avec un enfant de 15 mois ma paraît organisable et éviterait de refuser les seuls familles intéressées par ce mode d'accueil.	1
améliorer également la communication vers les assistants maternels moins de rigidité que les EAJE sur les taux d'occupations et taux de facturation.	1
améliorer la communication avec les assistantes maternelles déjà employées afin qu'elles ne pensent pas qu'elles seraient mieux rémunérées en "libéral"	1
améliorer le financement	1
Améliorer le financement de ces structures en tenant compte de leur spécificité et notamment des difficultés à y optimiser les places d'accueil. Pour ne pas précariser les agents on les paie au plus près d'un temps plein quand bien même l'enfant ne peut venir et sans que ces coûts puissent être compensés.	1
Améliorer les financements des crèches familiale en horaires décalées. La charge salariale liée au niveau de rémunération des assistantes maternelles, la difficulté d'atteindre des taux d'accueil satisfaisants dans des structures à horaires décalés en adaptant les contrats aux besoins des familles en horaires non fixes représente un coût trop important pour les gestionnaires.	1
Assouplir les modalités de fonctionnement pour se rapprocher des besoins des familles (temps partiel...)	1
Assouplir les règlements de fonctionnement pour une meilleure adéquation aux besoins des familles	1
augmenter la participation de la CAF dans le cadre d'un CEJ signé il y a plus de 10 ans	1
Augmenter les taux de PSU pour réduire les restes à charge des Villes	1
Avoir une aide financière plus conséquente la Crèche familiale coute chère car le cout de la masse salariale est très importante par rapport aux nombres de places proposées	1
Communiquer sur la souplesse de ces structures en terme de potentialité d'accueil (un recrutement majeure la capacité d'accueil de 3 places; si besoin de réduire cette capacité, non remplacement des départs en retraite) et sur les coûts de revient qui restent plus faibles que ceux des multi-accueils.	1
Convaincre les municipalités, que l'accueil des jeunes enfants n'est pas seulement une histoire de coût. C'est un mode d'accueil apprécié des familles qui connaissent le système et qui ne veulent plus en changer. Il allie le milieu familiale (à domicile) et la collectivité (temps de regroupement) pour les enfants. Pour les parents, il n'y a pas de soucis administratif et de lien financier avec l'assistante maternelle.	1
Convaincre les politiques de l'importance et de la qualité de ce mode d'accueil	1
De nombreuses familles ne connaissent pas ce mode d'accueil. Quand on leur explique, ils adhèrent souvent pour les enfants très jeunes. Donc, il faut communiquer +++ sur cet accueil de qualité.	1
Distinguer à tout prix le statut de l'AM en SAF, de l'AM libérale. Améliorer leur formation en continu.	1
Proposer le plus possible de temps collectifs.	1
Donner des moyens financiers aux collectivités pour mieux rémunérer les ass. mats, pour rendre les SAF attrayant d'un point de vue financier par rapport aux indépendantes. Quand il y a de la demande de la part des familles, les indépendantes ne voient pas l'intérêt d'intégrer un SAF, l'aspect financier primant toujours sur l'éducatif et le pédagogique.	1
En fait sur notre territoire cette demande est de plus en plus réduite, encore plus que la demande d'accueil en général qui baisse également. L'accueil collectif est largement préféré. Sinon les familles préfèrent choisir leur assistante maternelle en toute liberté avec un nombre important d'assistantes maternelles indépendantes sur le territoire	1
En finir avec la PSU "unique" un mode de financement spécifique devrait être développer par la CNAF pour cette structure.	1
En lien avec les difficultés identifiées (cf. plus haut)	1
Faire connaître ce mode d'accueil afin que les collectivités ne soient pas toujours présentées comme un idéal pour l'enfant. Assouplir la PSU et adapter le calcul de la capacité théorique en fonction des places de dépannage, des enfants des pros de moins de 3 ans qui prennent une place dans l'agrément, des temps partiels ainsi que du nombre de professionnels qui fluctue.	1
Financement CEJ	1
Formation des assistants maternels	1



Harmonisation de la réglementation relative au mode de rémunération des assistantes maternelles en crèche familiale	1
harmoniser le fonctionnement des crèches familiales sur tout le territoire, élaborer des guides ou des modèles de contrat de travail, clarifier le statut juridique (être en cohérence avec les critères exigés par la réglementation en matière d'accueil du jeune enfant et les capacités ou compétences nécessaires aux assistantes maternelles pour exercer leurs missions..., être plus au clair également sur l'aptitude physique et psychologique des assistantes maternelles pour être en phase avec cette profession...)	1
Il faut qu'il y ait une VOLONTE GOUVERNEMENTALE à inciter les ville pour qu'elles développent ce mode d'accueil. cela passe automatiquement par d'avantage d'aides financières. Il serait aussi utile d'exiger les mêmes contraintes de règlement chez les ass mat réunies en MAM (jusqu'à 12 enfants dans le même lieu, sans toutes les contraintes d'encadrement imposées par la PMI : EJE, continuité de direction, aménagement de l'espace et matériels spécifiques toujours plus cher que dans le commerce habituel)	1
Il serait souhaitable de mettre en place des formations spécifiques pour le personnel d'encadrement et administratif, de créer des temps de rencontres et d'échanges entre responsables, de proposer des outils techniques pour la réalisation des contrats qui sont complexes.	1
Inégalité de traitement de ces accueils familiaux "PSU" : - pas d'aide CEJ CAF - pas de subvention Egalité des chances du Conseil Départemental	1
inscrire l'accueil familial dans un cadre d'accueil plus élargi, afin que l'accueil familial ne soit pas isolé	1
Intégrer des familles en situation d'insertion avec un volet d'accompagnement à l'emploi	1
Intégrer les "anciennes" crèches familiales au contrat enfance jeunesse	1
La crèche familiale a besoin d'un portage, de supports de communication afin d'être mieux identifié par les familles.	1
la crèche familiale est un mode d'accueil complémentaire il doit être reconnu en tant que tel et non comparé à la CAF ne doit pas laisser penser aux collectivités territoriales que le RAM est une solution moins coûteuse pour le même service que la CF, le service rendu à la population est différent.	1
La réglementation actuelle relative au temps de travail des assistantes maternelles ne permet pas de répondre aux besoins des usagers. La règle relative au temps de travail s'applique par employeur, comme pour les AM indépendantes. Cela implique de faire coïncider les heures d'arrivée et de départ d'enfants de familles différentes chez une même AM. D'autre part, l'amplitude journalière possible n'est pas importante, et ne couvre souvent pas les attentes des parents (temps travail + déplacements domicile/lieu de travail. De fait, fermeture de la crèche familiale prévue (diminution progressive du nombre d'assistantes maternelles).	1
le financement des structures et notamment recalculer le prix plafond retenu par la CAF	1
les réunions d'information, en direction des familles, présentant les différents modes d'accueil, ont augmenté de façon nette la demande des familles pour la crèche familiale	1
Malgré la mutualisation, la rémunération PSU, la crèche familiale laisse apparaître un déficit car les absences chez les assistantes maternelles sont difficilement remplaçables par des autres modes d'accueil (enfant en occasionnel). La différence de rémunération entre une assistante maternelle employée par une crèche familiale et une assistante maternelle indépendante qui fixe ses propres revenus	1
meilleur soutien financier	1
Mensualiser les salaires des AM, avoir une qualification obligatoire comme le CAP Petite Enfance.	1
Mise en place d'un pôle de remplacement d'assistantes maternelles de façon à ne pas surcharger les assistantes maternelles par des accueils-relais répétés.	1
mobiliser les politiques sur l'intérêt pour les familles de ce mode d'accueil.	1
MUTUALISER davantage les SAF et les SMA: par expérience cela valorise les ASMAT et apporte un autre regard des pro des SMA sur les ASMAT	1
Nous organisons 3 réunions par an pour les futurs parents et parents qui recherchent une place. Lors de ces réunions, nous vendons au maximum la crèche familiale et les AM indépendantes. Les parents restent sur leur position la crèche collective car ils ont eu un soucis et/ou leurs amis ont eu un soucis. Je regrette que la PMI ne fasse pas de contrôle inopiné chez l'AM employée par des particuliers, ça rassurerait les parents et les AM se sentiraient plus cadrées.	1
Organiser un meilleur financement par les CAF	1
Permettre la fréquentation modulable	1
personnellement j'ai réalisé une plaquette d'infos pour les familles et les AM indépendantes. Cette plaquette permet de mettre en avant les avantages de la CF pour l'enfant, sa famille, et l'assistante maternelle. je la tiens à votre disposition.	1
Pouvoir inscrire l'emploi repère dans la convention collective national ALISFA. Il y a une réelle difficulté lorsque l'on est multi gestionnaire.	1
Prévention des risques psychosociaux	1
Rapprocher les crèches familiales d'autres structures collectives pour rassurer les familles et faire la promotion des avantages pour chacun de ce rapprochement.	1
réflexion sur le mode de financement qui peut être pénalisant : calcul du taux de facturation (absence de l'enfant) et taux d'occupation (place relais à ne pas prendre en compte pour l'agrément)	1
Rendre le statut plus lisible de ces agents non titulaires de la fonction publique avec la spécificité du travail à domicile. Notre collectivité rencontre parfois des difficultés pour faire appliquer les règlements, les autorisations d'absences ou bien revoir les contrats des assistantes maternelles du fait de ce statut spécifique.	1
rendre obligatoire l'exercice de ce métier avec un passage obligé pendant 5 ans par exemple en crèche familiale pour accompagner les jeunes professionnels dans l'exercice de leurs missions.	1
Rendre plus lisible l'acronyme SAF qui ne parle pas aux familles	1
revoir la mise en application des obligations stricts du règlement de fonctionnement de la psu,	1
simplification des éléments de paye des asmat	1
Simplifier et uniformiser le mode de calcul salarial d'un assistant maternel	1
Simplifier la réglementation actuelle applicable aux équipements assurant une part de restauration collective afin de permettre des accueils crèches (dans les locaux de la crèche) en journée.	1
Souplesse dans les âges prévus à l'agrément (places pour les 2 ans et plus difficiles à pourvoir).	1
Souplesse dans les contrats de travail pour qu'ils s'adaptent mieux au besoin des familles	1
Soutenir les structures innovantes porteuses de projets spécifiques en direction des familles fragilisées ou d'enfants à besoins spécifiques tout en maintenant une mixité sociale. Besoin d'un portage politique avec des supports de communication envers les familles.	1
Soutien financier. Les élus préfèrent mettre en place des RAM qui sont très largement financés par la CAF même si le service à la population n'est pas tout à fait identique.	1
Toutes les réponses citées ci dessus sont des axes à prioriser.	1
Un soutien financier accru pour ces structures : qui reconnaisse et valorise les moyens nécessaires au fonctionnement, au soutien professionnel des As mat, aux activités, au suivi des enfants et des familles	1



valorisation de cette forme d'accueil différente des accueils collectifs en EAJE et de l'accueil chez une assistante maternelle régulation du statut des AM pour intégrer la fonction publique pour régulation des bases salariales . Accompagner les AM pour favoriser les réflexions autour des pratiques professionnelles	1
Valorisation de leur rémunération: les assistantes maternelles employées par une personne morale de droit public sont très souvent moins payées qu'une assistante maternelle employée par un particulier.	1
Valoriser la profession d'assistante maternelle dans les médias (TV, Internet, radio...) Pourquoi pas organiser des journées portes ouvertes dans les crèches familiales avec une communication via les mairies et les autres structures d'accueil Impliquer davantage les crèches familiales dans la vie du quartier avec une recherche de partenariats	1
Valoriser le travail de l'assistante maternelle dans les médias (journaux, TV, Internet, panneaux d'affichage...)	1
volonté locale et gouvernementale d'inciter les villes à augmenter les places en CF	1
Volonté politique de développer ce mode d'accueil.(locale et gouvernementale) Ne pas exiger les mêmes taux de fréquentation pour les crèches familiales, car l'accueil occasionnel est difficile à mettre en place.	1



4.18 Annexe 7 : Commentaires généraux apportés par les crèches familiales

le CEJ est conclu par la ville (crèche familiale gérée en DSP). C'est la 1ère année de fonctionnement.	1
A ce jour, nous envisageons de transformer notre crèche familiale en microcrèches PSU municipales pour répondre mieux aux attentes des familles et optimiser nos coûts de gestion. c'est une démarche en cours qui se heurte aux problèmes de statuts (repartir catégorie C stagiaire après 20 ans de métier n'est pas simple à faire passer), à la crainte du changement, et au fait que les agents habitués à travailler à domicile sont inquiets à l'idée de travailler hors de chez eux en équipe. Là encore, cette démarche se fait sans soutien du CEJ quand bien même avec un nombre de places égal on peut y accueillir davantage d'enfants (en nombre d'enfants et en heures d'accueil facturées), cela fragilise également notre travail de négociation avec les agents concernés.	1
aborder l'agrément de l'accueil d'un enfant supplémentaire occasionnellement	1
Aucune question sur la formation des assistantes maternelles : malgré le nombre d'heures de formation passé de 60 heures (en 1992) à 120 heures (en 2005) il serait souhaitable de créer une formation diplômante, davantage axée sur le développement de l'enfant, ses besoins, la juste distance professionnelle.	1
Aujourd'hui le présent d'une crèche familiale semble très différent selon les chantiers mis en route entre collectivité et équipe de direction , AM. Pour notre part, nous (équipe pluridisciplinaire) avons eu la chance de pouvoir travailler à partir de 2007 avec les AM et la DRH afin "d'inventer" un règlement spécifique des AM (2011) qui fait depuis loi, sens et valeurs travaillés, convenus et acceptés par tous. Le projet d'établissement a été travaillé collectivement fait sens éducatif. La recherche de qualité de service rendu à l'enfant et sa famille ,en même temps que la démarche de professionnalisation des AM(formation , forte participation à la vie de la crèche, esprit de partenariat) ont consolidé l'identité de service . il est possible de mettre en réseau le travail effectué DUCPE 2005 "La crèche familiale un mode d'accueil contemporain au service des familles" ,comme de participer a un groupe de travail sur les crèches familiales.	1
bonjour, cette structure a été fermée en aout 2015.	1
ce service est très souple et permet un accompagnement des familles très appréciable ainsi qu'un suivi des AM. Il permet à l'enfant de rester dans un cadre familial tout en bénéficiant d'activité collective . Cette crèche pour notre collectivité est très précieuse	1
ce système de garde est me semble t-il le meilleur car peu d'enfants ce qui permet une relation privilégiée avec l'adulte ; Ce sont des professionnels compétents qui choisissent se type de cadre , elles sont suivies les temps de regroupement leurs permettent de se confronter à d'autre pratique et leur permet de ne pas s'isoler. Ils ni a pas de rapport financier avec les familles.	1
Certaines questions sont gérées directement pas la Direction Petite Enfance, et non par la directrice. Le taux d'occupation n'est pas comptabilisé pour le moment sur les crèches familiales car la PSU s'applique au 1/9/17	1
certaines questions très fermées ne permettent pas d'entrer nos réponses	1
Cette étude est très intéressante car la crèche familiale est un excellent mode de garde. Mais nous nous heurtons à des difficultés de méconnaissance des parents, d'exigence de la CAF non adaptées et de recrutement.	1
concernant les questions de la page suivante. Indemnité d'entretien + de repas = 1h00 de smic = 9.76 € brut par jour de présence. indemnité d'attente = 100% du contrat de l'enfant qui vient de partir le 1er mois puis 70% le 2 mois suivants.	1
Constat est fait sur le chômage des assistantes maternelles indépendantes. Trop d'agrément sont donnés. Tarification horaire chez les indépendantes trop aléatoire. Il est important de valoriser le travail réalisé dans les SAF pour la professionnalisation des assistantes maternelles pour permettre un accueil répondant au plus près des besoins de l'enfant. La Commune de Brunoy a un CEJ mais la SAF ne fait pas partie de celui-ci. Nous sommes en train d'étudier la faisabilité de transformer un multi accueil avec la SAF pour faire un multi accueil SAF pour optimiser les places, les coûts et le personnel.	1
Créer des journées portes ouvertes dans les crèches familiales	1
Dans le cadre d'amélioration de la communication sur l'existence des crèches familiales, serait-il possible de créer un montage vidéo, un support écrit informatif à destination des parents et distribué dans les lieux de naissances?	1
Depuis le 31.12.16 la crèche familiale est fermée et a été remplacée par un multi accueil. Concernant la questions sur la rémunération, il n'est pas possible d'y répondre car cela dépend de l'ancienneté des assistants maternels.	1
Différence de couts entre micro crèche et crèche familiale = aucune car c'est la PSU FAMILIALE qui s'applique	1
En parallèle avec les difficultés de recrutement, on peut noter un réel désintérêt de ce type d'accueil par les familles; beaucoup de refus. Des structures qui tendant à disparaître!! A quand la possibilité pour les gestionnaires collectivités de pouvoir monter des MAM à gestion publique, avec les ass mat de crèche fa, sous le même fonctionnement que les MAM actuelles avec un fonctionnement en PSU. Le côté petit collectif redynamiserait les ass mat des crèches fa et intéresserait plus les parents	1
En tant que gestionnaire, la difficulté que nous rencontrons avec la directrice de la crèche familiale le plus fréquemment, c'est de recruter des assistants maternels qui acceptent l'amplitude horaire de travail (11h), de ne pas "sélectionner" les familles en fonction de leurs obligations familiales, d'accepter les contraintes de travail alors même qu'ils travaillent à domicile.	1



Il me semble que ce questionnaire arrive au bon moment , les jeunes enfants ne sont plus une priorité actuellement , les pouvoirs publics les confient "aux bons soins" du privé qui n'est pas contrôlé comme le sont les structures publiques .La diminution des dotations de l'état aux collectivités les obligent à faire des choix qui sont souvent vite faits Les RAM ressemblent aux CF	1
Enfin une étude réalisée sur cette thématique ; les communes sont dépourvues de réponses car domaine très complexe, DRH peu habituée à cette cohabitation public/privé dans un statut. Les Caf ne sont pas très accompagnatrices sur ces Eaje. Je crois que les SAF sont encore viables en milieu rural, plus tellement en milieu urbain, car concurrence trop forte des accueils collectifs, image négative de l'AM, travailleur isolé, ce n'est pas ce que recherche les parents, l'aspect cocooning est de plus en plus réalisable en crèche, les parents s'y intéressent peu, première approche difficile à comprendre, de l'accueil individuel dans du collectif.	1
Il est constaté que pour les tout petits (jusqu'à 18 mois) l'accueil familiale reste très adapté aux besoin plus individualisé de l'enfant tout en facilitant la socialisation	1
Il est difficile de répondre précisément à certaines questions car nous devons souvent adapter notre fonctionnement au cas par cas.	1
il est dommage que ce mode d'accueil soit en voie de disparition	1
Il faut aussi s'assurer du prix de revient de ce mode d'accueil, (MAM) pour les familles , identique à la Crèche Familiale ou plus onéreux?	1
il manque un référentiel de base national relatif aux crèches familiales : les locaux minimum nécessaires, le taux d'encadrement et les diplômes de l'équipe,	1
Il se peut qu'avec l'arrivée des microcrèches sur le "marché" de l'accueil du jeune enfant, la concurrence avec les assistantes maternelles indépendantes augmentent leur difficulté à recruter des enfants et les poussent à candidater dans les crèches familiales.	1
Il serait souhaitable de développer l'information à destination des familles et du personnel médico-social.	1
Importance du travail de communication auprès des familles pour promouvoir les crèches familiales.	1
Impossible de mettre la tarification moyenne de 0.93€ par heure pour une famille Non compréhension d'une question précédente donc pas de réponse	1
inquiétude +++++, on en vient à rentabiliser en oubliant la bienveillance. Pour la vie privée des assistantes maternelles on ne peut pas mettre 8 enfants(temps partiels) chez une même assistante maternelle	1
je n'ai pas pu inscrire de chiffres dans la question sur les couts non couverts par les recettes de la crèche familiale, la somme en question est 614 679 euros en 2016	1
Juste signaler que les AM sont mensualisées sur 22 jours quel que soit le nombre de jours travaillés sur le mois ce qui explique qu'elles soient en dessous du SMIC horaire	1
La crèche familiale a cessé son activité au 31 août 2016 sur décision municipale. Plusieurs raisons à cela: un mode d'accueil de moins en moins plébiscité par les familles, un coût de fonctionnement élevé et une volonté politique de privilégier la création de micro-crèches. J'ai donc répondu à ce questionnaire en prenant l'année 2015 comme référence.	1
La crèche familiale contribue à la diversité des modes d'accueil et répond bien à des besoins spécifiques d'accompagnement individualisé (enfants/familles) qui sont parfois en difficulté sur le collectif.	1
La crèche familiale contribue à la diversité des modes d'accueils et répond à des besoins spécifiques d'accompagnement individualisé enfant-famille pour qui le collectif n'est pas adapté	1
La crèche familiale est un mode d'accueil idéal pour les enfants : il permet un accueil individualisé tout en offrant un espace de socialisation. Chez nous, cet espace collectif est hebdomadaire et "obligatoire" pour les enfants à partir de 18 mois. L'encadrement Puer et EJE permet une formation continue (visites à domicile/réunions/formations CNFPT)et une évaluation des pratiques des assistantes maternelles pour un accueil de qualité. La crèche familiale est sécurisante pour les parents car le suivi est assuré, la médiation est possible, la relation parents et AM est facilité par la prise en charge du financier...	1
la crèche familiale se développe malgré quelques difficultés de recrutement . intégrée dans une future maison petite enfance elle a encore la possibilité de se développer	1
La dénomination Service d'Accueils Familiaux invite à la réflexion quant au sens du mot Services car certaines familles sont dans une exigence de "consommateurs" de service à la carte	1
La difficulté pour la crèche familiale d'être la seule, sur le territoire ,à répondre aux besoins atypiques des familles en terme d'amplitude horaire (tôt le matin-tard le soir-samedis-jours fériés).Les Assistantes Maternelles Indépendantes refusent ce type d'accueil et se "réservent" les contrats de type administratif et enseignant.(8H30/18H),pas de samedi voire pas de mercredi.	1
la gestion d'une crèche familiale et l'application de la PSU est très contraignante. Les exigences de la CAF, bien qu'objectives afin de répondre aux demandes et besoins des usagers restent difficiles à appliquer en crèche familiale, pouvant moins facilement occuper les places laissées vacantes par les absences des enfants. Les parents ont un nombre illimité de congés et parfois dépassent sans nous prévenir à l'avance les congés du contrat. Ces places laissées vacantes sont souvent impossibles à compléter, et au moment des vacances scolaires, il arrive que certaines assistantes maternelles soient en dessous de 50% de leur capacité d'accueil. Par ailleurs, lorsque les assistantes maternelles sont en congé il peut nous arriver de manquer de place tout en utilisant la possibilité de dépassement d'agrément à 4 enfants, ce qui n'est pas possible pour toutes les assistantes maternelles.	1
La grande difficulté est d'informer au mieux les familles aussi bien au point de vu national que local sur l'accueil en Crèche Familiale. La plupart des familles ne connaissent pas le fonctionnement, il le découvre lorsque la coordinatrice infirmière puéricultrice les reçoit dans le cadre du dossier de préinscription (explication à ce moment du fonctionnement de chaque structure avec un rendez vous pour une visite des locaux).	1
La grande difficulté que nous rencontrons au sein de la crèche familiale, est de ne pouvoir proposer de solution d'accueil aux familles ,lorsqu'une assistante maternelle s'absente de façon imprévue (maladie par exemple). Le Multi-Accueil de la commune, ne peut accueillir les enfants qu'à partir de 18 mois à condition d'avoir de la place disponible. Difficulté d'organisation également lors des sorties (cirque, vendange...) destinées aux plus grands. Les nourrissons (dont l'assistante maternelle est accompagnatrice de la sortie) qui restent dans les locaux de la crèche familiale, doivent être confiés par délégation d'accueil à une autre assistante maternelle en respectant les conditions de son agrément (âge et nombre des enfants accueillis).	1
La promotion de ce mode d'accueil est pertinente. Un soutien financier plus conséquent et une législation plus claire pourraient influencer les orientations de la ville en terme de maintien de ces structures. c'est un mode de garde très adaptée et a triple objectifs. A savoir l'accueil de l'enfant, il est simple pour les parents et permet aux ass.mat d'être en activité.	1
la réponse sur l'amplitude horaire est faite au regard de l'accueil chez les assistante maternelle et non sur les horaires théoriques de la structure à savoir 11h	1
Le bureau du service d'accueil familial est situé au sein d'une structure collective. L'infirmière puéricultrice est la directrice des deux établissements. Pour autant, les deux services fonctionnent indépendamment l'un de l'autre. Le montant horaire de rémunération est indiqué en brut. Le montant de l'indemnité d'entretien est indiqué en net.	1



la situation de notre crèche familiale est particulière : Fin 2014, la situation budgétaire de la commune est devenue extrêmement tendue du fait de la baisse massive et imprévisible des dotations de l'état. La commune s'est trouvée dans l'obligation de réaliser des économies. L'exécutif de la collectivité a dû faire des choix difficiles tel que le non renouvellement systématique des contrats de travail arrivés à échéance. Cette décision a touché l'ensemble des services de la commune et notamment le crèche familiale. Celle-ci vivait un infléchissement des demandes de la part des familles et une difficulté à satisfaire les demandes du fait des contraintes d'agrément (nombre de marcheur et non marcheur selon l'aménagement du logement de l'AM) ou d'adaptation des AM à la demande des familles. Les assistantes maternelles ayant des contrats de 5 ans indexés sur leur agrément, il a été décidé de ne pas renouveler leur contrat arrivant à échéance. Ainsi de 10 assistantes maternelles et une capacité d'accueil de 20 à 23 places en 2014, la crèche familiale vit une cessation progressive d'activité (2015 : 7 assistantes maternelles - 15 places / sept 2016 : 5 assistantes maternelles - 10 places / sept 2017 : 2 assistantes maternelles - 6 places / sept 2018 : 2 assistantes maternelles - 6 places) et fermera au plus tard en 2019. Les chiffres renseignés dans ce questionnaire sont les chiffres 2016, sachant que notre capacité théorique n'a pas été revue d'où un taux d'occupation faible alors que toutes les places sont occupées.	1
La ville dispose d'un CEJ mais pas la crèche familiale	1
L'accueil en crèche familiale touche toutes les catégories socio-familiale alors que les assistantes maternelles indépendantes font le choix des familles qu'elles accueillent. L'accompagnement socio professionnel a un coût non négligeable (absence, accompagnement des familles, défauts de paiement...) Certains parents préfèrent l'accueil en crèche collective par crainte d'un accueil chez une assistante maternelle qu'ils ne choisissent pas	1
L'appellation de ces structures pourrait peut-être être revue afin de limiter les confusions (structure d'accueil familial, structure d'accueil à domicile ?)	1
Le CCAS gère, en plus de la crèche familiale, un multi accueil et une micro crèche. Toutes ces structures sont gérées de manière complémentaire les unes aux autres (relais accueil lors de l'absence de l'assistante maternelle / ponctuellement, selon la demande, travail de l'assistante maternelle au sein du multi accueil lors de l'absence d'enfant au domicile. L'indemnité d'attente versée lors de l'arrêt d'un enfant équivaut à 70 % de la rémunération minimum légale par heure multipliée par le nombre d'heures du contrat venant de s'achever.	1
Le choix de l'implantation d'une crèche familiale à proximité d'une autre structure petite enfance permettrait de mieux identifier la structure, de développer le travail en réseau	1
Le comportement des familles s'est profondément modifié (diminution des besoins de fréquentation impliquant la baisse des dépenses des foyers). La PMI ne propose pas de souplesse quant à la modification de certains agréments afin que la structure soit optimisée.	1
Le déclin des crèches familiales a commencé il y a déjà plusieurs années à la faveur de la crise financière et des difficultés budgétaires en découlant, les gestionnaires public constatant qu'il était moins coûteux et beaucoup plus simple de mettre en place un RAM. La crèche familiale a été la variable d'ajustement de nombreuses communes pour réduire les coûts de personnel.	1
Les données communiquées dans la page suivante ne sont pas représentatives. Chaque AM est rémunérée en fonction du nombre d'heures au contrat d'accueil majoré pour ancienneté. De plus le tarif horaire est différent selon le nombre d'heure au contrat d'accueil (+ élevé pour les petits contrats). De même, l'indemnité d'attente est calculée sur 70 % du salaire de l'am de l'enfant sorti	1
Le nombre de crèche familiale diminue, mais le nombre de nouveaux "agrés" aussi. Je suis allée à une réunion pour les futurs "candidats à l'agrément" récemment, et à aucun moment il n'était question de structure familiale. Certes les structures sont un coût pour le gouvernement, mais il en va de la qualité d'accueil proposé aux enfants et de la satisfaction de leur parents. Beaucoup d'assistants maternels indépendants proposent de bonnes choses et sont très compétents, mais je vois également beaucoup de dérives et peu d'accompagnement des professionnels (existe-t-il un lien entre ces 2 faits??). La crèche familiale est pour moi un bon compromis: un peu de collectivité, moins d'isolement, de l'accompagnement, pas de gestion administrative des parents...	1
L'encadrement de ces professionnels est indispensable car les litiges sont nombreux avec les parents qui sont souvent pris en otage tant sur le plan financier que d'un point de vue organisation afin de concilier vie familiale/vie professionnelle.	1
L'enfant est souvent considéré comme une source de revenu, les assistantes maternelles souhaitent des contrats à temps plein et ne sont pas assez souples sur les horaires.	1
les AM de crèches fa. sont pénalisés // à une personne travaillant dans un EAJE col. (bien qu'employés par la collectivité): Rémunérés en fonction des heures effectuées (cf PSU), il n'y a pas de notion d'heures sup. L'amplitude horaire peut être de 13h (cf code du travail), or cette grande amplitude est liée aux différents contrats d'accueil. Ainsi un AM peut commencer sa journée de W à 8h00 avec un 1er enfant et la terminer à 21h pour un autre, par exemple. Lors de l'absence imprévue d'un enfant, l'AM ne perçoit pas la totalité de son SMIC. Pour le gestionnaire: doit rémunérer l'AM absent pour arrêt maladie ou congé exceptionnel, mais doit aussi rémunérer l'AM de remplacement, sans compensation financière. Difficulté à s'assurer que les AM ne "trichent" pas sur les présences réelles des enfants (certains tentés afin de bénéficier des indemnités, certains parents signent, s'arrangent à l'amiable) Omniprésence de la PMI (les demandes de dérogation ne sont pas simplifiées pour une crèche fa. ce qui est une énorme charge de travail pour le gestionnaire). Un certain "flou" avec certains CD, ainsi dans l'Oise des AM ne voient pas leur enfant de moins de 3 ans compter dans le nombre de places disponibles. Discours de certains professionnels de la PMI qui assurent auprès des AM, que le CD est le réel employeur de l'AM...ce qui provoque quiproquo et rétablissement fréquent de la réalité. Empiètement de certains professionnels de la PMI sur l'espace crèche fa... (mais heureusement cela n'est pas à 100%, de bonnes relations existent aussi!). Mais probablement devrait il y avoir une sorte de "cahier des charges" écrit pour un fonctionnement national des crèches familiales ainsi qu'un aménagement référencé dans les dérogations potentielles demandées par une crèche fa. (par exemple accueil en urgence de plus de 48h, chez un AM en provoquant un dépassement provisoire d'agrément)...	1
Les crèches familiales sont un excellent moyen pour offrir aux familles une offre de garde souple. Seulement beaucoup trop de crèche familiale fonctionne en horaire fixe et n'offre plus cette souplesse	1
les crèches familiales sont victimes du coût et du reste à charge pour les familles employant une assistantes maternelle indépendante mais aussi du fait que dans les représentations sociales, il est mieux de mettre un enfant en collectivité. Par ailleurs, il y a un manque d'attractivité de l'exercice en crèche familiale qui régèment leur droit contrairement aux indépendantes qui bénéficie d'une flexibilité sur le taux horaire demandés aux familles(ajuster à la hausse quand petit contrat, sans compter les arrangement sur les prix d'indemnité d'entretien, lissage des tarifs à l'année avec certaine aberrations, exemple un mois de février à 30 ou 31 jours ne pose pas de problème) En indépendante, flexibilité sur la gestion et l'alternance de période ouvrant droit à pôle emploi. en dernier lieu, même si la rémunération est un vrai niche fiscale en période d'activité, l'ouverture de droit à la retraite rend ce métier précaire.	1
les crèches familiales souffrent d'une incompréhension de la part des familles sur comment elles sont organisées et qu'il s'agit d'un mode d'accueil aussi rassurant et socialisant que les crèches collectives. Aujourd'hui encore une majorité de famille ne veulent que la crèche collective et prenne par défaut la crèche familiale.	1



Les différents modes d'accueil sont présentés en opposition les uns par rapport aux autres dans ce questionnaire. Ce questionnaire fait parler le gestionnaire à la place des familles : en particulier à propos de l'appréciation du coût selon eux entre différents modes d'accueil. A notre niveau nous n'avons pas le retour de l'ensemble des familles surtout quand elles ont d'emblée choisi, ou dû choisir un autre mode d'accueil que nos EAJE. Des questions de fond mériteraient d'être posées compte tenu des vécus rapportés par certaines familles, ou pas, compte tenu d'une crainte pour leur enfant. Ces questions sont en lien avec les risques, voir les dérives d'une activité dite "indépendante" = tarifs demandés parfois dissuasifs, jours et horaires parfois incompatibles avec les besoins des familles, question du remplacement des enfants en cas d'arrêt ou de congés de l'As mat, prise en charge de l'enfant inadaptée ou manquant de professionnalisme.	1
Les difficultés liées aux crèches familiales sont en partie liées à la précarité grandissante des familles, ce qui est en contradiction avec les exigences de la PSU (concilier les besoins de familles désocialisées avec la gestion du taux de "remplissage" est impossible)	1
Les inscriptions sont centralisées en Mairie : les familles s'inscrivent pour une place crèche en collectif ou en familial - Pas de choix possible donc pas de difficulté pour remplir la crèche familiale.	1
Les montants des indemnités mentionnés à la page suivante sont le net versé.	1
Les questions ne sont pas toujours adaptées au fonctionnement de la crèche familiale de la ville de Porto-Vecchio. Nous avons une structure multi accueil avec un accueil collectif - agrément pour 75 enfants - et une crèche familiale avec une assistante maternelle à domicile - agrément pour l'accueil de 3 enfants. Les couches et les repas sont compris dans le tarif. Par ailleurs, en règle générale les familles privilégient l'accueil collectif plutôt que l'accueil familial. Nous avons conclu un CEJ mais la crèche familiale n'est pas concernée ; concerné par le CEJ : 15 places en accueil collectif.	1
Les questions sont très pertinentes et donnent espoir quant à la pérennité des crèches familiales si on se donne les moyens de communiquer sur les avantages de cette structure et les capacités financières de développement.	1
Lorsque la crèche familiale est le seul mode d'accueil municipal, il est difficile d'avoir un taux d'occupation à 70% ou plus. Malgré les stratégies mises en place : fermeture de l'établissement à certaines périodes, diminution de l'amplitude horaire d'ouverture et mise en place d'un agrément modulé. La rémunération des assistantes maternelles seront faites à l'heure à partir de septembre 2017.	1
Mode de garde à valoriser car répond au mieux aux besoins des enfants de 2 mois 1/2 à 3ans 1/2.	1
Importance du travail d'équipe (pluridisciplinaire) autour du projet pédagogique et d'accueil, de la formation continue, du matériel de puériculture, de la sécurité...	1
montant horaire = 2,75 € (SMIC horaire) c'est par jour et par enfant indemnité entretien (forfait pour repas, entretien et goûter) = 9,91 € pour 1 enfant, 14,79€ pour 2 enfants, 19,67€ pour 3 enfants et 24,55€ pour 4 enfants)	1
Notre capacité d'accueil est en baisse constante (départ à la retraite, reconversion vers un EAJE via un CAP Petite Enfance ou le diplôme d'auxiliaire de puériculture...). Nous n'avons aucune candidature, pourtant la structure a très bonne réputation. Le problème est la rémunération des ass. mats dans le public. Nous rencontrons le même problème sur un multi-accueil familial et collectif de l'EPCI.	1
Notre collectivité prend bien en compte les crèches familiale et les encadre au mieux.	1
notre crèche familiale est située dans une maison petite enfance, il ya des couts mutualises (personnel de ménage, chauffage, directrice de service petite enfance, secretariat...)	1
Notre crèche familiale existe depuis plus de 30 ans, et elle a fait ses preuves, nous pensons que si elle résiste dans le temps, c'est grâce à plusieurs facteurs importants (que certaines non pas la chance d'avoir et donc ferveur progressive) 1- Une commune qui croit en se service et qui le soutient sous toutes ses formes, préservant son existence et la qualité de son accueil. 2- Indéniable un renouvellement d'assistantes maternelles lorsqu'il y a des départs (de + en + difficile dû principalement aux départs en retraite), nous connaissons une baisse qui nous inquiète pour l'avenir, nous sommes passé de 23 à 17 assistantes maternelles. Difficultés de recrutement. 3- Des conditions d'agrément de plus en plus exigeantes aussi bien pour les assmat que pour les crèches familiales qui peuvent faire peur.	1
Notre dispositif de crèche et de fait nos réponses sont à rattacher à notre soécificité: crèche professionnelle au sein d'un établissement de santé.	1
Nous avons fermé notre crèche familiale en aout 2016 : équipe de 4 assistantes maternelles pas de candidatures d'assistantes maternelles.	1
Nous insistons sur la problématique liée au CEJ qui ne rend pas facile le choix de poursuivre un mode d'accueil finalement plus couteux pour la collectivité.	1
Outil de gestion propre aux crèches familiales (gestion des contrats, des présences, des paies, des facturations dans un contexte nouveau de multi-accueil).	1
pour information, suite à la loi NOTRe, la communauté de communes a été dissoute et la crèche familiale fermée définitivement avec licenciement des assistantes maternelles au 31/12/2016.	1
Questionnaire intéressant mais limité dans les possibilités de réponses	1
questionnaire intéressant qui montre l'intérêt porté pour les crèches familiales	1
revoir le statut des assistantes maternelles libres avec plus de contrôle pour limiter les abus	1
Suite au départ à la retraite de la directrice actuelle, à compter de septembre 2017, nous allons réorganiser la crèche familiale : - rattachement à un MAC pour mutualiser les coûts - transformation du contrat de travail en CDI La position de la collectivité est de ne plus recruter d'assistante maternelle pour diminuer au maximum le nombre d'assistantes maternelles	1
Sur notre territoire nous avons 8 micro crèches ,21 MAM se sont créés ces dernières années. La concurrence est difficile pr les AM de crèche fa et surtout pour les AMAI, vu que les familles préfèrent ces modes d'accueil collectif, de plus les contrats demandés étant moins élevés en terme d'heures, ce type de contrat est plus facile à gérer en multi accueil collectif.	1
un seul commentaire : Nous (les directrices de crèches familiale, sommes vraiment très inquiètes du devenir de nos équipes d'ass mat) De nombreuses crèches familiales voisines ferment ou réduisent progressivement leur nombre d ass mat dans le but de s'éteindre en douceur..... Nous avons besoin du soutien de la CAF, pour pouvoir continuer à dispenser cet accueil qui est le meilleur compromis entre l'accueil en collectivité (MAC) et l'accueil chez des ass mat indépendantes .	1
Une liste d'attente existe mais elle est commune à l'ensemble des structures d'accueil petite enfance de la ville. Les difficultés financières sont liées au coût important restant à charge de la collectivité. Pour une petite structure le besoin et le coût de l'encadrement des assistantes maternelles est disproportionné par rapport au service rendu.	1

